

# Aviva Vie

## Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR)

Exercice 2020

## SOMMAIRE

<b>AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES .....</b>	<b>8</b>
<b>SYNTHESE DES CHANGEMENTS SURVENUS SUR L'ANNEE 2020 .....</b>	<b>9</b>
<b>A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS.....</b>	<b>11</b>
<b>A.1 Activité Vie et Non Vie .....</b>	<b>11</b>
A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise .....	11
A.1.2 Présentation Générale de l'Activité .....	11
<b>A.2 Résultat de souscription .....</b>	<b>12</b>
A.2.1 Compte de résultats comptables .....	12
A.2.2 Résultat par ligne d'activité.....	16
<b>A.3 Résultat des investissements .....</b>	<b>21</b>
A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements.....	21
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>23</b>
<b>B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance .....</b>	<b>23</b>
B.1.1 Structure de gouvernance .....	23
B.1.2 Comités spécialisés .....	24
B.1.3 Fonctions clés.....	25
B.1.4 Politique et pratique de la rémunération.....	26
B.1.5 Autres informations.....	30
<b>B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....</b>	<b>31</b>
B.2.1 Contexte et objectifs .....	31
B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité .....	31
B.2.3 Les processus mis en place par Aviva France .....	32
<b>B.3 Système de gestion des risques .....</b>	<b>34</b>
B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs .....	34
B.3.2 Cadre de gestion du capital.....	37
B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques .....	39
B.3.4 Une gouvernance intégrée .....	40
B.3.5 Gouvernance du modèle interne .....	41
<b>B.4 Système de Contrôle Interne .....</b>	<b>42</b>
B.4.1 Contrôle interne .....	42
B.4.2 Vérification de la Conformité .....	43
<b>B.5 Fonction Audit Interne .....</b>	<b>46</b>
B.5.1 Les activités de l'Audit Interne .....	46
B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne.....	47
<b>B.6 Fonction Actuarielle .....</b>	<b>49</b>
<b>B.7 Sous-traitance .....</b>	<b>50</b>

B.7.1	La politique de sous-traitance.....	50
B.7.2	Détails sur les prestataires de services.....	51
<b>C.</b>	<b>PROFIL DE RISQUE.....</b>	<b>54</b>
<b>C.1</b>	<b>Risque de souscription.....</b>	<b>54</b>
C.1.1	Exposition.....	54
C.1.2	Risque de concentration.....	56
C.1.3	Atténuation des risques.....	56
C.1.4	Sensibilité.....	59
<b>C.2</b>	<b>Risque de marché.....</b>	<b>61</b>
C.2.1	Exposition.....	61
C.2.2	Risque de concentration.....	63
C.2.3	Atténuation des risques.....	63
C.2.4	Sensibilité.....	64
<b>C.3</b>	<b>Risque de crédit.....</b>	<b>66</b>
C.3.1	Exposition.....	66
C.3.2	Risque de concentration.....	67
C.3.3	Atténuation des risques.....	68
C.3.4	Sensibilité.....	68
<b>C.4</b>	<b>Risque de liquidité.....</b>	<b>70</b>
C.4.1	Exposition.....	70
C.4.2	Risque de concentration.....	71
C.4.3	Atténuation de risque.....	71
<b>C.5</b>	<b>Risque opérationnel.....</b>	<b>72</b>
C.5.1	Méthodologie de calibration des risques.....	72
C.5.2	Risque de concentration.....	73
C.5.3	Atténuation des risques.....	74
C.5.4	Stress tests par scénario.....	74
<b>D.</b>	<b>VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ.....</b>	<b>76</b>
<b>D.1</b>	<b>Actifs.....</b>	<b>77</b>
D.1.1	Ecarts d'acquisition.....	77
D.1.2	Frais d'acquisition reportés.....	77
D.1.3	Actifs incorporels.....	77
D.1.4	Immobilisations corporelles pour usage propre.....	78
D.1.5	Immobilier.....	78
D.1.6	Participations.....	79
D.1.7	Actions.....	80
D.1.8	Obligations.....	81
D.1.9	Fonds d'investissement.....	82
D.1.10	Produits dérivés.....	83
D.1.11	Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie.....	83
D.1.12	Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC).....	83
D.1.13	Autres prêts.....	84
D.1.14	Avances sur polices.....	84

D.1.15	Dépôts auprès des cédantes.....	84
D.1.16	Trésorerie et équivalents trésorerie.....	85
D.1.17	Autres postes d'actif .....	85
<b>D.2</b>	<b>Provisions techniques .....</b>	<b>86</b>
D.2.1	Valorisation des provisions techniques .....	86
D.2.2	Méthodologies et hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions techniques SII .....	90
D.2.3	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques.....	90
D.2.4	Evolution des hypothèses utilisées .....	91
D.2.5	Déductions transitoires .....	91
<b>D.3</b>	<b>Autres passifs .....</b>	<b>92</b>
D.3.1	Provisions autres que les provisions techniques.....	92
D.3.2	Dettes pour dépôts espèces des réassureurs.....	92
D.3.3	Impôts différés passifs.....	93
D.3.4	Produits dérivés .....	93
D.3.5	Autres postes de passif .....	94
<b>D.4</b>	<b>Méthode de valorisation alternative.....</b>	<b>94</b>
<b>E.</b>	<b>GESTION DU CAPITAL .....</b>	<b>96</b>
<b>E.1</b>	<b>Fonds propres.....</b>	<b>96</b>
E.1.1	Classification des fonds propres.....	97
E.1.2	Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II .....	98
E.1.3	Ajustements et restrictions .....	98
E.1.4	Absorption de pertes .....	100
<b>E.2</b>	<b>Détermination du capital de solvabilité requis .....</b>	<b>100</b>
E.2.1	Capital de Solvabilité Requis (SCR).....	100
E.2.2	Capital requis minimum (MCR) .....	101
E.2.3	Besoin global de Solvabilité.....	101
<b>E.3</b>	<b>Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR .....</b>	<b>102</b>
<b>E.4</b>	<b>Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....</b>	<b>103</b>
E.4.1	Périmètre de modélisation.....	104
E.4.2	Différences de calibrage.....	104
E.4.3	Prise en compte de la 1ère année de capitalisation et de la contribution des affaires nouvelles	107
<b>E.5</b>	<b>Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis ...</b>	<b>107</b>
<b>F.</b>	<b>ANNEXES : ETATS QRT (EN MILLIERS D'EUROS).....</b>	<b>108</b>
<b>F.1</b>	<b>Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II.....</b>	<b>108</b>
<b>F.2</b>	<b>Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité.....</b>	<b>110</b>
<b>F.3</b>	<b>Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays.....</b>	<b>113</b>
<b>F.4</b>	<b>Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT .....</b>	<b>115</b>

<b>F.5</b>	<b>Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie .....</b>	<b>117</b>
<b>F.6</b>	<b>Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie .....</b>	<b>119</b>
<b>F.7</b>	<b>Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires .....</b>	<b>121</b>
<b>F.8</b>	<b>Etat S.23.01.22 - Fonds propres .....</b>	<b>122</b>
<b>F.9</b>	<b>Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard.....</b>	<b>123</b>
<b>F.10</b>	<b>Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel .....</b>	<b>123</b>
<b>F.11</b>	<b>Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral.....</b>	<b>124</b>
<b>F.12</b>	<b>Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement.....</b>	<b>124</b>
<b>F.13</b>	<b>Etat S.28.02.01 - Minimum de capital requis – Activités d’assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie .....</b>	<b>125</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>127</b>
	<b>Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Aviva France .....</b>	<b>127</b>
	<b>Annexe 2 : Glossaire .....</b>	<b>128</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 – Aviva Vie - Décomposition du résultat net en 2019 et 2020.....	12
Tableau 2 – Aviva Vie – Décomposition du résultat technique net en 2019 et 2020.....	12
Tableau 3 – Aviva Vie - Produits des placements nets de charges en 2019 et 2020.....	13
Tableau 4 – Aviva Vie - Allocation des produits des placements nets de charge en 2019 et 2020.....	13
Tableau 5 – Aviva Vie – Décomposition de la charge de sinistres en 2019 et 2020.....	14
Tableau 6 – Aviva Vie - Variation des provisions techniques en 2019 et 2020.....	14
Tableau 7 – Aviva Vie – Décomposition des frais par nature en 2019 et 2020.....	15
Tableau 8 – Aviva Vie - Décomposition des frais par destination en 2019 et 2020.....	15
Tableau 9 – Aviva Vie - Résultat technique Vie et Non Vie en 2019 et 2020.....	16
Tableau 10 – Aviva Vie - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2019 et 2020.....	17
Tableau 11 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne Euro entre 2019 et 2020.....	18
Tableau 12 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne UC entre 2019 et 2020.....	18
Tableau 13 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Vie entre 2019 et 2020.....	19
Tableau 14 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Non Vie entre 2019 et 2020.....	19
Tableau 15 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Dépendance entre 2019 et 2020.....	20
Tableau 16 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur les Rentes Invalidité entre 2019 et 2020.....	20
Tableau 17 – Aviva Vie - Résultat financier des placements en euros en 2019 et 2020.....	21
Tableau 18 – Aviva Vie - Résultat financier des placements en UC en 2019 et 2020.....	21
Tableau 19 – Aviva Vie - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2020.....	54
Tableau 20 – Aviva Vie - Risques de souscription inhérents au 31/12/2020.....	55
Tableau 21 – Aviva Vie - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2020.....	56
Tableau 22 – Aviva Vie - Hypothèses des sensibilités sur les risques de souscription au 31/12/2020.....	59
Tableau 23 – Aviva Vie – Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – Risque de souscription.....	60
Tableau 24 – Aviva Vie - Risques de marché inhérents au 31/12/2020.....	61
Tableau 25 – Aviva Vie - Risques de marché non modélisés au 31/12/2020.....	62
Tableau 26 – Aviva Vie - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2020.....	64
Tableau 27 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – taux d'intérêt.....	64
Tableau 28 – Aviva Vie – Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – actions.....	65
Tableau 29 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – immobilier.....	65
Tableau 30 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – inflation.....	65
Tableau 31 – Aviva Vie - Risques de crédit inhérents au 31/12/2020.....	66
Tableau 32 – Aviva Vie - Risques de crédit inhérents non modélisés au 31/12/2020.....	67
Tableau 33 – Aviva Vie - Résultats exercice Sensitivity Testing 2020 – obligations d'entreprise.....	68
Tableau 34 – Aviva Vie - Résultats exercice Sensitivity Testing 2020 – obligations souveraines.....	69
Tableau 35 – Aviva Vie - Ecarts entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2020.....	76
Tableau 36 – Aviva Vie - Ecarts d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	77
Tableau 37 – Aviva Vie - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	77
Tableau 38 – Aviva Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	77
Tableau 39 – Aviva Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	78
Tableau 40 – Aviva Vie - Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	78
Tableau 41 – Aviva Vie – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI au 31/12/2020.....	79
Tableau 42 – Aviva Vie – Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020.....	79

Tableau 43 – Aviva Vie - Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2020 .....	79
Tableau 44 – Aviva Vie - Détail des participations figurant au bilan Solvabilité II au 31/12/2020 .....	80
Tableau 45 – Aviva Vie – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	80
Tableau 46 – Aviva Vie - Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	81
Tableau 47 – Aviva Vie - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2020 .....	81
Tableau 48 – Aviva Vie - Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	82
Tableau 49 – Aviva Vie - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2020 .....	82
Tableau 50 – Aviva Vie – Produits dérivés (actif) au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	83
Tableau 51 – Aviva Vie – Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	83
Tableau 52 – Aviva Vie - Placements en représentation de contrats en UC au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	83
Tableau 53 – Aviva Vie – Autres prêts au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	84
Tableau 54 – Aviva Vie - Avances sur polices au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	84
Tableau 55 – Aviva Vie - Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	84
Tableau 56 – Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	85
Tableau 57 – Aviva Vie - Autres postes d'actif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	85
Tableau 58 – Aviva Vie - Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	86
Tableau 59 – Aviva Vie - Tableau récapitulatif des « carriers » .....	88
Tableau 60 – Aviva Vie - Indicateurs de solvabilité avant et après correction de validité .....	90
Tableau 61 – Aviva Vie - Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	92
Tableau 62 – Aviva Vie - Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	92
Tableau 63 – Aviva Vie - Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	93
Tableau 64 – Aviva Vie - Produits dérivés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	93
Tableau 65 – Aviva Vie - Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020 .....	94
Tableau 66 – Aviva Vie - Fonds propres Solvabilité II à fin 2020 et fin 2019 .....	97
Tableau 67 – Aviva Vie - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent actifs/passifs à fin 2020 et fin 2019 .....	97
Tableau 68 – Aviva Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2020 .....	98
Tableau 69 – Aviva Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2020 .....	98
Tableau 70 – Aviva Vie - Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2020 et fin 2019 .....	98
Tableau 71 – Aviva Vie - SCR diversifié à fin 2020 et fin 2019 .....	100
Tableau 72 – Aviva Vie - SCR diversifié total .....	101
Tableau 73 – Aviva Vie - MCR à fin 2020 et fin 2019 .....	101
Tableau 74 – Aviva Vie – Couverture du SCR et du MCR à fin 2020 et fin 2019 .....	102
Tableau 75 – Aviva Vie (hors AER) - Comparaison entre la Formule Standard et le Modèle Interne au 31/12/2020 .....	103
Tableau 76 – Aviva Vie - Calibrage du risque de rachats .....	104
Tableau 77 – Aviva Vie - Calibrage du risque de mortalité .....	104
Tableau 78 – Aviva Vie - Calibrage du risque de longévité .....	105
Tableau 79 – Aviva Vie - Calibrage du risque de taux .....	105
Tableau 80 – Aviva Vie - Calibrage du risque Actions .....	105
Tableau 81 – Aviva Vie - Calibrage du risque Immobilier .....	106
Tableau 82 – Aviva Vie - Calibrage du risque de crédit .....	106

## Avertissement relatif aux déclarations prospectives

---

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives, portant sur des événements, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, concernant l'activité future, et plus généralement la situation financière, les résultats, la performance et la stratégie d'Aviva. Ces déclarations n'énoncent pas des faits historiques et peuvent contenir des termes tels que « peut », « va », « devrait », « estime », « envisage », « prévoit » ou de sens similaires.

Ces déclarations se fondent sur des opinions et hypothèses formulées au moment de l'établissement du présent rapport, et comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non. La situation financière, les résultats, la performance ou les événements réellement observés peuvent différer significativement de ceux indiqués dans, ou induits par ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs, comprenant, notamment, l'environnement économique et politique, la situation concurrentielle, les conditions et performances des marchés financiers (en particulier la fluctuation des taux d'intérêt), la fréquence et la gravité des sinistres assurés, le niveau et l'évolution de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de rétention des portefeuilles de contrats et les changements en matière législative, réglementaire et normative.

La société ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Les informations contenues dans ce rapport n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. La responsabilité de la société, ou plus généralement du groupe Aviva, ne saurait être engagée.

# Synthèse des changements survenus sur l'année 2020

---

## A. Activités et résultats

- Le résultat net s'établit à 112 M€, en retrait par rapport à l'année précédente, principalement du fait de la diminution de la marge financière, dans un contexte général de baisse des rendements constaté en 2020.
- Dans un contexte économique aussi atypique que défavorable, en lien avec la crise sanitaire du COVID-19, le niveau de collecte d'affaires nouvelles ressort en nette diminution par rapport à l'année précédente, (qui comprenait par ailleurs l'apport exceptionnel de la prime souscrite dans le cadre du contrat EDF pour un montant proche de 900 millions d'euros). Le taux d'unités de compte reste toutefois supérieur à celui du marché, illustrant notre stratégie de croissance rentable.

## B. Système de gouvernance

- En date du 20 novembre 2020, Serge Da Mariana a été nommé administrateur et directeur général, en remplacement d'Arthur Chabrol, démissionnaire à cette même date.
- En date du 1<sup>er</sup> mars 2021, Raphaël Quarello a été nommé administrateur en remplacement de Bruno de Seguins, démissionnaire.
- Le processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) continue à se placer au cœur du système de gestion des risques. Le rapport ORSA du sous-groupe Aviva France, qui couvre l'ensemble des filiales d'Aviva France (dont Aviva Vie), pour l'année 2019, a été validé par le Conseil d'Administration d'Aviva Vie.
- En 2020, des travaux de revue du modèle de projection ont eu lieu afin d'étudier l'adéquation du modèle à l'environnement de taux bas. Ces travaux ont mis en avant la nécessité de revoir certaines méthodologies afin de remettre en adéquation le modèle avec les pratiques réelles d'Aviva, et ce principalement sur la modélisation de la stratégie de participation aux bénéficiaires. Ces changements ont été intégrés au 31/12/2020.

## C. Profil de risque

- Aucune évolution notable du profil de risque d'Aviva Vie n'est relevée à fin 2020.
- Dans un environnement prolongé de taux bas, le risque de taux, ainsi que les risques liés aux spreads de crédit sur les marchés financiers restent les principaux points d'attention.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

- Aucune évolution notable des méthodes de valorisation menant à l'établissement du bilan Solvabilité II.

## E. Gestion du capital

- Le capital de solvabilité requis (SCR) est calculé en modèle interne.
- Avec un ratio de couverture du SCR de 132%, et un ratio de couverture du MCR de 313%, Aviva Vie satisfait aux exigences réglementaires au 31/12/2020.

# Section A

## Activités et Résultats

A.1	ACTIVITÉ VIE ET NON VIE .....	11
A.2	RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION .....	12
A.3	RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS .....	21

## A. Activités et résultats

---

### A.1 Activité Vie et Non Vie

#### A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

Aviva Vie est une société anonyme au capital de 1 205 528 532,67 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100% d'Aviva France, société tête du groupe Aviva en France.

Aviva Vie est une société mixte distribuant principalement des produits d'Epargne et Retraite et de Prévoyance.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

#### **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution**

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Aviva Vie sont certifiés par des Commissaires aux comptes inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

#### **PricewaterhouseCoopers Audit**

63, rue de Villers

92208 Neuilly Sur Seine

Aviva Vie est consolidée en intégration globale par le groupe Aviva Plc, lui-même soumis au contrôle de la Prudential Regulation Authority (PRA), organe de régulation des compagnies d'assurance britanniques.

Aviva Vie détient des participations dans un certain nombre d'entreprises liées, dont les plus importantes, au 31/12/2019 sont Aviva Epargne Retraite (société d'assurance détenue à 100%), Aviva Retraite Professionnelle (FRPS détenu à 100%), le groupe Union Financière de France (74,99%) et Epargne Actuelle (100%).

Il convient de noter qu'en date du 23 février 2021, le groupe Aviva Plc a annoncé l'entrée en négociations exclusives avec Aéma Groupe en vue de la cession de l'intégralité de ses activités françaises (comprenant la société Aviva Vie).

#### A.1.2 Présentation Générale de l'Activité

L'année 2020 aura été marquée par un contexte économique aussi atypique que défavorable, en lien avec la crise sanitaire du COVID-19. Sur fonds de volatilité très forte sur les marchés boursiers et de taux d'intérêts très bas (voire négatif) sur le long terme, l'activité d'Aviva Vie hors produit AFER enregistre une production nouvelle en baisse de 57%, avec un pourcentage des Unités de Compte dans la production nouvelle qui demeure stable, à 60% en 2020 (contre 61% en 2019).

Le produit AFER, co-assuré à 50 % entre Aviva Vie et Aviva Epargne Retraite affiche lui aussi une production nouvelle en forte baisse (-22%), mais avec une très nette progression du pourcentage des Unités de Compte dans la production nouvelle, à 30% en 2020 contre 19% en 2019.

Le taux global de collecte Epargne en unités de compte ressort à 43% en 2020.

Le taux de rachat Non-AFER s'améliore, passant de 6,0% en 2019 à 5,0% en 2020.

## A.2 Résultat de souscription

### A.2.1 Compte de résultats comptables

Le résultat net 2020 est un profit de 111,7 M€, contre 214,4 M€ en 2019, soit une diminution de 48%.

Il se décompose comme suit :

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Résultat technique vie	163,4	229,3	(65,9)	(29)%
Résultat technique non-vie	(17,8)	(0,1)	(17,7)	ns
Résultat technique	145,6	229,2	(83,6)	(36)%
Produits nets des placements alloués sur le non technique	27,2	36,2	(9,0)	(25)%
Impôt sur les sociétés	(59,0)	(59,0)	0,0	0%
Autres éléments	(2,1)	8,0	(10,1)	ns
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>111,7</b>	<b>214,4</b>	<b>(102,7)</b>	<b>(48)%</b>

Tableau 1 – Aviva Vie - Décomposition du résultat net en 2019 et 2020

Au sein de ce résultat global, le résultat technique peut être détaillé comme suit :

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation (%)
Primes brutes	2 741,8	4 558,2	(1 816,4)	(40)%
Primes cédées en réassurance	(25,0)	(32,7)	7,7	(24)%
Produits des placements	1 005,3	1 209,2	(203,9)	(17)%
Ajustement ACAV net	56,3	1 944,8	(1 888,6)	ns
Charges de sinistres brutes	(3 508,1)	(2 952,8)	(555,4)	19%
Sinistres cédés en réassurance	6,4	49,1	(42,7)	ns
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	1 179,3	(3 228,7)	4 408,0	ns
Participation au résultat	(791,4)	(808,4)	17,0	(2)%
Frais d'acquisition	(152,7)	(161,3)	8,7	(5)%
Frais d'administration	(250,2)	(253,3)	3,1	(1)%
Charges des placements	(311,2)	(275,3)	(36,0)	13%
Autres produits techniques nets des autres charges	195,1	180,4	14,7	8%
<b>Résultat technique net</b>	<b>145,6</b>	<b>229,2</b>	<b>(83,6)</b>	<b>(36)%</b>

Tableau 2 – Aviva Vie – Décomposition du résultat technique net en 2019 et 2020

Le résultat technique est un profit de 145,6 M€, contre 229,2 M€ en 2019, soit une diminution de 37%.

Il convient de rappeler qu'Aviva Vie est agréée pour délivrer, en tant qu'entreprise mixte d'assurance, des garanties complémentaires maladie et accident.

Comptablement, ces opérations sont isolées au sein d'un compte technique "non-vie".

### A.2.1.1 Les primes

Le chiffre d'affaires brut de réassurance s'élève, pour 2020, à 2 622,1 M€ en Vie et 119,7 M€ en Non Vie, soit un total de 2 741,8 M€, à comparer à 4 558,2 M€ en 2019. Une large part de cette évolution s'explique par le contrat groupe signé avec EDF SA au premier semestre 2019, qui avait alors généré un versement de 897,5 M€ de primes, sans équivalent en 2020.

Les primes cédées représentent 25,0 M€, contre 32,7 M€ en 2019.

Les primes d'Aviva Vie comprennent la moitié du chiffre d'affaires de l'AFER, coassuré avec Aviva Epargne Retraite (AER). En 2020, ces primes se sont élevées à 1 052,1 M€, contre 1 329,5 M€ en 2019.

Hors AFER, les primes représentent 1 689,7 M€, contre 3 228,7 M€ en 2019.

### A.2.1.2 Produits et charges des placements

Les produits des placements nets de charges s'établissent à 721,2 M€, contre 970,2 M€ en 2019.

Ce chiffre se ventile comme suit :

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Revenus et charges courants	782,7	1 041,1	(258,3)	(25)à%
Résultat des opérations de cessions	32,6	21,9	10,7	49%
Dotations et reprises de provisions	(16,9)	(13,1)	(3,8)	29%
Amortissement des immeubles	(4,3)	(4,6)	0,3	(7)%
Frais internes liés à la gestion financière	(72,9)	(75,1)	2,1	(3)%
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>721,2</b>	<b>970,2</b>	<b>(249,0)</b>	<b>(26)%</b>

Tableau 3 – Aviva Vie - Produits des placements nets de charges en 2019 et 2020

L'allocation réglementaire de ces produits au prorata des parts respectives des provisions techniques vie (y compris l'intégralité de la réserve de capitalisation) et non-vie et des fonds propres, conduit à la répartition suivante :

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Compte technique vie	682,3	919,3	(237,0)	(26)%
Compte technique non-vie	11,7	14,6	(2,9)	(20)%
Compte non technique	27,2	36,3	(9,1)	(25)%
<b>Produits des placements nets de charges</b>	<b>721,2</b>	<b>970,2</b>	<b>(249,0)</b>	<b>(26)%</b>

Tableau 4 – Aviva Vie - Allocation des produits des placements nets de charge en 2019 et 2020

### A.2.1.3 Les sinistres

La charge des sinistres nette de réassurance s'élève à 3 378,6 M€ en Vie et 123,1 M€ en Non Vie, soit un total de 3 501,7 M€, contre 2 903,7 M€ en 2019, en augmentation de 21%.

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Sinistres	1 549,5	1 128,2	421,3	37%
Capitaux échus	14,6	23,2	(8,5)	(37)%
Rachats	1 831,0	1 749,0	82,0	5%
Rentes et divers	113,0	52,4	60,6	ns
Charge de sinistres brute de réassurance	3 508,1	2 952,8	555,3	19%
Part des réassureurs dans les sinistres	(6,4)	(49,1)	42,7	(87)%
<b>Charge de sinistres nette de réassurance</b>	<b>3 501,7</b>	<b>2 903,7</b>	<b>598,0</b>	<b>21%</b>

Tableau 5 – Aviva Vie – Décomposition de la charge de sinistres en 2019 et 2020

### A.2.1.4 Provisions d'assurance et autres provisions techniques

La variation des provisions techniques nettes de réassurance s'est traduite par une reprise de 1 179,3 M€ en 2020 (dont une reprise de 1 180,5 M€ en Vie et une dotation de 1,2 M€ en Non Vie), contre une dotation de 3 228,7 M€ en 2019. Elle s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Provisions exprimées en euros	1 385,4	(523,9)	1 909,3	ns
Provisions exprimées en unités de compte	(215,9)	(2 673,4)	2 457,5	ns
Incidence des frais d'acquisition reportés	2,4	(2,7)	5,1	ns
Provisions techniques brutes de réassurance	1 171,9	(3 200,0)	4 371,9	Ns
Part des réassureurs dans la variation des provisions	7,4	(28,7)	36,1	ns
<b>Provisions techniques nettes de réassurance</b>	<b>1 179,3</b>	<b>(3 228,7)</b>	<b>4 408,0</b>	<b>ns</b>

Tableau 6 – Aviva Vie - Variation des provisions techniques en 2019 et 2020

En ce qui concerne les unités de compte, la variation des provisions intègre les ajustements de valeur des supports, qui se traduisent, par ailleurs, dans le compte de résultat par un produit de 56,3 M€, contre un produit de 1 944,8 M€ en 2019.

Par ailleurs, les versements reçus de EDF en 2019 avaient été intégralement affectés sur les unités de compte, générant ainsi une variation des provisions afférentes à ces supports.

Ces deux effets combinés, expliquent une grande part de la variation globale sur ce poste.

### A.2.1.5 Participation aux résultats

La participation aux résultats nette de réassurance, qui comprend les intérêts crédités aux provisions mathématiques et la participation aux bénéfices, est de 791,0 M€ en Vie et 0,4 M€ en Non Vie, soit un total de 791,4 M€, contre 808,4 M€ en 2019.

### A.2.1.6 Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition s'élèvent à 152,7 M€. Ils résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions, et incluent notamment la variation des frais d'acquisition reportés, compensée dans les provisions techniques.

Les postes frais d'administration et autres frais s'élevant à 249,6 M€, comprennent la fraction des frais généraux ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion de sinistres ou à la gestion des placements.

#### Les frais par nature

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Commissions	251,0	250,4	0,6	0%
Charges externes	107,1	108,6	(1,5)	(1)%
Impôts et taxes	15,2	22,5	(7,3)	(32)%
Charges de personnel	38,3	38,8	(0,5)	(1)%
Autres charges de gestion courante	(0,0)	0,0	(0,0)	ns
Amortissements et provisions	1,5	3,8	(2,3)	(61)%
Sous-total des charges par nature	413,1	424,1	(11,0)	(3)%
Frais d'acquisition reportés	2,5	2,7	(0,2)	(7)%
Frais d'administration	-	-	-	-
Frais de règlement des sinistres	1,8	3,0	(1,2)	ns
Commissions reçues des réassureurs	(0,5)	(0,6)	0,1	(8)%
Sous-total autres charges	3,8	5,1	(1,3)	(26)%
<b>Total</b>	<b>416,9</b>	<b>429,2</b>	<b>(12,3)</b>	<b>(3)%</b>

Tableau 7 – Aviva Vie – Décomposition des frais par nature en 2019 et 2020

#### Les frais par destination

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Vie				
Frais de règlement des sinistres	8,2	10,6	(2,4)	(23)%
Frais d'acquisition	137,9	147,1	(9,2)	(6)%
Frais d'administration	247,3	249,5	(2,2)	(1)%
Frais de gestion des placements	5,3	4,4	0,9	21%
Commissions reçues des réassureurs	(0,1)	(0,1)	0,0	ns
Sous-total Vie	398,6	411,5	(12,9)	(3)%
Non Vie				
Frais de règlement des sinistres	1,0	0,1	0,9	ns
Frais d'acquisition	14,8	14,2	0,6	4%
Frais d'administration	2,9	3,8	(0,9)	(23)%
Frais de gestion des placements	0,1	0,1	(0,0)	0%
Commissions reçues des réassureurs	(0,5)	(0,5)	0,0	0%
Sous-total Non Vie	18,3	17,7	0,6	3%
<b>Total</b>	<b>416,9</b>	<b>429,2</b>	<b>(12,3)</b>	<b>(3)%</b>

Tableau 8 – Aviva Vie - Décomposition des frais par destination en 2019 et 2020

### A.2.1.7 Autres produits et charges techniques

Les autres produits nets de charges techniques s'élèvent à 195,1 M€, contre 180,4 M€ en 2019.

## A.2.2 Résultat par ligne d'activité

### A.2.2.1 Analyse des résultats entre 2019 et 2020

Le résultat avant impôt diminue de 102,7 M€, avec une baisse de 83,6 M€ du résultat technique Vie et Non Vie, et une baisse de 19,1 M€ du résultat non technique :

En millions d'euros	2020	2019	Variation	Evolution
Marge technique hors provisions globales	338,2	326,4	11,8	4%
Variation des provisions globales	3,4	5,9	(2,5)	(42)%
Marge technique nette	341,6	332,3	9,3	3%
Revenus des placements nets en compte technique	699,4	938,4	(239,0)	(25)%
Participation aux résultats	(674,9)	(795,0)	120,1	(15)%
Marge financière	24,5	143,4	(118,9)	ns
Commissions	(250,5)	(249,8)	(0,7)	(0)%
Frais généraux	(162,1)	(173,7)	11,6	(7)%
Autres produits techniques nets des autres charges	192,1	177,0	15,1	9%
Commissions et frais	(220,5)	(246,5)	26,0	(11)%
Résultats techniques Vie et Non Vie	145,6	229,2	(83,6)	(36)%
Autres produits non techniques nets de charges	20,2	33,5	(13,3)	(40)%
Impact impôt sur variation réserve de capitalisation	4,9	10,7	(5,8)	(54)%
Impôt sur les sociétés	(59,0)	(59,0)	-	ns
Résultat non technique	(33,9)	(14,8)	(19,1)	ns
<b>Résultat net</b>	<b>111,7</b>	<b>214,4</b>	<b>(102,7)</b>	<b>(48)%</b>

Tableau 9 – Aviva Vie - Résultat technique Vie et Non Vie en 2019 et 2020

Cette variation du résultat avant impôts s'explique principalement par :

- Une augmentation de la marge technique hors provisions globales de 11,8 M€. Pour mémoire les comptes au 31 décembre 2019 intégraient une charge de 8 M€ liée à la baisse du taux d'actualisation retenu pour le calcul des provisions mathématiques des rentes en cours de service ;
- Une baisse de la marge financière liée à une diminution des dividendes perçus de la part des filiales et à une baisse générale de rendement constatée en 2020 ;
- Une baisse des frais généraux ;
- Une augmentation des commissions recues des gestionnaires d'actifs enregistrées en autres produits techniques nets des charges.

L'analyse des résultats par lignes d'activité entre 2019 et 2020 est présentée ci-après pour les lignes d'activités suivantes (montants nets de réassurance) :

- Epargne et retraite Euro,
- Epargne et retraite en unités de compte (UC),
- Prévoyance Vie,
- Prévoyance Non Vie (hors dépendance),
- Dépendance,
- Rentes invalidité.

Résultat technique par ligne d'activité En millions d'euros	Epargne €	Epargne UC	Prévoyance Vie	Prévoyance Non Vie	Dépendance	Rentes invalidité	Total
LoB	30	31	32	2	29	33	
<b>Au 31/12/2020</b>							
Marge tech. hors prov. globales	218,7	85,7	49,9	(22,8)	1,7	5,0	338,2
Variation des provisions globales	(35,3)	38,7	-	-	-	-	3,4
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>183,4</b>	<b>124,4</b>	<b>49,9</b>	<b>(22,8)</b>	<b>1,7</b>	<b>5,0</b>	<b>341,6</b>
Revenus des placements nets	655,1	32,5	0,1	5,3	2,3	4,1	699,4
Participation aux résultats	(640,5)	(34,0)	(0,1)	-	(0,3)	-	(674,9)
<b>Marge financière</b>	<b>14,6</b>	<b>(1,5)</b>	<b>-</b>	<b>5,3</b>	<b>2,0</b>	<b>4,1</b>	<b>24,5</b>
Commissions	(93,7)	(132,7)	(11,3)	(8,0)	-	(4,8)	(250,5)
Frais	(120,2)	(34,8)	(2,5)	(2,5)	(0,6)	(1,5)	(162,1)
Autres produits techniques nets	0,8	191,5	-	(0,2)	-	-	192,1
<b>Commissions et frais</b>	<b>(213,1)</b>	<b>24,0</b>	<b>(13,8)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(0,6)</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(220,5)</b>
<b>Résultat Technique</b>	<b>(15,1)</b>	<b>146,9</b>	<b>36,1</b>	<b>(28,2)</b>	<b>3,1</b>	<b>2,8</b>	<b>145,6</b>
<b>Au 31/12/2019</b>							
Marge tech. hors prov. globales	192,7	87,0	48,1	(5,1)	1,5	2,2	326,4
Variation des provisions globales	7,2	(1,3)	-	-	-	-	5,9
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>199,9</b>	<b>85,7</b>	<b>48,1</b>	<b>(5,1)</b>	<b>1,5</b>	<b>2,2</b>	<b>332,3</b>
Revenus des placements nets	856,0	67,7	0,1	6,5	3,3	4,8	938,4
Participation aux résultats	(724,4)	(69,4)	(0,1)	(0,5)	(0,3)	(0,3)	(795,0)
<b>Marge financière</b>	<b>131,6</b>	<b>(1,7)</b>	<b>-</b>	<b>6,0</b>	<b>3,0</b>	<b>4,5</b>	<b>143,4</b>
Commissions	(105,2)	(124,0)	(9,2)	(7,2)	-	(4,2)	(249,8)
Frais	(128,7)	(37,2)	(1,4)	(3,3)	(1,0)	(2,1)	(173,7)
Autres produits techniques nets	0,3	176,9	-	(0,2)	-	-	177,0
<b>Commissions et frais</b>	<b>(233,6)</b>	<b>15,7</b>	<b>(10,6)</b>	<b>(10,7)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(6,3)</b>	<b>(246,5)</b>
<b>Résultat Technique</b>	<b>97,9</b>	<b>99,7</b>	<b>37,5</b>	<b>(9,8)</b>	<b>3,5</b>	<b>0,4</b>	<b>229,2</b>
<b>Variation</b>							
Marge tech. hors prov. globales	26,0	(1,3)	1,8	(17,7)	0,2	2,8	11,8
Variation des provisions globales	(42,5)	40,0	-	-	-	-	(2,5)
<b>Marge technique nette de réassurance</b>	<b>(16,5)</b>	<b>38,7</b>	<b>1,8</b>	<b>(17,7)</b>	<b>0,2</b>	<b>2,8</b>	<b>9,3</b>
Revenus des placements nets	(200,9)	(35,2)	-	(1,2)	(1,0)	(0,7)	(239,0)
Participation aux résultats	83,9	35,4	-	0,5	-	0,3	120,1
<b>Marge financière</b>	<b>(117,0)</b>	<b>0,2</b>	<b>-</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(118,9)</b>
Commissions	11,5	(8,7)	(2,1)	(0,8)	-	(0,6)	(0,7)
Frais	8,5	2,4	(1,1)	0,8	0,4	0,6	11,6
Autres produits techniques nets	0,5	14,6	-	-	-	-	15,1
<b>Commissions et frais</b>	<b>20,5</b>	<b>8,3</b>	<b>(3,2)</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>-</b>	<b>26,0</b>
<b>Résultat Technique</b>	<b>(113,0)</b>	<b>47,2</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(18,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>2,4</b>	<b>(83,6)</b>

Tableau 10 – Aviva Vie - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2019 et 2020

Pour une meilleure lecture de cette présentation, il convient de préciser que toutes les primes émises des contrats souscrits par l'intermédiaire de l'association AFER France sont initialement investies sur le fonds en euros. Ce n'est qu'à l'issue du délai de renonciation, et selon le choix de l'assuré, que sont comptabilisés des arbitrages vers les supports UC sélectionnés.

En ce qui concerne les versements libres ultérieurs sur les supports en UC, ils étaient également, jusqu'au 30/09/2019, enregistrés en Euros, puis immédiatement arbitrés en UC. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, ils sont désormais directement enregistrés en UC ; il en est de même pour les rachats en UC.

Ces dispositifs sont sans impact sur les marges par ligne d'activité telles que présentées ci-après.

## Epargne Euro

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	218,7	192,7	26,0	14%
Variation des provisions globales	(35,3)	7,2	(42,5)	ns
Marge technique nette	<b>183,4</b>	<b>199,9</b>	(16,5)	(8)%
Revenus des placements nets	655,1	856,0	(200,9)	(23)%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(640,5)	(724,4)	83,9	(12)%
Marge financière	<b>14,6</b>	<b>131,6</b>	(117,0)	(89)%
Commissions	(93,7)	(105,2)	11,5	(11)%
Frais	(120,2)	(128,7)	8,5	(7)%
Autres produits techniques nets de charges	0,8	0,3	0,5	ns
Commissions et frais	<b>(213,1)</b>	<b>(233,6)</b>	20,5	(9)%
<b>Résultat technique</b>	<b>(15,1)</b>	<b>97,9</b>	<b>(113,0)</b>	<b>ns</b>

Tableau 11 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne Euro entre 2019 et 2020

La détérioration du résultat technique de 113 M€ s'explique principalement par une baisse de la marge financière, de 117 M€, en lien avec la diminution des dividendes perçus par Aviva Vie de la part des filiales, d'une part, et plus globalement, avec la baisse générale des rendements constatée en 2020.

## Epargne UC

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	85,7	87,0	(1,3)	(1)%
Variation des provisions globales	38,7	(1,3)	40,0	Ns
Marge technique nette	<b>124,4</b>	<b>85,7</b>	38,7	45%
Revenus des placements nets	32,5	67,7	(35,2)	(52)%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(34,0)	(69,4)	35,4	(51)%
Marge financière	<b>(1,5)</b>	<b>(1,7)</b>	0,2	(12)%
Commissions	(132,7)	(124,0)	(8,7)	7%
Frais	(34,8)	(37,2)	2,4	(6)%
Autres produits techniques nets de charges	191,5	176,9	14,6	8%
Commissions et frais	<b>24,0</b>	<b>15,7</b>	8,3	53%
<b>Résultat technique</b>	<b>146,9</b>	<b>99,7</b>	<b>47,2</b>	<b>47%</b>

Tableau 12 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur l'épargne UC entre 2019 et 2020

Le Résultat Technique est en amélioration de 47,2 M€, liée à une reprise de provision sur un ancien portefeuille et à une augmentation des commissions reçues plus importantes que celles versées aux apporteurs.

**Prévoyance Vie**

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	49,9	48,1	1,8	4%
Variation des provisions globales	-	-	-	ns
Marge technique nette	<b>49,9</b>	<b>48,1</b>	1,8	4%
Revenus des placements nets	0,1	0,1	-	ns
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(0,1)	(0,1)	-	ns
Marge financière	-	-	-	ns
Commissions	(11,3)	(9,2)	(2,1)	23%
Frais	(2,5)	(1,4)	(1,1)	79%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	ns
Commissions et frais	<b>(13,8)</b>	<b>(10,6)</b>	(3,2)	30%
<b>Résultat technique</b>	<b>36,1</b>	<b>37,5</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(4)%</b>

*Tableau 13 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Vie entre 2019 et 2020*

Le Résultat Technique reste stable entre les deux périodes.

**Prévoyance Non Vie**

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	(22,8)	(5,1)	(17,7)	ns
Variation des provisions globales	-	-	-	-
Marge technique nette	<b>(22,8)</b>	<b>(5,1)</b>	(17,7)	ns
Revenus des placements nets	5,3	6,5	(1,2)	(18)%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	-	(0,5)	0,5	Ns
Marge financière	<b>5,3</b>	<b>6,0</b>	(0,7)	(12)%
Commissions	(8,0)	(7,2)	(0,8)	11%
Frais	(2,5)	(3,3)	0,8	(24)%
Autres produits techniques nets de charges	(0,2)	(0,2)	-	ns
Commissions et frais	<b>(10,7)</b>	<b>(10,7)</b>	-	ns
<b>Résultat technique</b>	<b>(28,2)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(18,4)</b>	<b>ns</b>

*Tableau 14 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Prévoyance Non Vie entre 2019 et 2020*

Le Résultat Technique se détériore de 18,4 M€, ceci étant essentiellement la conséquence d'une augmentation de la sinistralité due à la pandémie de COVID-19.

**Dépendance**

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	1,7	1,5	0,2	13%
Variation des provisions globales	-	-	-	-
Marge technique nette	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	0,2	ns
Revenus des placements nets	2,3	3,3	(1,0)	(30)%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(0,3)	(0,3)	-	ns
Marge financière	<b>2,0</b>	<b>3,0</b>	(1,0)	(33)%
Commissions	-	-	-	ns
Frais	(0,6)	(1,0)	0,4	(40)%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	ns
Commissions et frais	<b>(0,6)</b>	<b>(1,0)</b>	0,4	(40)%
<b>Résultat technique</b>	<b>3,1</b>	<b>3,5</b>	<b>(0,4)</b>	<b>ns</b>

Tableau 15 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur la Dépendance entre 2019 et 2020

Le Résultat Technique reste stable entre les deux périodes.

**Rentes Invalidité**

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation
Marge technique hors provisions globales	5,0	2,2	2,8	ns
Variation des provisions globales	-	-	-	-
Marge technique nette	<b>5,0</b>	<b>2,2</b>	2,8	ns
Revenus des placements nets	4,1	4,8	(0,7)	(15)%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	-	(0,3)	0,3	ns
Marge financière	<b>4,1</b>	<b>4,5</b>	(0,4)	(9)%
Commissions	(4,8)	(4,2)	(0,6)	14%
Frais	(1,5)	(2,1)	0,6	(29)%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	ns
Commissions et frais	<b>(6,3)</b>	<b>(6,3)</b>	-	ns
<b>Résultat technique</b>	<b>2,8</b>	<b>0,4</b>	<b>2,4</b>	<b>ns</b>

Tableau 16 – Aviva Vie - Compte de résultat simplifié sur les Rentes Invalidité entre 2019 et 2020

Le Résultat Technique s'améliore de 2,4 M€, en lien avec la croissance du portefeuille.

## A.3 Résultat des investissements

### A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements

Le résultat financier s'établit comme suit pour l'exercice 2020 :

#### Placements en euros

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation (%)
Revenus nets	651,9	872,9	(221,1)	(25)%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	32,6	19,9	12,7	64%
Produits des placements nets de charges	684,4	892,8	(208,3)	(23)%
Participation aux résultats	(757,3)	(738,8)	(18,5)	3%
<b>Résultat financier</b>	<b>(72,9)</b>	<b>154,0</b>	<b>(226,8)</b>	<b>ns</b>

Tableau 17 – Aviva Vie - Résultat financier des placements en euros en 2019 et 2020

A noter, que conformément à la réglementation, les revenus des placements (nets de charges) du fonds Eurocroissance, comprenant la variation des valeurs de l'actif, sont présentés dans les revenus des placements en Euros : 2,9 M€ en 2020 (contre 14,9 M€ en 2019).

#### Placements en UC

En millions d'euros	2020	2019	Evolution	Variation (%)
Revenus nets	36,8	77,4	(40,6)	(52)%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	-	-	-	-
Produits des placements nets de charges	36,8	77,4	(40,6)	(52)%
Participation aux résultats	(34,1)	(69,6)	35,5	ns
<b>Résultat financier</b>	<b>2,7</b>	<b>7,8</b>	<b>(5,1)</b>	<b>(65)%</b>

Tableau 18 – Aviva Vie - Résultat financier des placements en UC en 2019 et 2020

# Section B

## Systeme de gouvernance

B.1	INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	23
B.2	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	31
B.3	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	34
B.4	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	42
B.5	FONCTION AUDIT INTERNE .....	46
B.6	FONCTION ACTUARIELLE.....	49
B.7	SOUS-TRAITANCE.....	50

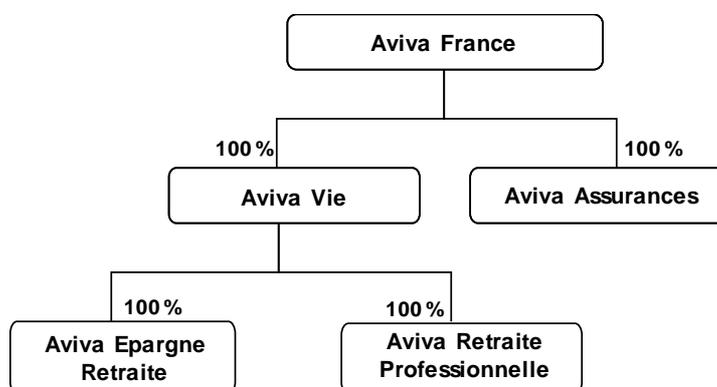
## B. Système de gouvernance

### B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

#### B.1.1 Structure de gouvernance

Aviva Vie, est une société anonyme à Conseil d'Administration, filiale à 100% de la société holding Aviva France.

Aviva France, société anonyme dont le siège social est à Bois Colombes, est la société mère d'un Groupe qui comprend, outre Aviva Vie, les sociétés d'assurance et le fonds de retraite professionnelle supplémentaire (FRPS) présentés ci-dessous :



En date de diffusion du présent rapport, le Conseil d'Administration d'Aviva Vie est composé de quatre administrateurs :

- Phalla Gervais, Présidente
- Blandine Chaghal
- Serge Da Mariana
- Raphaël Quarello

Phalla Gervais assure la présidence du conseil depuis le 24 juin 2019.

Serge Da Mariana assure la Direction générale de la société depuis le 20 novembre 2020 succédant dans ces fonctions à Arthur Chabrol ; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Blandine Chaghal, en fonction depuis le 25 juin 2018.

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni à douze reprises avec un taux de présence moyen des administrateurs de plus de 87 %.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué à la réunion du Conseil au cours de laquelle ont été examinés et arrêtés les comptes annuels.

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne et le plan de réassurance, ainsi que le présent rapport.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la société et suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction Générale.

## B.1.2 Comités spécialisés

Filiale de la société holding Aviva France, Aviva Vie entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du Conseil d'Administration d'Aviva France.

### B.1.2.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaille de façon étroite avec le Comité des Risques, a pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité est principalement chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière. Il est notamment en charge de l'examen des états financiers et des indicateurs financiers réglementaires afin d'émettre un avis quant à leur approbation, auprès du Conseil d'administration de l'entité juridique concernée ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux Comptes et des Auditeurs Internes.

Les Commissaires aux Comptes sont systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à neuf reprises au cours de l'année 2020, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le Comité des Comptes et de l'Audit est composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en est le Président, David Rogers (qui a succédé à Carole Abbey en février 2021) et Chetan Singh.

### B.1.2.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance des risques, de revue de la méthodologie de calcul du capital économique de la société et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Il est notamment en charge :

- D'examiner l'appétit au risque et le profil de risques de la société en matière de capital, liquidité et « Franchise Value » ;
- D'examiner l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société, et l'efficacité et l'efficience des rapports sur les risques ;
- D'examiner et valider les Politiques de risques et les Business Standards concernant directement le Conseil d'administration ;
- De revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Vérification de la Conformité et Risques de la société ;
- De revoir le dispositif « Fit and Proper » de la société ;
- De revoir la méthodologie de calcul du capital économique de la société et des stress-tests ;
- De vérifier la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ;
- De suivre le respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Le Comité des Risques se réunit au moins quatre fois par an. Il a tenu neuf réunions en 2020.

Le Comité des Risques est composé de trois membres : David Rogers qui en assure la présidence depuis la démission de Carole Abbey en février 2021, Marcel Kahn et Chetan Singh.

### B.1.3 Fonctions clés

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, Aviva Vie a désigné, pour chacune des quatre fonctions clés prévues par la réglementation, un responsable unique, personne physique, placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif du sous-groupe Aviva France, à savoir :

- Dominico De Carvalho pour la Fonction Risques ;
- Murielle Marveaux pour la Fonction Vérification de la Conformité ;
- Frédéric Bussereau pour la Fonction Audit Interne ;
- Ludovic Moreau pour la Fonction Actuarielle.

#### B.1.3.1 La Fonction Risques

Le responsable de la Fonction Risques est Dominico De Carvalho.

La fonction Risques est rattachée directement à la Direction Générale d'Aviva France.

En complément de son rattachement hiérarchique, le responsable de la Fonction Risques a un rattachement fonctionnel au Directeur de la Fonction Risques au niveau du Groupe Aviva plc.

Les principales missions de la Fonction Risques sont décrites dans la partie B.3 Système de gestion des risques.

#### B.1.3.2 La Fonction Vérification de la Conformité

Le responsable de la Fonction Vérification de la Conformité et du Contrôle Interne est Murielle Marveaux (désignée en 2019, en remplacement de Raphaël Quarello). Elle est invitée permanente des Comités de Gouvernance ou de Pilotage sur les sujets majeurs impactant Aviva et ses filiales (ex Comité de Risques Opérationnels – ORC).

Le responsable de la Fonction Vérification de la Conformité et du Contrôle Interne est nommé par le Directeur Général d'Aviva France suite à consultation avec le Président du Comité des Risques (émanant du Conseil d'Administration d'Aviva France).

La fonction Vérification de la Conformité est rattachée directement à la Direction Générale d'Aviva France.

Les principales missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont décrites dans la partie B.4.2 Fonction Vérification de la Conformité.

#### B.1.3.3 La Fonction Audit Interne

La responsable de la Fonction Audit interne est Frédéric Bussereau. Il est rattaché au Président du Comité des Comptes et de l'Audit, au Directeur Audit Europe d'Aviva plc, et rapporte régulièrement à la Direction Générale d'Aviva France.

L'Audit Interne couvre l'ensemble des entités du périmètre Aviva France. Le responsable de l'Audit Interne est invité permanent du Comité de Direction Générale d'Aviva France et des Comités de Gouvernance ou de Pilotage sur les sujets majeurs impactant Aviva et ses filiales (Comité de Risques – ORC, ...).

Le Président du Comité des Comptes et de l'Audit d'Aviva France est impliqué dans le recrutement du responsable de l'Audit Interne d'Aviva France, avec un droit de véto.

Les principales missions de la Fonction Audit Interne sont décrites dans la partie B.5 Fonction Audit Interne.

### B.1.3.4 La Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Ludovic Moreau. Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Aviva France.

La Fonction Actuarielle participe au comité « ALCO » - Asset and Liability Committee - qui surveille et pilote les sujets financiers, y compris les liquidités, et les sujets actuariels (tels que l'optimisation des capitaux sociaux et économiques, les besoins de provisionnement ou la gestion actif-passif par exemple). De plus, elle participe au Board Risk Committee (Comité des Risques) et Model Change Committee (Comité de Changement de Modèle).

La Fonction Actuarielle anime des comités « ECTRC » - Economic Capital Technical Review Committee qui ont pour but de valider les calibrations.

Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont décrites dans la partie B.6 Fonction Actuarielle.

### B.1.4 Politique et pratique de la rémunération

La politique de rémunération menée par Aviva France permet de garantir l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs en assurant une gestion appropriée des risques et de la conformité.

Pour les dirigeants mandataires sociaux, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie du Groupe sur le long terme dans l'intérêt de ses actionnaires, de ses clients et de ses collaborateurs.

#### B.1.4.1 Gouvernance et cadre réglementaire de la politique de rémunération

La gouvernance de la politique de rémunération d'Aviva Vie est définie au sein de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) Aviva France.

Les politiques de rémunération sont définies par la Direction Générale. Aviva France ne disposant pas de Comité de rémunération, les compétences de ce dernier ont été attribuées au Conseil d'Administration d'Aviva France afin d'éviter les conflits d'intérêts. Le Conseil d'Administration valide la politique de rémunération et la nomination des principaux dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La Direction des Ressources Humaines met à disposition de ces instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise.

Aviva France s'assure de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en France.

Cette politique entre dans le cadre réglementaire de la notice ACPR « Solvabilité II » Système de gouvernance (Version en date du 17/12/2015) et des conventions collectives de l'assurance.

La politique est revue dès qu'une modification ou un ajout s'avère nécessaire et au minimum une fois par an. Les circonstances entraînant la revue à minima sont les suivantes :

- Evolution de la réglementation ;
- Evolution significative des activités ou modifications importantes de son organe interne ;
- Modification significatives des politiques liées.

La révision tient compte de la stratégie globale de l'entreprise de l'évolution des activités ou des tendances de marché.

#### B.1.4.2 Les fonctions de contrôle

Les fonctions de contrôle renvoient aux fonctions clés Solvabilité 2, telles que présentées en section suivante (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle).

Pour garantir l'indépendance de ces fonctions clés, les responsables de ces fonctions :

- Sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Générale du sous-groupe Aviva France ;

- Et leurs enveloppes de rémunération variables sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération.

#### **B.1.4.3 Politique et principes généraux en matière de rémunération**

La Direction des ressources humaines met en œuvre le déploiement de la politique de rémunération globale (incluant la rémunération de base fixe et variable) validée par la Direction Générale.

La politique de rémunération se décline en fonction des différentes catégories de collaborateurs et des cadres dirigeants. Elle s'appuie à la fois sur les principes communs à l'ensemble du Groupe Aviva et sur ceux plus spécifiques, propres à l'industrie de la branche Assurance.

Dans le cadre de sa mission elle s'assure notamment de :

- Revoir périodiquement avec les partenaires sociaux la politique salariale dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) et lors de révisions des accords sur la rémunération ;
- Piloter les processus de révisions annuelles des rémunérations ;
- Mettre à disposition des différentes instances les informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, les analyses des pratiques de marché ainsi que toute information appropriée liée au contexte économique et social de l'entreprise ;
- Diffuser la politique salariale auprès des collaborateurs ;
- Communiquer aux managers les guides et informations nécessaires au processus de révisions salariales, d'appréciation de la performance, d'attribution des rémunérations variables annuelles et de leurs collaborateurs ;
- Mettre en œuvre les décisions du Conseil d'administration d'Aviva France concernant les rémunérations des fonctions de dirigeants mandataires sociaux et les fonctions clés.

La rémunération globale est constituée de la rémunération de base et des rémunérations variables individuelle, collective et différée. Celle-ci est complétée d'un plan épargne entreprise et d'un régime de retraite supplémentaire. Les salariés peuvent également bénéficier d'un plan mondial d'actionariat salarié proposé en principe chaque année par Aviva Plc.

##### **B.1.4.3.1 La rémunération de base**

La rémunération de base rémunère les compétences des collaborateurs et les responsabilités qui leur sont confiées.

Elle est fixée au moment de l'embauche du salarié et elle est revue périodiquement dans le cadre des processus décrits ci-dessus, et également dans le cadre de la mobilité ou de l'évolution professionnelle, et pour garantir l'égalité professionnelle entre les collaborateurs placés dans des situations comparables.

Aviva compare également ses pratiques en matière de rémunération à celles des autres sociétés du marché de l'Assurance.

La part fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable de rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune part variable.

### B.1.4.3.2 La rémunération variable individuelle

La rémunération variable individuelle rémunère la performance individuelle évaluée en fonction des résultats obtenus par rapport aux objectifs spécifiques de l'année et les conditions de mises en œuvre. La rémunération variable est définie selon les catégories de personnel et leurs métiers et garantit l'équité dans la rétribution de la performance individuelle.

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs, quantitatifs, qualitatifs et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;
- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque) pour certaines catégories de personnel.

### B.1.4.3.3 La rémunération variable individuelle des collaborateurs ayant une activité dite « commerciale »

#### **Les collaborateurs ayant une activité commerciale et intermédiaire en contact avec les Agents et les Courtiers.**

La part variable comprend les primes d'objectifs et d'autres « incentives » des réseaux de distribution qui sont régis par des plans définis et validés annuellement. Ceux-ci sont définis par la direction de la Distribution et la Direction Générale.

Les règles d'attribution prévoient des critères de qualité et de prévention des risques pour l'entreprise et le client. Le respect de ces règles, est une condition d'éligibilité à ces rémunérations variables et incentives. Ces conditions sont précisées de manière explicite aux salariés considérés lors de l'attribution de cette rémunération.

Parmi ces conditions on retrouve notamment le respect :

- De la réglementation (notamment la lutte anti terrorisme & lutte anti blanchiment) ;
- Des règles internes en matière de souscription (notamment recevabilité et justificatifs), de gestion (encaissements, décaissements, sinistres) ;
- Du devoir de bon conseil délivré aux clients en dommages comme en Vie (notamment avec la mise à jour régulière du recueil des exigences et besoins des clients) ;
- Du respect des règles internes en matière de protection des données clients.

Le non-respect de ses règles peut entraîner une réduction ou la perte de la rémunération variable.

#### **Les collaborateurs exerçant au sein d'une activité dite « plateforme téléphonique »**

La définition des objectifs, les modalités et la périodicité des versements des rémunérations variables des activités de plateforme téléphonique sont définis selon le métier de l'assurance et les besoins de l'activité. La périodicité des versements est fixée selon le règlements en vigueur des plans de variables.

Les objectifs associés se composent de critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs notamment la prise en compte de qualité et du devoir de conseil vis-à-vis des clients d'Aviva.

La part variable ne permet pas d'inciter la prise de risque pour l'entreprise. Ceux-ci peuvent être revus selon les besoins de l'entreprise et de l'activité.

### B.1.4.3.4 La rémunération des intermédiaires non salariés

Les intermédiaires nommés Agents et les Courtiers qui agissent pour Aviva ne sont pas gérés dans la politique salariale.

### B.1.4.3.5 La rémunération variable individuelle des cadres dirigeants

#### Le plan de bonus annuel

Les allocations individuelles des rémunérations variables sont fondées sur les résultats d'une évaluation individuelle formalisée, qui prend en compte la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, et notamment la contribution/performance individuelle des collaborateurs aux critères suivants :

- Aux objectifs spécifiques de l'année (quoi) ;
- Aux conditions de mise en œuvre et la manière dont l'objectif a été atteint (comment) ;
- Et à la prise en compte du risque dans le cadre de leurs responsabilités (risque).

L'enveloppe de rémunération variable est calculée sur la base de la performance financière de l'entreprise ainsi que d'éléments quantitatifs et qualitatifs dont la gestion appropriée des risques. La structure de la rémunération variable, peut être composée de deux parties : numéraire et différée sur une période donnée. L'acquisition de la partie différée est soumise aux conditions du plan, notamment la présence du salarié.

#### Le cas des fonctions de contrôle

Les enveloppes des rémunérations variables des fonctions de contrôle (Risques, Vérification de la Conformité, Audit Interne et Fonction Actuarielle) sont définies sur la base de la réalisation d'objectifs propres à leurs fonctions, et ce, indépendamment des indicateurs financiers des activités qu'elles contrôlent.

Ces garanties permettent d'assurer leur indépendance et leur objectivité notamment dans le cadre de leurs missions de contrôle en matière de politique de rémunération. Il est précisé que, pour les cadres dirigeants rapportant à une fonction métier globale, la proposition individuelle est discutée entre le responsable de la fonction métier globale et la Direction Générale d'Aviva France

#### Le plan d'intéressement long terme

La politique de rémunération des cadres dirigeants vise à lier les niveaux de rémunération à la performance et au progrès de l'entreprise dans le long terme et à aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Dans le cadre d'une stratégie globale d'intéressement de ses collaborateurs, Aviva Plc propose un plan de variable long terme sous forme d'attribution d'actions gratuites (RSU) pour ses cadres dirigeants identifiés comme talents stratégiques, aux ressources clés et aux plus performants. Les attributions sont décidées par Aviva France et Aviva Plc.

L'acquisition de ces actions est soumise à condition de présence du salarié à leur date d'acquisition, ainsi qu'au respect du dispositif de malus décrit ci-après.

#### La rémunération variable différée en actions et la mise en œuvre en œuvre d'un système de malus.

L'acquisition de la partie variable différée est assortie d'un système de malus c'est-à-dire que sous certaines ou du plan d'intéressement long terme est subordonnée aux conditions qui sont fonction des critères de performance Aviva et de critères individuels. Ces conditions, l'application d'un malus entraîne une réduction ou la perte des actions.

- Une augmentation significative du niveau de risque du fait du collaborateur supporté par la société ;
- Une prise de risque ou un comportement jugé inacceptable par la Direction Générale

### B.1.4.3.6 La rémunération variable collective

Les collaborateurs bénéficient d'une rémunération variable collective qui est le fruit de la performance économique de l'entreprise. Elle est constituée de la participation et de l'intéressement (accord d'intéressement conclu pour 3 ans et renouvelable) dont bénéficient les salariés des entités constituant l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du sous-groupe Aviva France.

#### B.1.4.3.7 Les autres périphériques de la rémunération

L'ensemble des collaborateurs bénéficient de différents dispositifs qui complètent la rémunération globale.

##### **Le Plan d'Epargne Groupe (PEG)**

La rémunération globale est complétée d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) défini dans l'accord équilibre n°5 et d'un Plan d'Epargne Retraite Entreprise au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs de l'Unité Economique et Sociale (U.E.S) du Groupe Aviva France.

##### **Le Plan Epargne Retraite Entreprise Aviva**

Le plan Epargne Retraite Entreprise Aviva (anciennement intitulé contrat Article 83) est un contrat d'assurance retraite collective destiné aux collaborateurs. Ce Plan Epargne Retraite Entreprise prend la forme d'un régime dit à " cotisations définies ", le montant de la cotisation est fixe et versé par l'entreprise sous forme d'un pourcentage du salaire de base. Le collaborateur peut également réaliser des versements à titre volontaire.

##### **Le Plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc**

Les collaborateurs bénéficient également de la possibilité d'adhérer chaque année au plan d'actionnariat salarié du Groupe Aviva Plc. Il s'agit d'un dispositif d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des collaborateurs du Groupe Aviva, dans le cadre d'un dispositif intitulé Global Matching Share (" GMS Plan "). Il repose sur une démarche volontaire du collaborateur intéressé, qui devrait adhérer au " GMS Plan " et investir pour acquérir des actions d'Aviva.

#### B.1.5 Autres informations

Aviva Vie n'a pas conclu de transactions importantes durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

### B.2.1 Contexte et objectifs

Aviva France applique la norme « Fit & Proper Minimum Requirements » (Exigences minimales en termes de compétences et d'honorabilité), telle qu'établie par le Groupe Aviva plc, qui expose les exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités du Groupe, tout en veillant à assurer la conformité aux exigences réglementaires locales.

Le principe d'honorabilité et de compétences vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences d'honorabilité (réputation, intégrité) et de compétences (connaissance, expérience) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité sont l'Audit Interne, la Fonction Actuarielle, les Risques, et la Conformité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur.
- **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « N-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe Aviva France entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Aviva Vie).

L'organigramme des personnes « Fit & Proper » en date d'établissement du présent rapport est présenté en annexe 1.

### B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelées « Role Profile ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le Groupe, interlocuteurs externes) ;
- Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- Compétences personnelles (valeurs Aviva, état d'esprit et attitude).

Les fiches « Role profile » sont revues chaque année par les personnes notifiées et non notifiées.

### B.2.3 Les processus mis en place par Aviva France

Aviva France a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La Direction des Ressources Humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- Identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- Recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le Commissaire aux Comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;
- Intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- Talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes Fit & Proper via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- Si longue absence : renseigner Workday<sup>1</sup> (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- Transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. Une personne Fit & Proper Partner est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- Fin d'emploi : mise à jour de la liste

#### B.2.3.1 Suivi de l'évolution des compétences

##### Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au Conseil d'Administration d'Aviva France, comprenant :

- Un organigramme ;
- La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- La liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- Les plans de succession des personnes clés ;
- La politique de rémunération ;
- La procédure de notification au superviseur ;
- La procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

##### Constitution du dossier individuel

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- Pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Aviva :
  - La référence aux exigences « Fit & Proper » dans les lettres de nomination ;
  - La lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « Fit & Proper ».
- Pour les personnes notifiées, salariés d'Aviva :

---

<sup>1</sup> Workday est le progiciel RH utilisé par Aviva et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
  - La lettre d'honorabilité ;
  - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
  - Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- 
- Pour les personnes non notifiées, salariés d'Aviva :
    - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
    - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
    - La lettre d'honorabilité.

## B.3 Système de gestion des risques

### B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs

Le système de gestion des risques d'Aviva France s'inscrit dans le cadre normatif du Groupe Aviva Plc (« Risk Management Framework Policy » ou RMF) et s'appuie sur :

- Une stratégie (section B.3.1.2) et une appétence aux risques (section B.3.1.3) ;
- Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des 3 lignes de défense (section B.3.3).

#### B.3.1.1 Risk Management Framework Policy

Le cadre de gestion des risques d'Aviva France est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Aviva France.

Le cadre de gestion des risques est défini dans une politique de gestion des risques (déclinaison applicable à Aviva France de la politique de gestion des risques du Groupe Aviva Plc « Risk Management Framework Policy - RMF Policy »). Il existe 9 politiques du Groupe et 34 politiques locales, couvrant l'ensemble des risques majeurs de la compagnie :

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales (si applicable)
Risk Management Framework Policy	Gestion des risques
	Compétence et honorabilité
	ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)
	Conflit d'intérêt
	Gouvernance des données (hors S2)
	Gouvernance des données Solvabilité 2
	Gestion Actif-Passif
	Contrôle interne
	Réclamations
	Gestion du capital
	Capacité professionnelle, honorabilité, formation et développement professionnel continu
	Audit interne
	L'information au public
	Information au superviseur
	Externalisation
Rémunération	
Rémunération des distributeurs	
Operational Risk Policy	Plan de Continuité d'Activité
	Gestion du risque opérationnel
Market Risk Policy	Gestion du risque d'investissement
	Gestion du capital
Liquidity Risk Policy	Gestion du risque de liquidité
Life Insurance Risk Policy	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement Vie
	Gestion du risqué de concentration
	Validation indépendante du modèle interne Vie
	Changement de modèle Vie
	Product Design Oversight Vie
General Insurance Risk Policy	Réassurance Aviva Assurances
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement Aviva Assurances
	Validation indépendante du modèle interne GI

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales (si applicable)
	Changement de modèle GI
	Product Design Oversight GI
Conduct Risk Policy	Conflits d'intérêt
	Vérification de la conformité
Autres politiques	Conservation des données

Tableau 26 – Aviva Vie – Liste des politiques du Groupe et politiques locales

Ces politiques de gestion des risques définissent la stratégie en matière de risques et l'appétence aux risques du Conseil d'Administration d'Aviva Vie. Elles sont validées au moins annuellement par le Conseil d'Administration.

Elles précisent, en particulier :

- Le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie
- L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques (processus Identify, Measure, Manage, Monitor and Report ou processus IMMMR)
- Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense)
- Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

### B.3.1.2 Stratégie

Aviva France alloue son capital disponible pour optimiser les rendements en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau de capital économique et réglementaire permettant de couvrir l'ensemble de ses risques. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques d'Aviva France sont :

- De diffuser une gestion de risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies
- De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis
- D'être conforme avec les attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes.



### B.3.1.3 Dispositif d'appétence aux risques

Le dispositif d'appétence aux risques d'Aviva France comprend :

- **L'appétence aux risques** (« Risk Appetite ») qui sont les expressions quantitatives à un niveau agrégé du niveau de risque soutenable par Aviva France (exemple : niveau de capital pouvant être mis à risque, niveau de liquidité). L'appétence est définie pour les principaux risques, comprenant la solvabilité, la liquidité et le risque opérationnel et constitue une contrainte forte. Le dispositif d'appétence au risque opérationnel a été implémenté en 2020 et est détaillé dans la politique de gestion des risques opérationnels.;

- **Les préférences de risques** (« Risk Preferences ») qui sont les définitions qualitatives pour les risques individuels (ex : actions, longévité) exprimant les risques qu'Aviva France souhaite accroître, les risques que l'entreprise souhaite maintenir stables ainsi que les risques que l'entreprise souhaite réduire et le rationnel associé ;
- **Les tolérances aux risques ou limites opérationnelles** qui sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt (l'indicateur de mesure est la variation du ratio de couverture SII aux changements des taux d'intérêt), ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans l'inventaire des risques opérationnels (CORR – Common Operational Risk Register).

La gouvernance en place permet de définir l'appétence aux risques et les préférences aux risques, de les mettre à jour de façon régulière et de les intégrer au processus de définition de la stratégie de l'entreprise.

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au Comité Capital (cf. section B.3.4) pour discussion puis au Comité des Risques pour approbation. Le Conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Le Conseil d'Administration définit la stratégie d'Aviva Vie et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Aviva Vie alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et réglementaire. La politique de gestion des risques explicite l'approche vis-à-vis des différents types de risques auxquels les entités font face.

#### B.3.1.3.1 L'appétence aux risques

Le Conseil d'Administration d'Aviva France valide les niveaux d'appétence aux risques en fonction de trois principaux critères :

##### **Critère de capital économique**

Le capital économique d'Aviva Vie est géré à horizon du Plan financier. Le niveau d'appétence aux risques sur le capital économique validé par le Conseil d'Administration correspond à niveau de capital permettant de couvrir un scénario de stress survenant 1 fois tous les 10 ans et après absorption d'un scénario de stress survenant 1 fois tous les 200 ans (scénario pour le calcul du SCR).

##### **Critère de liquidité**

La position de liquidité reflète la capacité à honorer à l'avenir les engagements. À noter que le ratio de liquidité, LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), se calcule sur les prochains 24 mois, en cohérence avec les méthodes de calcul du Capital Économique.

##### **Critère de taux d'intérêt**

Conformément à la politique du Groupe Aviva, Aviva France doit également effectuer un suivi de son appétence aux risques de taux d'intérêt. La politique des risques du Groupe Aviva définit l'appétence aux risques de taux d'intérêt sur la base de la sensibilité de son ratio de couverture du SCR aux variations des niveaux de taux d'intérêt.

##### **Critère de risque opérationnel**

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de personnes ou de systèmes inadéquats ou défaillants et d'événements externes.

### B.3.1.3.2 Les préférences de risques

Les préférences de risques (« Risk Preferences ») précisent les risques que l'entreprise souhaite accroître, maintenir stables, ou réduire. Elles sont mises à jour annuellement.

Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels tels que :

- Le risque de crédit
- Le risque actions
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque immobilier
- Le risque de rachat
- Les risques opérationnels.

Les préférences sont également définies pour le risque sur la gestion d'actifs, la réputation, et les risques « conduct ».

### B.3.1.3.3 Les tolérances aux risques opérationnels

Les tolérances aux risques opérationnels sont définies dans le CORR. Il s'agit d'un registre listant tous les risques opérationnels auxquels l'entreprise est exposée en précisant les tolérances du groupe pour chaque risque.

## B.3.2 Cadre de gestion du capital

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en terme de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA ou *Own Risk and Solvency Assessment*.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital.

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ce dispositif fournit au Conseil d'Administration les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- Evaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Evaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan triennal ;
- Evaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction Générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;

- Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme visant à atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts qui sont communiqués au département Finance pour la construction du plan à trois ans ;
- Les équipes actuarielles calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres, SCR, MCR) pour les positions actuelles et projetées, pour permettre aux Conseils d'Administration de s'assurer de la conformité continue d'Aviva vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- Des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan triennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (*management actions*) appropriées (e.g. réassurance, investissement ...) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- Les résultats de ces simulations de crises et les analyses a posteriori d'une année à l'autre permettent aux Conseils d'Administration d'avoir une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (Identification des risques, rapport actuariel, rapport du Directeur des Risques, rapport de Conformité, Audit Interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus alimentent le rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Aviva France produit un certain nombre de paramètres de performance (projection du capital requis et du ratio de couverture Solvabilité II, Capital generation, Underlying capital generation (UCG), Operating capital generation (OCG), Economic Value Add (EVA) – mesure la performance d'une activité au regard de l'immobilisation du capital).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

Par ailleurs, le dispositif ORSA est complété par le plan préventif de rétablissement (PPR) qui permet à Aviva de mener une réflexion anticipée (en dehors de toute période de crise) sur la gestion d'une situation de quasi-faillite en rétablissant son équilibre financier et prudentiel ou en organisant l'extinction ordonnée de son activité. Le PPR est approuvé par le Comité des Risques pour validation par le Conseil d'Administration d'Aviva France avant transmission à l'ACPR.

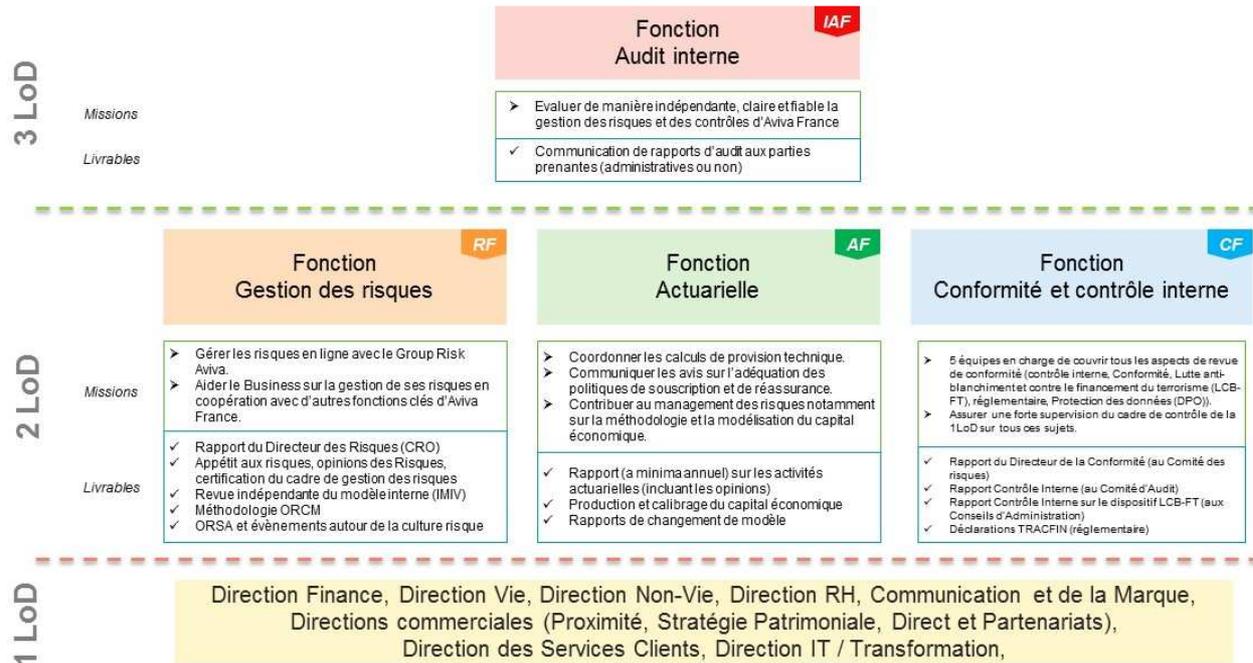
A noter qu'en 2020, un ORSA dit « exceptionnel » a été réalisé afin de mesurer les impacts de la crise de la Covid-19 sur le niveau de capital d'Aviva Vie. Ce rapport a été validé en comité des risques du 15 juillet 2020.

### B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques

Le dispositif général de contrôle au sein du Groupe Aviva France s'inscrit dans l'organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques :

- 1<sup>ère</sup> ligne de défense (1LoD) : les opérationnels (y compris les équipes de Contrôle Interne) ;
- 2<sup>ème</sup> ligne de défense (2LoD) : Il s'agit des fonctions de contrôle clés de la gestion des risques, de l'actuariat et de la conformité ;
- 3<sup>ème</sup> ligne de défense (3LoD) : Il s'agit de la fonction de contrôle clé de l'audit interne.

L'articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés exigées par la réglementation (Solvabilité II) se présente comme suit :



#### B.3.3.1 La première ligne de défense : les opérations

La 1LoD est la responsable principale de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques auprès du management d'Aviva France. Le management de la 1LoD est responsable de la mise en œuvre des processus de gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne de l'entreprise est au cœur de la première ligne de défense.

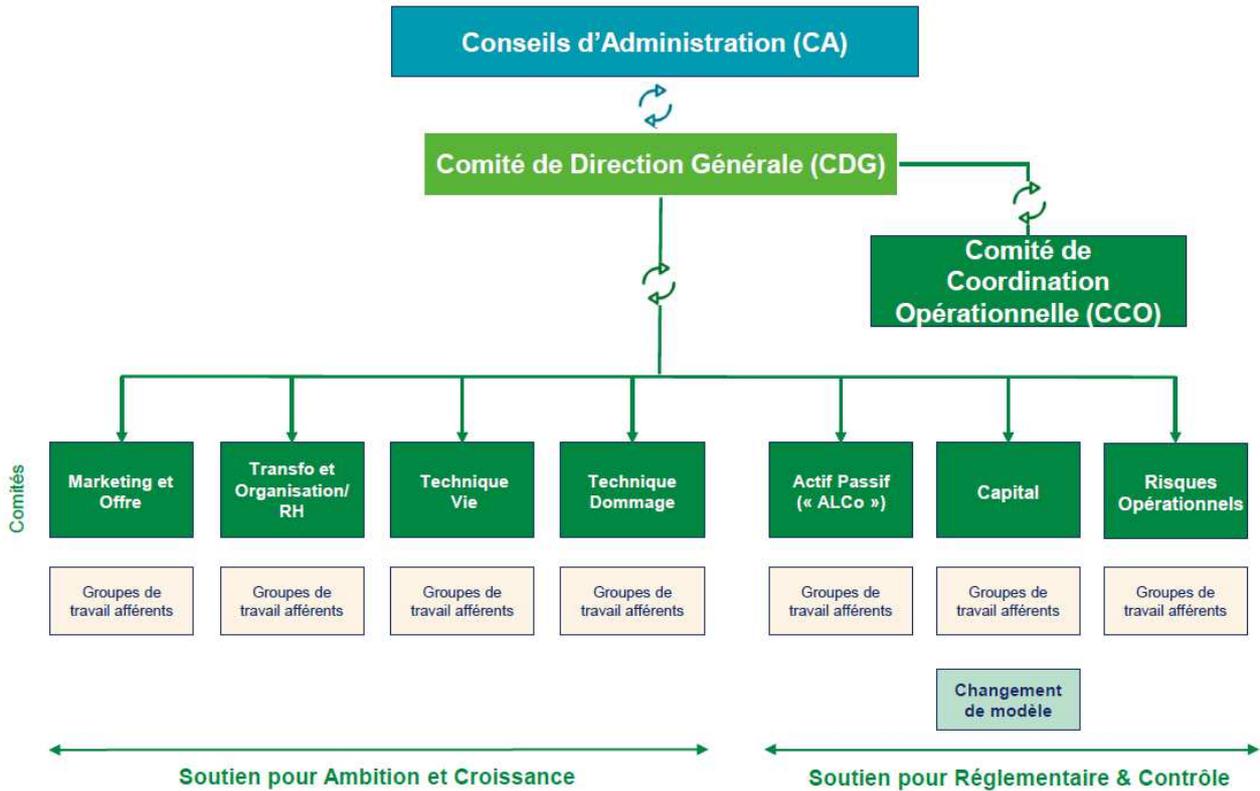
Pour plus de précisions sur le système de contrôle interne, se référer à la section B.4.

#### B.3.3.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s'agit des fonctions clés, telles que décrites en section B.2.1.

### B.3.4 Une gouvernance intégrée

La gouvernance Aviva France a été mise à jour en 2020 avec la création d'un Comité de Direction Générale (CDG) et d'un Comité de Coordination Opérationnelle (CCO), en remplacement du Comité Exécutif. Les sous-comités n'ont pas changé mais sont désormais accompagnés de groupes de travail sur des sujets dédiés. La présence du CCO vise à assurer une plus grande fluidité de l'information entre le CDG et les Comités Opérationnels, ainsi que des prises de décision plus rapides.



Le schéma de gouvernance ci-dessus s'applique de manière similaire pour les Conseils d'Administration d'Aviva France et des entités légales Aviva Vie, Aviva Retraite Professionnelle, Aviva Epargne Retraite et Aviva Assurances.

Le Conseil d'Administration délègue la gestion des opérations et la gestion opérationnelle des risques au Directeur Général d'Aviva France, lui-même assisté des membres du Comité de Direction Générale. Le Directeur Général (« Chief Executive Officer » ou CEO) délègue alors l'autorité de l'implémentation de la présente politique et la gestion quotidienne des risques au responsable de la fonction clé de gestion des risques.

Ces activités sont encadrées par le Comité de Direction Générale (CDG). Le Comité de Direction Générale (CDG) est soutenu par un Comité de Coordination Opérationnelle.

Le Comité de Direction Générale a établi des sous-comités jouant un rôle primordial dans le dispositif de gestion des risques :

- **L'ALCo ou Comité Actif-Passif** pilote les risques financiers et assurantiels d'Aviva France. Il supervise la stratégie d'investissement d'Aviva France et s'assure de l'optimisation des investissements au regard du rendement espéré et de l'appétence aux risques des différentes entités Aviva France.

- **L'ORC ou Comité des Risques Opérationnels** est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Aviva France, de ses filiales et des sociétés apparentées. Le référentiel des risques opérationnels utilisé est le Common Operational Risk Register (CORR) qui comporte 130risques. Pour chacun de ces risques, un dispositif de contrôle est identifié et évalué, sous la supervision du Contrôle Interne.
- **Le Comité Capital** est en charge de suivre les questions relatives au pilotage du Capital et ses impacts sur les entités légales. Il s'assurera de la bonne gouvernance relative à la validation des Provisions Techniques en normes IFRS et Solvabilité. Il veillera aussi à la bonne application du standard sur la gestion du capital.
- **Le Comité Transformation, Organisation et People** auquel les comités RH rapportent. Les sujets d'organisation et de ressources humaines y sont présentés.
- **Le Comité Excellence Technique Non-Vie** a pour mission principale d'examiner la projection du rendement financier d'un produit, d'un canal de distribution et ce de manière consolidée, de challenger et valider les principales hypothèses de projection.
- **Le Comité Marketing et Offre** a une focalisation sur la conception des offres vie et non-vie. Ceci permet de renforcer le périmètre des décisions Comité Marketing et Offre afin de le rendre plus conforme au processus de décision du lancement et de l'évaluation des offres produit.
- **Le Comité Excellence Technique Vie** suit et valide la conception/évolution des produits Vie (Epargne, prévoyance, retraite et emprunteur) en réponse aux besoins exprimés (l'offre).

### B.3.5 Gouvernance du modèle interne

#### B.3.5.1 Nature et qualité des données utilisées dans le cadre du modèle interne

Le processus de gouvernance des données utilisées dans le cadre du calcul du capital économique est régi par un standard (Solvency II Data Governance Business Standard) issu du Groupe Aviva. Ce standard définit un certain nombre de livrables obligatoires devant être produits par chaque Business Unit pour s'assurer de la bonne qualité des données utilisées.

Le processus de revue de la qualité des données intègre des contrôles réalisés par la première ligne, donnant lieu à la production de deux rapports distincts de revue de la qualité des données : un premier pour les données d'actif et un second pour les données de passif.

Ces éléments donnent lieu à une revue de la seconde ligne dans le cadre de la validation indépendante du modèle interne.

#### B.3.5.2 Processus de revue du modèle interne par la seconde ligne

Le Modèle Interne Vie est revu en interne par l'équipe IMIV (Internal Model Independent Validation) conformément aux exigences de Solvabilité 2.

Les principales fonctions de l'équipe IMIV se résument à veiller au caractère approprié du Modèle Interne Vie dans le cadre de son utilisation, de son développement, tout en s'assurant de sa conformité à la réglementation en vigueur.

Le modèle interne étant structuré en plusieurs zones de risques (Calibrage des risques, Méthodologie, Risques non quantifiables, Validation et Résultats) ; les revues IMIV adoptent un plan de revue à cinq ans, permettant ainsi de couvrir l'ensemble des zones du modèle. Les sous-risques composants les zones de risques sont classés selon différentes matérialités (haute, moyenne, faible, immatérielle) considérant notamment leurs poids au sein des capitaux requis par Solvabilité 2.

Le processus annuel d'évaluation indépendante du modèle est certifié annuellement par le Directeur des Risques et s'inscrit intégralement dans le plan de revue quinquennal.

Les observations de l'IMIV conduisent à relever, si elles existent, des faiblesses et/ou les limites du Modèle Interne au sein d'un registre de faiblesses et limites, suivi de façon régulière par date de remédiation. Ces faiblesses et limites sont classées en trois niveaux de criticité (haute, moyenne, faible) en fonction de leurs potentiels impacts sur le capital de solvabilité requis.

## B.4 Système de Contrôle Interne

Conformément à l'article 46 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE), les entreprises d'assurance doivent mettre en place un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum :

- Des procédures administratives et comptables,
- Un cadre de contrôle interne,
- Des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise,
- Une fonction de vérification de la conformité.

### B.4.1 Contrôle interne

Conformément à l'article 46 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE), Aviva France a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun aux filiales du sous-groupe Aviva France (parmi lesquelles Aviva Vie). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

Le Directeur du Contrôle Interne reporte au Directeur des Risques qui rapporte au Directeur Général d'Aviva France, ainsi qu'au Président du Comité des Risques d'Aviva France (« Board Risk Committee »). Dans le cadre du Comité d'Audit et des Comptes d'Aviva France, le Directeur du Contrôle Interne reporte directement au président du comité.

La Direction du Contrôle Interne assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. En lien avec les Commissaires aux Comptes, la Direction du Contrôle Interne fournit aussi au Directeur Financier, aux commissaires aux comptes et à Aviva Plc une assurance raisonnable quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des états financiers, en évaluant l'environnement de contrôle relatif à l'information financière et prudentielle.

La Direction du Contrôle Interne n'a donc aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Directeur Général s'assure de plus que la Direction du Contrôle Interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités du sous-groupe Aviva France et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le Directeur des Risques est membre permanent des principaux Comités du sous-groupe Aviva France.

Les activités de la Direction du Contrôle Interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du groupe Aviva Plc, au Business Standard Internal Control et à la politique locale 'Contrôle Interne'.

#### B.4.1.1 Objectifs

Les objectifs de la Direction du Contrôle Interne, au sein de la Direction des Risques, sont de :

- Prévenir le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Prévenir le risque d'erreurs ou d'anomalies dans les états financiers et les informations connexes résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Contribuer au renforcement de l'environnement de contrôle à travers le dispositif de contrôle permanent consistant au challenge des contrôles opérationnels.

### B.4.1.2 Activités

L'activité principale de la Direction du Contrôle Interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris l'environnement de contrôle interne sur les processus d'information financière.

La Direction du Contrôle Interne est aussi responsable du pilotage du cadre et de la stratégie du contrôle interne, et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de 1<sup>re</sup> ligne. A cet effet, elle s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de 1<sup>er</sup> niveau.

La Direction du Contrôle Interne met également en œuvre des contrôles de seconde ligne. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

L'évaluation systématique et permanente du dispositif de contrôle interne est définie selon les résultats et informations issus des activités suivantes :

- Évaluation du niveau de maîtrise des risques auxquels font face les activités gérées par les entités du sous-groupe Aviva France ;
- Plan de Contrôle Permanent couvrant la maîtrise des risques opérationnels et l'évaluation des risques résiduels;
- Dispositif sur le reporting financier qui s'assure que les états comptables, financiers et prudentiels sont exacts et produits dans les temps;
- Coordination avec d'autres fournisseurs d'assurance et les directions du contrôle interne de nos filiales.

En cas de problèmes et défaillances potentiels identifiés (contrôle jugé insuffisant ou inefficace), la Direction du Contrôle interne fait des propositions de changement, d'ordre organisationnel et procéduraux visant à assurer des contrôles adéquats et efficaces. La Direction du Contrôle interne s'assure ensuite de l'adéquation et de l'efficacité des améliorations organisationnelles, dans le respect des engagements de délais pris par les responsables des processus et des contrôles.

### B.4.1.3 Rôles et Responsabilités

La Direction du Contrôle interne reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Aviva France et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne.

La Direction du Contrôle interne rend également compte trimestriellement au Comité d'Audit et des Comptes conformément aux termes de référence (ou mandat) dudit Comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels.

En outre, les résultats des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du Plan de Contrôle Permanent sont reportés de façon mensuelle au Comité des Risques Opérationnels ; et de façon trimestrielle, au Comité d'Audit et des Comptes.

## B.4.2 Vérification de la Conformité

L'organisation de Fonction Vérification de la Conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la Directive Solvabilité II et de l'article 270 du Règlement Délégué qui régissent la fonction clé de la « Vérification de la Conformité ».

### B.4.2.1 Organisation de la Direction de la Conformité

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la Direction de la Conformité :

- Conformité / « Conduct » ;
- Sécurité financière.

### B.4.2.2 Objectifs

L'objectif de la Direction de la Conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme la fraude et la corruption, respect des sanctions internationales) ;
- D'éthique professionnelle ;
- De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...);

Pour ce faire, la Direction de la Conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe Aviva plc.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

### B.4.2.3 Activités – Plan de Conformité

Afin de répondre à ses objectifs, la Direction de la Conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités du sous-groupe Aviva France ;
- Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées;
- Des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du groupe Aviva Plc.

Le plan de conformité est approuvé par le Conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité des risques (Board Risk Committee).

La Direction de la Conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- L'évaluation des prestataires critiques ;

- L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...)

Par ailleurs la Direction de la Conformité, sans être impliquée dans les activités :

- Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Aviva.

#### **B.4.2.4 Rôles et responsabilités**

Le Directeur de la Conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Aviva France et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le Directeur de la Conformité reporte immédiatement au Directeur Général et/ou au Conseil d'Administration tout cas significatif de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité établit un rapport trimestriel au Comité des Risques (« Board Risk Committee ») sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

## B.5 Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne a pour objectif d'aider le Conseil d'Administration et la Direction Générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité du sous-groupe Aviva France et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'Audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'Audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au Conseil d'Administration et à la Direction Générale; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la Direction Générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'Audit Interne est autorisé à revoir tous les domaines du sous-groupe Aviva France et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les entités légales du sous-groupe Aviva France (parmi lesquelles Aviva Vie).

Le Directeur de l'Audit Interne assiste à toutes les réunions du Comité des Comptes et de l'Audit, et se réunit en privé, avant chacune de ces réunions, avec les membres du comité. Il assiste également à tous les Comités des Risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance du sous-groupe Aviva France.

Le Directeur de l'Audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités ou autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales du sous-groupe Aviva France.

Par ailleurs, il est attendu de la Direction Générale qu'elle s'assure que l'Audit Interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulteraient, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

La Direction Générale doit s'assurer que l'équipe d'Investigation du sous-groupe Aviva France (intégrée à l'Audit Interne) soit informée dans les deux jours ouvrables de tout soupçon ou allégation de:

- a) faute professionnelle interne et non-client; et
- b) infraction financière commise par une personne et pouvant avoir un impact financier et/ou de réputation sur le sous-groupe Aviva France.

La politique d'Audit Interne du sous-groupe Aviva France décrit le cadre des travaux de l'Audit Interne, conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, dans son article 47.

La politique se conforme à l'article L354-1 du Code des assurances et aux recommandations de l'ACPR au travers de sa notice « Solvabilité II – Système de Gouvernance » du 17 décembre 2015.

L'Audit Interne doit, en outre, se conformer aux pratiques professionnelles et orientations de l'Institute of Internal Auditors (IIA) dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences légales et réglementaires ainsi qu'avec les politiques internes et les Business Standards d'Aviva Plc (le Groupe Aviva).

### B.5.1 Les activités de l'Audit Interne

L'Audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- Evaluer et reporter aux Comités des Comptes et de l'Audit (Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France), aux Comités des Risques (Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France), et aux Directions Générales (Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France), sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;
- Evaluer et reporter aux Comités des Comptes et de l'Audit (Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France), aux Comités des Risques (Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France), et aux Directions Générales

(Groupe Aviva et sous-groupe Aviva France) sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;

- Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'Audit Interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- Enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;
- Entreprendre des missions de conseil mandatées par la Direction Générale du sous-groupe Aviva France, à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'Audit Interne ;
- Conformément à la Charte « Speak Up », gérer la relation avec le prestataire indépendant en charge de la collecte des signalements de fautes professionnelles chez Aviva, Speak Up.

## B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne

Dans le cadre énoncé de l'activité de l'Audit Interne, le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France doit signaler tous les trimestres au Comité des Comptes et de l'Audit du sous-groupe Aviva France les évolutions matérielles relatives à la gestion de la fonction Audit Interne, ainsi que :

- Lui présenter les résultats, les conclusions, les recommandations et le suivi des défaillances résultant des précédentes missions d'audit ;
- Lui remonter les cas où l'Audit Interne pense que la Direction Générale a accepté un niveau de risque résiduel qui peut s'avérer inacceptable pour le sous-groupe Aviva France. Si le problème concernant le risque résiduel n'est pas résolu, le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France remontera ce point au Comité des Comptes et de l'Audit du Groupe Aviva, au Comité des Risques du Groupe Aviva ou au Comité de Gouvernance du Groupe Aviva pour résolution;
- Lui signaler (ainsi que, le cas échéant, au Comité des Comptes et de l'Audit du Groupe Aviva), les cas où l'Audit Interne pense qu'il y a eu un retard injustifié pour obtenir une réponse de la Direction Générale concernant une défaillance liée à un contrôle ou à un risque hors tolérance, qu'elle ait été remontée par l'Audit Interne ou par d'autres sources;
- Lui confirmer que les risques identifiés dans le cadre du plan d'audit sont pris en compte ;
- Lui signaler les manquements de la Direction Générale à mener des actions appropriées et en temps opportun pour régler des défaillances liées à des contrôles ou des risques hors tolérance. Le cas échéant, il peut demander à la Direction Générale de présenter des plans d'action détaillés et de fournir les raisons du retard au Comité des Comptes et de l'Audit du sous-groupe Aviva France.

### B.5.2.1 Indépendance de la Fonction Audit Interne

L'Audit Interne doit être indépendant de la Direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'Audit Interne sont énoncées ci-dessous.

#### Nomination et rattachement

- Le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France a un double rattachement au Président du Comité des Comptes et de l'Audit du sous-groupe Aviva France, et à la Direction Générale d'Aviva France. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Aviva France, au Président du Comité des Comptes et de l'Audit d'Aviva France et au Président du Comité des Risques d'Aviva France
- Le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France reporte directement au Directeur de l'Audit Interne du Groupe Aviva et est rattaché fonctionnellement à la fonction Audit Interne du Groupe Aviva ;
- Le Directeur de l'Audit Interne du Groupe Aviva est en relation directe avec le Président du Conseil d'Administration Groupe, le Président du Comité des Comptes et de l'Audit Groupe, le Président du

Comité des Risques Groupe, le Président du Comité de la Gouvernance Groupe et les présidents des Comités des Comptes et de l'Audit locaux des entités du Groupe ;

- Le Comité des Comptes et de l'Audit du sous-groupe Aviva France peut :
  - Recommander la nomination ou la révocation du Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France au Conseil d'Administration;
  - Et participer, conjointement avec le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Aviva France à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la Direction Générale d'Aviva France.

### **Membres des équipes d'Audit Interne**

- Les membres de l'équipe d'Audit Interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- L'Audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- Les membres de l'équipe d'Audit Interne qui ont précédemment exercé d'autres métiers au sein du Groupe Aviva, ne peuvent pas auditer des activités dont ils ont été responsables pendant une période d'au moins un an après leur départ. Ceci exclut l'exercice d'une activité similaire dans d'autres entreprises.
- Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'Audit Interne fournit aux Comités des Comptes et de l'Audit du Groupe et du sous-groupe Aviva France une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'Audit Interne d'Aviva France.

### **Communication avec les autorités de contrôle**

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités du sous-groupe Aviva France aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction Audit Interne du sous-groupe Aviva France) incombe aux membres concernés du Conseil d'Administration d'Aviva France.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Aviva France, le Directeur de l'Audit Interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

## B.6 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a été créée en Septembre 2015 au sein du sous-groupe Aviva France. Elle couvre l'ensemble des activités d'assurances vie et non-vie et est organisée autour de quatre pôles :

- Fonction Actuarielle Vie
- Fonction Actuarielle Non-Vie
- Risque financier et calibrage financier
- Gouvernance du modèle interne

A fin décembre 2020 et en accomplissement de son plan de recrutement, la Fonction Actuarielle était composée de 10 ETP.

Le responsable de la fonction clé Fonction Actuarielle est rattaché depuis le 1<sup>er</sup> Décembre 2017 au Directeur Général Délégué et Directeur des Risques d'Aviva France. Il est également rattaché fonctionnellement au responsable de la Fonction Actuarielle au niveau du Groupe Aviva Plc.

L'article 48 de la Directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la Fonction Actuarielle qui a à sa charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les entités du sous-groupe Aviva France, parmi lesquelles Aviva Vie

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les Conseils d'Administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement Délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

La Fonction Actuarielle est, par ailleurs, régie par une charte actuarielle, déclinaison de la charte actuarielle du Groupe Aviva. En plus des exigences réglementaires, cette charte définit un périmètre supplémentaire lié à la gestion du modèle interne et lui attribue la responsabilité de la méthodologie, du calibrage des facteurs de risques et de la gestion de la documentation du modèle interne.

## B.7 Sous-traitance

### B.7.1 La politique de sous-traitance

#### B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche d'externalisation est cadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Aviva France et se déroule en plusieurs étapes :

- Le recensement des projets potentiels en lien avec la la stratégie d'Aviva France et de ses filiales.
- La revue des projets stratégiques par le Comité de Direction Générale et par le Groupe Aviva
- L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels
- La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles ;
- Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges
- La rédaction et le lancement de l'appel d'offre
- L'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation
- La contractualisation avec le fournisseur
- La gouvernance relative aux externalisation critiques ou importantes :

Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au Conseil d'Administration ou à un organe délégué.

La compagnie notifie à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

#### B.7.1.2 L'appétence à l'externalisation

Les entités du sous-groupe Aviva France (parmi lesquelles Aviva Vie) n'ont pas vocation à externaliser à date leurs activités, à moins d'être confrontées à un manque d'expertise en interne ou que des avantages économiques soient anticipés par cette externalisation, qui ne pourraient être obtenus en interne. L'externalisation des activités et le recours à des prestataires peuvent être pris en considération pour :

- Accélérer ou faciliter la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Devancer le marché sur l'accès aux nouvelles technologies et à des compétences clés ;
- Répondre à court, moyen et long terme à des écarts de compétences avec le marché ;
- Bénéficier d'un avantage compétitif ;
- Accroître la flexibilité du modèle opérationnel ;
- Réduire les coûts, tout en conservant le contrôle des opérations externalisées ;
- Réduire de manière significative notre profil de risque ;
- Renforcer la relation avec des tiers clés (clients, intermédiaires ou agents) ;
- Générer une croissance rentable des activités.

A l'inverse, les entités du sous-groupe Aviva France n'ont pas d'appétence à externaliser :

- L'intégralité de l'activité de la relation client. Une partie de cette activité pourra être externalisée lorsque cette opération sera jugée bénéfique (notamment lorsque les plages horaires internes ne sont pas adaptées aux besoins des clients) ;
- L'intégralité du processus de tarification et des provisions de sinistres pour leurs produits clés ;

- Le processus de gouvernance, et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la Conformité ;
- Les fonctions ou activités qui généreraient un risque inacceptable en matière de satisfaction client, conformité avec la réglementation ou de coûts des opérations.

Toute activité / fonction externalisée doit rester conforme à l'image de marque d'Aviva France et à ses valeurs, et Aviva France ne doit en aucun cas déléguer sa responsabilité en matière de satisfaction client, de conformité avec la réglementation ou de gestion des coûts.

Dans tous les cas, Aviva France doit veiller à maintenir une gouvernance, une activité de contrôle et une supervision de ses activités externalisées proportionnelles à son appétit aux risques et conformes aux exigences réglementaires.

## **B.7.2 Détails sur les prestataires de services**

### **B.7.2.1 La sélection du prestataire**

Dans le cadre de la sélection du prestataire, un cahier des charges détaillant une description de la prestation est rédigé par le prescripteur métier qui sera communiquée à la Direction Achats à destination des éventuels fournisseurs sollicités.

En parallèle une analyse interne des risques est réalisée en amont de la contractualisation afin d'identifier les risques majeurs et les moyens de traitement de ces risques. Un comité constitué des différentes fonctions de gestion des risques au sein de la compagnie et de la fonction Achats est chargé de réaliser cette analyse. Cette analyse permettant de définir les éléments complémentaires à fournir par les fournisseurs afin de déterminer

- Leur capacité à assumer la prestation de manière fiable et dans les temps ;
- La maturité de leur processus de sécurité physique et informatique de leurs installations ;
- La gestion de la confidentialité des données et de la continuité d'activité ;

Le prestataire doit préciser dans sa réponse les moyens techniques et les processus qui lui permettront de satisfaire la prestation.

Dans le cadre de l'appel d'offre, des auditions des prestataires ainsi que d'éventuelles visites sur site sont réalisées par les différentes parties prenantes (métier, acheteurs, chargé de projet...) pour évaluer la capacité du fournisseur à assurer la prestation. Par ailleurs, une note sur la santé financière du prestataire est réalisée pour le dossier de sélection.

Ces différents critères seront notés et reportés sur une grille de dépouillement qui permettra de déterminer le choix du prestataire.

### **B.7.2.2 La rédaction du contrat**

La Direction Juridique a défini une matrice de contrat cadre disposant d'une liste exhaustive de clauses contractuelles qui formalise légalement l'engagement du prestataire sur un certain nombre de domaines dont les obligations contractuelles relatives à la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques et importantes :

- Les devoirs et responsabilités des deux parties
- L'engagement du prestataire de se conformer aux exigences réglementaires
- La continuité d'activité ;
- Le droit d'audit et la collaboration avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- La réversibilité ;
- Le suivi de performance ;
- La gestion des données confidentielles ;
- Les clauses de responsabilité.

A ce contrat cadre s'ajoutent également la ratification par le prestataire d'un code de déontologie ainsi que certaines annexes (engagement de niveau de service, plan qualité, plan de continuité d'activité...).

### **B.7.2.3 Processus lors de la prestation**

Aviva France s'est dotée d'un certain nombre d'outils permettant de contrôler la capacité de ses prestataires à satisfaire leurs engagements :

- Le suivi et le contrôle du dépôt des documents réglementaires de nos prestataires, réalisé par Provigis (immatriculation et attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF) ;
- Le suivi de la santé financière à travers les alertes et les rapports transmis par Altares ou Credit Safe;
- Le pilotage de la performance à travers des comités de pilotage réguliers ;
- Une évaluation de la maturité du dispositif de sécurité informatique, physique et de continuité d'activité à travers un programme d'audit annuel selon son appétit au risque ;
- Des visites sur site menées par les équipes métiers pour vérifier les conditions de réalisation de la prestation ;
- Un suivi des activités externalisées critiques conformément à la politique d'Externalisation d'Aviva France.
- Une Gestion des risques au travers du standard Groupe (Procurement & Outsourcing)
- Un outil de pilotage dédié : Ariba

### **B.7.2.4 Le Groupement d'Intérêt Economique Aviva France**

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Aviva France, contrôlé à 100% par le Groupe Aviva, fournit pour le compte de l'entité juridique Aviva Vie un certain nombre de services relatifs à des fonctions supports et notamment les fonctions clés, en conformité avec les exigences de compétences et d'honorabilité « Fit & Proper ».

Aviva Vie et le GIE Aviva France ont pour caractéristique d'avoir une gouvernance commune garantissant un dispositif de gestion des risques opérationnels, de continuité d'activité et de contrôle interne totalement intégré.

# Section C

## Profil de risque

C.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	54
C.2	RISQUE DE MARCHÉ .....	61
C.3	RISQUE DE CRÉDIT .....	66
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ .....	70
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL .....	72

## C. Profil de risque

---

### C.1 Risque de souscription

#### C.1.1 Exposition

Le portefeuille d'Aviva Vie est composé de contrats d'épargne, retraite et prévoyance, avec une prépondérance des produits d'épargne

Les types de contrats et les garanties proposées par Aviva Vie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Garanties	Encours en Millions
Epargne/Retraite en Euro	Garantie de taux Garantie en Capital Promesse de rendement compétitif	30 540
Epargne/Retraite en Unités de Compte (UC)	Garanties Planchers	16 068
Rentes	Rentes viagères	374

**Tableau 19 – Aviva Vie - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2020**

Afin de mesurer le niveau d'exposition au risque de souscription, Aviva Vie a mis en place un processus d'identification et de quantification des risques.

Ce processus permet :

- D'identifier les catégories de risques et définir les niveaux de granularité ;
- De définir la prise en compte du risque dans le modèle interne d'Aviva Vie pour mesurer son exposition.

### C.1.1.1 Identification des risques

Le processus d'identification des risques est présenté dans la partie B.3 **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du présent rapport.

Les risques de souscription inhérents à Aviva Vie sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, Aviva Vie est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Epargne lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Pandémie	Mortalité pandémique	Le risque de pandémie est le risque de perte sur les contrats Epargne, lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés en raison d'une augmentation forte du taux de mortalité et morbidité.
	Morbidité pandémique	
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Autres risques d'assurance vie		<p>Cette catégorie contient les risques non appréhendés par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque lié à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats ;</li> <li>- Risque d'une diminution de marge ;</li> <li>- Morbidité ou maladie grave : risque lié à un niveau de sinistralité plus élevé qu'estimé.</li> <li>- Risque lié à certains contrats présentant des modalités d'arbitrage à cours connu.</li> </ul>
Fiscalité		Risque lié à des éventuels changements de réglementation fiscale.

Tableau 20 – Aviva Vie - Risques de souscription inhérents au 31/12/2020

Tous les risques de souscription identifiés sont quantifiables.

### C.1.1.2 Risques quantifiables non modélisés

Certains risques quantifiables ne sont pas intégrés dans le modèle. Ceci s'explique, soit par le volume faible de contrats concernés, soit par des résultats d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Les risques inhérents à Aviva Vie non modélisés au 31/12/2020 sont :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Explication
Pandémie	Morbidité pandémique	
Autres risques d'assurance vie	Erosion de marge	Ce risque n'est pas modélisé car Aviva Vie considère que le risque de la diminution de marge est une conséquence des autres risques de souscription modélisés (rachats, frais, mortalité).
	Morbidité/maladies graves	Risque de faible matérialité sur Aviva Vie.
Fiscalité		Le risque de changements dans la réglementation fiscale n'est pas modélisé, car les indicateurs économiques doivent être évalués dans l'environnement actuel, c'est-à-dire selon la réglementation en vigueur.

Tableau 21 – Aviva Vie - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2020

### C.1.2 Risque de concentration

Le portefeuille d'Aviva Vie est composé de contrats d'épargne, retraite et prévoyance, avec une prépondérance des produits d'épargne. Par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents au portefeuille Epargne.

Cependant, la matérialité de ce risque est faible. Aviva Vie considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

### C.1.3 Atténuation des risques

#### C.1.3.1 Traités de Réassurance

La principale méthode d'atténuation de risque de souscription mise en place par Aviva Vie est la réassurance. L'objectif du recours à la réassurance est de se prémunir contre les « risques de pointes », qui pourraient survenir sur le portefeuille Prévoyance. Une autre raison est d'avoir un support technique en terme de pricing.

La gouvernance du Groupe sur la réassurance repose sur le Life Reinsurance Standard.

##### C.1.3.1.1 Plan de réassurance

La mise en œuvre de réassurance dans les activités vie concerne quatre catégories de garanties :

- Décès toutes causes

Afin de limiter la volatilité des résultats techniques, une couverture en excédent de plein a été mise en place sur les différentes générations de produits de prévoyance. Les risques liés à une exposition sur une seule tête dépassant un seuil de 300 k€ pour les anciens produits de prévoyance familiale et les produits emprunteurs, 762 K€ pour la dernière version de produit de prévoyance individuelle (gamme Senséo et Emprunteur) sont cédés en réassurance obligatoire ou facultative.

Pour l'activité directe, un traité en quote-part est mis en place pour réduire le risque de mortalité/morbidité. Il porte sur la prise en charge de la moitié des frais de commercialisation par le réassureur.

#### - Dépendance

En ce qui concerne la dépendance (premiers contrats en 1991), la protection mise en place vise à se prémunir sur un risque de très long terme et à développement encore mal connu.

L'intervention d'un réassureur expert (qui couvre déjà et depuis longtemps ce risque sur de gros portefeuilles en France et à l'étranger) constitue un appui important pour bien administrer la sélection à l'entrée et au moment des sinistres, mettre en réserve les provisions jugées adéquates, anticiper les dérives sur ce risque potentiellement lourd.

La réassurance s'opère en quote-part à hauteur de 50 % sur les périmètres Aviva Vie.

Le produit AFER Dépendance est réassuré en quote-part à 40 %.

#### - La garantie du remboursement du versement en cas de décès sur d'anciennes générations de contrats en UC

Pour le périmètre ex-Norwich Union, au lancement de la commercialisation des contrats d'épargne en unités de compte par le réseau des courtiers et en vente directe, une couverture en réassurance avait été mise en place destinée à couvrir la totalité (quote-part à 100 %) du risque garantie plancher décès.

Compte tenu de la taille du portefeuille constitué et de l'arrêt de commercialisation de cette génération de produit, le traité a été résilié au 31/12/2001 (les adhésions antérieures au 01/01/2002 restant couvertes jusqu'à leur expiration normale).

#### - Prévoyance collective

Pour les contrats de prévoyance collective, un traité de réassurance en excédent de sinistre par tête a été mis en place à compter du 1er juillet 2015 pour les risques décès, incapacité et invalidité.

### C.1.3.1.2 Le choix des réassureurs

Aviva Vie applique la politique de choix définie par le Groupe Aviva plc. Cette politique s'appuie sur les éléments majeurs suivants :

- Sélection des réassureurs : au niveau mondial un Comité Groupe approuve ou non chaque réassureur selon des critères financiers quantitatifs et qualitatifs très détaillés. Aviva Vie n'a pour partenaires que des réassureurs « approuvés » ;
- Distinction entre les risques long-terme et les risques court terme : les critères d'approbation d'un réassureur sont plus sélectifs pour les risques long terme tels que l'activité Vie. Les réassureurs choisis par Aviva Vie répondent à ces critères ;
- Des limites d'exposition par réassureur sont définies et gérées par le Groupe Aviva plc, en agrégeant l'ensemble des positions des sociétés du Groupe. Aviva Vie applique les règles Groupe fixées.

Parmi les réassureurs répondant aux critères de solidité financière fixés par le Groupe Aviva plc, le choix va s'opérer suivant la capacité de chacun de répondre aux besoins particuliers de l'entreprise :

- Expertise solide dans les risques à couvrir ;
- Apport d'un soutien de qualité dans l'approche technique (tarification, provisionnement et suivi statistique des résultats) et commerciale des produits concernés ;
- Offre de services complémentaires tels que la formation, la mise à disposition d'outils d'aide à la sélection des risques.

### C.1.3.1.3 Les décisions de mise en œuvre

La réflexion et la mise en œuvre d'un programme de réassurance est généralement à la main de l'Actuariat Produit dans le cadre d'un nouveau produit :

- Le process respecte les dispositions du standard PDAM (Life Insurance Product Development, Approval and Management) ;
- Les analyses techniques sont effectuées par l'Actuariat Produit à partir des plafonds autorisés par le Groupe ;
- Le choix du réassureur se fait via un appel d'offre après information préalable des services du Groupe. Les services d'acceptation médicale et juridiques valident les dispositions envisagées.

Ces analyses sont mentionnées dans la note de montage du produit qui est validée au Comité Technique Vie et Prévoyance.

### C.1.3.1.4 Le suivi

Le suivi des comptes de réassurance est à la charge du service des Engagements Techniques.

## C.1.3.2 Politique de souscription Aviva Vie

Le risque de souscription est également maîtrisé à travers la politique de souscription d'Aviva Vie.

Pour les contrats de prévoyance, les procédures de souscription comprennent des formalités médicales, financières et liées aux activités professionnelles et sportives du demandeur.

### Sélection médicale

La sélection médicale est réalisée à partir d'un formulaire de déclaration des risques de santé annexé à la demande d'adhésion et des éventuels questionnaires médicaux spécifiques disponibles. A partir de certains âges et de capitaux garantis, elle est effectuée sur la base d'examens médicaux. Cette sélection permet d'identifier les risques aggravants et peut conduire à une surprime, une clause particulière, le refus des garanties ou de la demande d'adhésion.

### Risques financiers

Lorsque le montant à assurer est supérieur ou égal à 1.000.000 €, une analyse financière du dossier est effectuée systématiquement par Aviva Vie et par le réassureur.

La tarification financière comprend d'une part le recueil d'informations spécifiques afin de connaître les besoins et les attentes du client, et d'autre part l'évaluation des besoins réels notamment la perte financière probable en cas de survenance d'un sinistre.

### Autres risques

La profession exercée, les sports pratiqués et les séjours à l'étranger de la personne à assurer sont également des informations prises en compte dans l'analyse du risque global et la tarification.

### C.1.4 Sensibilité

Chaque année, Aviva Vie effectue des calculs de sensibilité dans le cadre de l'exercice « SST » (Stress and Scenario Testing) mené par le Groupe Aviva. Il se déroule en deux parties :

- Des sensibilités au niveau « risques seuls », où un seul risque est choqué ;
- Des sensibilités combinées suivant une approche « scénarios » où plusieurs risques sont choqués simultanément.

#### C.1.4.1 Méthodologie appliquée pour les études de sensibilité « risques seuls »

La méthodologie appliquée, dans le cadre de cet exercice, pour les études de sensibilité « Risques seuls » est présentée ci-dessous :

- Utilisation des fonctions de perte à fin 2020 comme point de départ de chaque sensibilité. Les fonctions de perte représentent la distribution de la perte par risque(s) en fonction de chaque « facteur de risque », c'est-à-dire en fonction de la magnitude du choc pour un risque donné. Les fonctions de perte à fin 2020 ont été calibrées à fin 2020 et ont permis d'évaluer les indicateurs de solvabilité économique à fin 2020 ;
- Modification du « facteur de risque » considéré dans l'étude de sensibilité (par exemple, modification du facteur de risque rachat massif et application d'une hypothèse de rachat massif de 40% en première année) ;
- Analyse des résultats obtenus par les fonctions de perte modifiées et quantification des impacts sur les fonds propres et le Capital de Solvabilité Requis (SCR).

#### C.1.4.2 Présentation des hypothèses et des résultats

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses de sensibilités prises en compte pour le risque de souscription :

Hypothèses des sensibilités SST par facteur de risque pour le risque de souscription
Frais de maintenance +10% : les frais augmentent de 10% pour les 50 années de projection
Taux de Rachats +10% : les rachats à la hausse augmentent de 10% pour les 50 années de projection
Taux de Rachats 1sur200 : le risque de rachats à la hausse est stressé au niveau du quantile 1sur200
Mortalité/Morbidité +5% : la mortalité et la morbidité augmentent de 5% pour les 50 années de projection
Mortalité des rentiers (Longévité) -5% : la longévité des rentiers augmente de 5% (ce qui revient à diminuer la mortalité des rentiers de 5%)
Mortalité des rentiers (Longévité) : la longévité des rentiers augmente de 12 mois

Tableau 22 – Aviva Vie - Hypothèses des sensibilités sur les risques de souscription au 31/12/2020

Les résultats de cet exercice de sensibilité par facteur de risque, pour le risque de souscription, sont présentés ci-dessous :

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Frais de Maintenance +10%	(139)	20	(159)	(6)%
Taux de rachat +10%	(32)	(58)	26	2%
Taux de rachat + choc 1sur 200	(32)	(58)	26	2%
Mortalité/Morbidité +5%	(6)	(59)	53	3%
Mortalité des rentiers -5%	(28)	(4)	(24)	(1)%
Longévité des rentiers + 12 mois	(98)	61	(149)	(6)%

**Tableau 23 – Aviva Vie – Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – Risque de souscription**

Ces résultats démontrent que le ratio de couverture est particulièrement sensible à l'augmentation des frais de maintenance.

L'activité d'Aviva Vie contenant un portefeuille significatif de contrats avec sortie en rente, le choc de longévité présente un impact non négligeable sur les indicateurs économiques.

## C.2 Risque de marché

### C.2.1 Exposition

#### C.2.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

Aviva Vie est exposé aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Aviva Vie sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque credit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Aviva Vie.

**Tableau 24 – Aviva Vie - Risques de marché inhérents au 31/12/2020**

Le risque lié à certains contrats présentant des modalités d'arbitrage à cours connus est pris en considération dans l'évaluation des risques de marché.

### C.2.1.2 Risques quantifiables non modélisés

Certains risques quantifiables ne sont pas intégrés dans le modèle. Ceci s'explique soit par le volume faible de contrats concernés, soit par des résultats d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Les risques inhérents à Aviva Vie non modélisés au 31/12/2020 sont :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Explication
Taux	Autres composants	<p>Les composants autres que le niveau, la pente et la courbure de la courbe des taux ne sont pas modélisés par Aviva Vie pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des recherches académiques et des études réalisées par Aviva Vie ont démontré que les trois premiers composants représentent 95% à 100% des variations observées sur les taux d'intérêts.</li> <li>- Le principe de parcimonie des paramètres : utiliser un modèle aussi simple que possible tout en conservant au maximum les caractéristiques de la courbe des taux. Les trois paramètres choisis (niveau, pente et courbure) sont suffisants pour représenter l'évolution réelle des taux d'intérêts.</li> </ul>
Immobilier	Volatilité - Immobilier	Le risque de volatilité des valeurs immobilières n'est plus modélisé depuis 2012. Toutefois, la mise-à-jour de l'étude en 2014, à partir de la méthodologie retenue en 2011, a permis de mesurer un impact de 27,2 M€ au niveau d'Aviva Vie. Ce dernier est considéré non matériel au regard des autres risques quantifiés.
Change	Taux de change	Ce risque est évalué et pris en compte via une évaluation de fonds propres supplémentaire pour Aviva Vie ( <i>capital add-on</i> ).
	Adossement de devise	Les passifs concernés par ce risque sont de matérialité faible.
Couverture	Couverture de change	Risque de matérialité faible.
	Couverture de crédit	
	Collatéral	Ce risque correspond à une éventuelle insuffisance du collatéral pour couvrir la totalité de la perte en raison d'un défaut de l'émetteur de l'instrument dérivé. Les appels de marge sur le collatéral étant réalisés à fréquence hebdomadaire ou bimensuelle, la matérialité de ce risque est considérée comme étant faible pour Aviva Vie.

Tableau 25 – Aviva Vie - Risques de marché non modélisés au 31/12/2020

## C.2.2 Risque de concentration

### C.2.2.1 Politique de gestion du risque

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Aviva Vie font l'objet d'un mandat de gestion entre Aviva Vie et Aviva Investors France. Celui-ci s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Aviva Vie et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec Aviva Investors France sont suivis par la Direction des Investissements pour tous les portefeuilles d'Aviva France, dont ceux de l'entité Aviva Vie.

### C.2.2.2 Concentrations de risques anticipées sur la période de planification

Les études prospectives d'allocation d'actifs cherchent autant que possible à diversifier le portefeuille d'actifs.

Compte tenu des orientations de gestion de ses portefeuilles, la société n'anticipe pas de risque de concentration supplémentaire sur la période de planification.

### C.2.3 Atténuation des risques

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Aviva France) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Aviva France
Fonds actions à volatilité contrôlée	<p>Une étude d'optimisation des investissements en action a été réalisée par la Direction des Investissements en 2014. Cette étude a permis de démontrer que les fonds à volatilité contrôlée à l'aide de puts en dehors de la monnaie ont de bonnes propriétés de consommations de capital. Ainsi, le rendement ajusté au risque de cette stratégie est meilleur que celui des actions « vanille ».</p> <p>Une partie significative de l'encours en action « vanille » a été transférée vers les fonds à volatilité contrôlée. Cela diminue le risque de perte liée à une évolution défavorable du cours des actions et contribue donc à atténuer les risques de marché.</p>	<p>Au 31/12/2020, la part de l'encours avec volatilité contrôlée s'élève à 1,41 milliards d'euros au niveau d'Aviva France.</p> <p>Ceci permet de diminuer le SCR action.</p>
Ventes spots	<p>Des ventes spot sont réalisées sur des émetteurs jugés fragiles relativement à leur qualité de crédit intrinsèque et/ou lorsque l'exposition sur un émetteur dépasse les limites définies. Deux revues détaillées du risque de crédit ont été effectuées au cours de l'année 2020 : (Covid review en mars 2020 et Brexit review en juillet 2020).</p>	<p>Diminution du risque de concentration et pilotage du risque de crédit sur un émetteur.</p>
Couverture de la VIF UC	<p>Aviva France a souhaité diminuer son capital requis pour les actions et notamment celui engendré par la commercialisation des contrats en UC. Cela a conduit Aviva France à recommander l'achat de puts « en dehors de la monnaie » portés par AER et Aviva Vie. Cette stratégie, initialement mise en place en 2015, a été poursuivie en 2020 dans un objectif de protection du SCR.</p>	<p>Diminution du SCR action au niveau d'Aviva France (mix Aviva Vie / AER).</p>
Réduction du gap de durée entre l'actif et le passif	<p>Aviva France a effectué des achats à terme sur les obligations souveraines (OAT de l'Etat Français et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la durée de l'actif de l'actif général Aviva France (et donc toutes choses égales par ailleurs de réduire le « gap » de durée).</p>	<p>Réduction du SCR de taux d'intérêts au niveau d'Aviva France (entité AER en particulier).</p>

Swaptions	Des achats de swaptions ont été réalisés au cours de l'année 2020 dans un objectif de couverture contre le risque de baisse des taux et de protection du SCR. Le programme est exécuté pour un notionnel de 20 milliards d'€ avec des swaptions de maturité de 2 ans environ qui sont renouvelées périodiquement. Les swaps sous-jacents sont répartis pour majorité sur le Tenor 10 ans avec une proportion plus faible exécutée avec le Tenor 20 ans.	Diminution du SCR Taux au niveau d'Aviva France (mix Aviva Vie / AER).
-----------	---	--

Tableau 26 – Aviva Vie - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2020

### C.2.4 Sensibilité

Chaque année, Aviva Vie effectue des calculs de sensibilité dans le cadre de l'exercice « SST » (Stress and Scenario Testing) mené par le Groupe Aviva. Il se déroule en deux parties :

- Des sensibilités au niveau « risques seuls », où un seul risque est choqué ;
- Des sensibilités combinées suivant une approche « scénarios » où plusieurs risques sont choqués simultanément.

La méthodologie est identique à celle présentée pour le risque de souscription, en partie C.1.4.

Les résultats de cet exercice de sensibilité par facteur de risque, pour le risque de marché, sont présentés ci-dessous :

#### Taux d'intérêt

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Taux d'intérêt + 0.25%	224	(143)	367	16%
Taux d'intérêt + 0.50%	449	(147)	596	24%
Taux d'intérêt + 1.00%	807	(395)	1 202	55%
Taux d'intérêt + 3.00%	1 570	(847)	2 417	138%
Taux d'intérêt - 0.25%	(249)	0	(249)	(9%)
Taux d'intérêt - 0.50%	(478)	38	(516)	(19%)

Tableau 27 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – taux d'intérêt

Les sensibilités à la courbe des taux d'intérêts concernent une évolution parallèle de la courbe des taux, à la hausse ou à la baisse.

Ces résultats démontrent qu'une augmentation des taux d'intérêts sur la base du niveau de la courbe de taux à fin 2020, a un impact favorable sur le ratio de couverture Solvabilité II.

Dans un contexte de taux bas, une baisse des taux, dégradant encore davantage les taux de rendements du portefeuille, a un impact défavorable sur les différents indicateurs. Il est à noter, toutefois, que ces sensibilités prennent en compte l'impact du programme de swaptions mis en place durant l'été 2019 en vue d'atténuer l'incidence négative de la baisse des taux sur le ratio de couverture.

## Actions

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Valeur des actions + 10%	229	26	203	7%
Valeur des actions + 25%	582	102	480	15%
Valeur des actions - 10%	(215)	(70)	(145)	(5%)
Valeur des actions - 25%	(481)	(127)	(354)	(12%)

**Tableau 28 – Aviva Vie – Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – actions**

Une hausse des marchés actions entraîne de manière logique une amélioration des fonds propres éligibles, mais également une augmentation du SCR (situation de départ plus favorable pour faire face à l'éventuel risque 1 sur 200).

### Couvertures sur les actions : “put”

La couverture action mises en place pour l'exercice 2019 via l'achat d'options de ventes a été reconduite pour l'exercice 2020 compte tenu de l'impact positif de cette stratégie et pour des niveaux de volatilité différents. Cette couverture, dont l'impact a été intégré dans le Plan de développement triennal d'Aviva Vie, devrait être reconduite dans le futur.

## Immobilier

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Valeur de l'immobilier -20%	(272)	81	(353)	(13%)

**Tableau 29 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – immobilier**

La sensibilité des indicateurs de solvabilité au risque immobilier est proche de celle du risque action pour un même niveau de choc appliqué, en raison notamment de la meilleure absorption des chocs par les assurés sur la poche action par rapport à la poche immobilier.

## Inflation

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Inflation +1.00%	(97)	8	(105)	(4%)
Déflation -1.00%	76	(40)	116	5%

**Tableau 30 – Aviva Vie - Résultats de l'exercice Sensitivity Testing 2020 – inflation**

La présence d'obligations indexées sur l'inflation en portefeuille permettant de couvrir en partie le risque inflation sur les frais ainsi que le niveau bas de l'inflation à fin 2020, limitent l'exposition du portefeuille à ce risque comme le démontrent les sensibilités ci-dessus.

## C.3 Risque de crédit

### C.3.1 Exposition

#### C.3.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

Aviva Vie est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des produits dérivés, des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, des réassureurs ou d'autres entités du Groupe Aviva.

Les risques de crédit quantifiables et inhérents à Aviva Vie sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Risque de crédit - obligations	Défaut d'obligations	Le risque de crédit sur obligations est associé à la baisse de valeur des obligations détenues dans le portefeuille en raison : <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'un risque de défaut de paiement des coupons et/ou du nominal ;</li> <li>- D'un déclasserement d'une obligation;</li> <li>- D'une évolution défavorable du spread.</li> </ul>
	Déclasserement d'obligations	
	Spread d'obligations	
Réinvestissement	Réinvestissement	Ce risque est lié au risque de perte due à un réinvestissement du revenu à un taux de rendement inférieur au taux espéré.
Concentration de contreparties	Concentration de contreparties	Ce risque est associé au risque de perte due à une concentration excessive de contreparties dans certains secteurs ou zones géographiques.
Défaut de contrepartie en interne	Défaut de contrepartie en interne	Ce risque est lié au risque de défaut ou de dégradation de notation d'un réassureur, et au risque de perte lié à un changement de conditions de traités. Le réassureur considéré dans ce risque est une autre entité du sous-groupe Aviva France.
Autre défaut de contrepartie (hors obligation)	Trésorerie	Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes. Le risque de défaut d'une obligation est exclu de cette catégorie de risque puisqu'il est pris en compte dans le risque de crédit sur obligations.
	Débiteurs	
	Crédits aux courtiers	
Crédit Interne	Prêts, intérêts et remboursement	Ce risque correspond au risque de perte liée à un événement de défaut d'une contrepartie dans le cadre d'un crédit octroyé à une autre entité du sous-groupe Aviva France.
	Dégradation de notation	Ce risque est associé au risque d'une dégradation de notation d'une entité du sous-groupe Aviva France, impliquant un impact sur la solvabilité de l'entité et/ou sa facilité d'accès aux autres sources de financement.
	Collatéral	Le risque de collatéral est associé au risque que les garanties mises en place pour des prêts intra-groupe soit insuffisantes pour compenser le défaut.

Tableau 31 – Aviva Vie - Risques de crédit inhérents au 31/12/2020

### C.3.1.2 Nature et volume du portefeuille de prêts de l'entreprise d'assurance

Au 31/12/2020, le portefeuille de prêts d'Aviva Vie est composé principalement d'avances sur polices pour un montant de 404 M€.

Il comprend également, pour un montant de 130 M€, un prêt subordonné consenti en 2019 par Aviva Vie à sa filiale Aviva Epargne Retraite.

Le montant des autres prêts est considéré comme non significatif.

### C.3.1.3 Risques quantifiables non modélisés

Certains risques quantifiables ne sont pas intégrés dans le modèle. Ceci s'explique soit par le volume faible de contrats concernés, soit par des résultats d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Risque – Niveau 1	Risque – Niveau 2	Description
Réinvestissement		Le risque de réinvestissement n'est pas explicitement modélisé mais il est pris en compte dans le modèle de projection ALM, ce risque est donc inclus implicitement dans toute projection réalisée. Ce risque est donc considéré comme entièrement capté par les autres catégories de risques.
Concentration de contreparties		L'estimation du risque de concentration en formule standard a démontré que tous les niveaux d'exposition (par émetteur, zone géographique, secteur...etc.) sont en dessous du seuil défini d'où un niveau nul de SCR pour ce risque. Ce risque est donc exclu du modèle d'Aviva Vie en raison de sa faible matérialité. Pour plus de détails concernant le risque de concentration, se référer à la section C.3.2.
Défaut de contrepartie en interne	Défaut de contrepartie en interne	Risque inexistant chez Aviva Vie.
Autre défaut de contrepartie (hors obligation)	Trésorerie	
	Débiteurs	Risque inexistant chez Aviva Vie.
	Crédits aux courtiers	
Crédit Interne	Prêts, intérêts et remboursement	Risque inexistant chez Aviva Vie.
	Dégradation de notation	
	Collatéral	

Tableau 32 – Aviva Vie - Risques de crédit inhérents non modélisés au 31/12/2020

### C.3.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Aviva Vie.

Ce risque est suivi principalement par la Direction des Investissements pour chaque entité d'Aviva France. Les investissements et désinvestissements réalisés par Aviva Vie font l'objet d'un mandat de gestion avec Aviva Investors France, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par Aviva Vie. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis à l'ALCo pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- Limites d'exposition brute par émetteur ;
- Limites de détention de la dette totale d'un émetteur ;
- Limites de risque actionnaire.

### C.3.3 Atténuation des risques

#### C.3.3.1 Politique de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit d'Aviva Vie intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec Aviva Investors France. Les limites sont présentées dans la section C.3.2.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre Aviva Investors France, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs mobilières. Ce comité permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec Aviva Investors France est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre de l'ALCo France commun aux différentes entités du sous-groupe Aviva France (dont Aviva Vie).

#### C.3.3.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la Direction des Investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

### C.3.4 Sensibilité

#### C.3.4.1 Méthodologie appliquée pour les études de sensibilité « risques seuls »

La méthodologie appliquée pour le risque de crédit est identique à celle décrite pour les risques de souscription et de marché (C.1.4 et C.2.4)

Les fonctions de pertes à fin 2019 utilisées comme point de départ sont y compris ajustement de la volatilité dynamique.

Les résultats présentés ci-dessous considèrent donc la mise à jour de l'ajustement de volatilité en central lors des chocs sur les obligations d'entreprise.

#### C.3.4.2 Présentation des hypothèses et des résultats

Les résultats de cet exercice de sensibilité par facteur de risque, pour le risque de crédit, sont présentés ci-dessous :

##### Obligations d'entreprise :

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Obligations d'entreprise +0.5%	1	(35)	36	2%
Obligations d'entreprise +1.0%	1	(47)	48	2%
Obligations d'entreprise +2.5%	(38)	(113)	75	4%
Obligations d'entreprise -0.5%	3	(3)	6	0%

Tableau 33 – Aviva Vie - Résultats exercice Sensitivity Testing 2020 – obligations d'entreprise

**Obligations souveraines :**

Aviva Vie En millions d'euros	Impact sur les fonds propres éligibles	Impact sur le SCR diversifié	Impact sur le surplus	Impact sur le ratio de couverture
Position de base 31/12/2020	3 684	2 789	895	132%
<b>Sensibilité aux hypothèses économiques</b>				
Spread des obligations souveraines +0.5%	(385)	115	(500)	(18%)
Spread des obligations souveraines +1.0%	(667)	302	(969)	(34%)
Spread des obligations souveraines +2.0%	(901)	670	(1 571)	(52%)
Spread des obligations souveraines +3.0%	(1 364)	2 627	(3 991)	(89%)
Spread des obligations souveraines -0.5%	500	(797)	1 297	78%

**Tableau 34 – Aviva Vie - Résultats exercice Sensitivity Testing 2020 – obligations souveraines**

Les résultats démontrent que le portefeuille est beaucoup plus sensible au risque de crédit sur les obligations souveraines plutôt que sur les obligations d'entreprises pour un même niveau de choc ; cependant, la probabilité d'occurrence d'un choc donné sur les obligations souveraines est beaucoup moins importante que la probabilité d'occurrence du même choc sur les obligations d'entreprises.

Il est à souligner que lors d'un choc de crédit, « l'ajustement de volatilité » sur les taux, reflétant la capacité de l'assureur à pouvoir garder ses obligations à terme plutôt que de les vendre est modifié.

## C.4 Risque de liquidité

### C.4.1 Exposition

#### C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour toutes les entités du sous-groupe Aviva France. Le service Trésorerie Groupe, au sein de la Direction des Investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Aviva Investors France, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC monétaires (principalement AI Monétaire ISR). Aviva France dispose d'environ 1,5 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaire par Aviva Investors France, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie Groupe. De même, en cas de besoin de trésorerie, Aviva Investors France procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

En plus des liquidités investies sur les OPC monétaires, Aviva Vie dispose depuis avril 2019 d'une réserve de liquidité d'environ 200 millions d'euros sur des comptes bancaires détenus chez CACIB, répartie sur les portefeuilles suivants : l'actif général Aviva Vie (hors AFER), le fonds de roulement et les fonds propres.

#### C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

##### C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité, calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif (scenario de crise financière équivalent à 2008) et du passif (scenario de rachats massifs de 40% des polices Epargne Aviva Vie et AFER en 6 mois). D'autres stress spécifiques sont déterminés dans le cadre des travaux de l'ORSA, avec une évaluation de l'impact sur le niveau de liquidité de la Compagnie.

##### C.4.1.2.2 Méthodologie de calcul

Le ratio de liquidité est calculé par la Direction des Investissements chaque trimestre sur la base des flux de trésorerie prévisionnels des vingt-quatre prochains mois, et analysé comme suit :

- Le ratio LCR à moyen / court terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 1 mois sur les 24 prochains mois, dans une situation de crise extrême ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.
- Le ratio LCR à moyen / long terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 6 mois sur 24 mois glissants, dans une situation de crise ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.

Les résultats du calcul du LCR sont analysés au niveau de chaque portefeuille d'investissement et utilisés dans le cadre du suivi de l'appétit au risque d'Aviva France. Le ratio de liquidité doit être supérieur à 1 afin de s'assurer que les encaissements sont suffisants et permettent de couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

### C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

### C.4.1.4 Bénéfice attendu dans les primes futures

Le risque de liquidité est considéré comme non matériel, en particulier dans le contexte de suivi de la liquidité tel qu'exposé au point C.4.3.

Par ailleurs, le calcul de l'Expected Profit In Future Premiums (EPIFP, soit le profit attendu venant des primes futures) ne prend pas en compte le bénéfice d'un apport de liquidité grâce à ces primes.

## C.4.2 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.2.2

## C.4.3 Atténuation de risque

### C.4.3.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Aviva Investors France, ou en cas de besoin exceptionnels, la Trésorerie Groupe alerte les équipes en charge du suivi des portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

A moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le Comité des Risques d'Aviva France (BRC), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR feront l'objet de discussions en ALCO et au BRC, afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

### C.4.3.2 Convention sur le Cash pooling

Une convention de trésorerie a été signée entre la holding Aviva France et ses filiales (au nombre desquelles Aviva Vie) pour réaliser des opérations de cash pooling, permettant de regrouper les excédents de trésorerie et les besoins des différentes entités au sein d'un même groupe.

Pour Aviva France, l'objectif est d'optimiser la gestion des différents comptes en limitant le nombre de virements et d'ordres d'investissement / désinvestissement sur le marché monétaire, la gestion de la trésorerie étant réalisée de manière centralisée au niveau du sous-groupe Aviva France.

Il existe deux types d'application du cash pooling, encadrée par les conventions signées entre les différentes entités du Groupe, donnant lieu chacune au paiement d'intérêts à la société prêteuse :

- Cash pooling notionnel : la banque considère que tous les comptes (définis sur une liste fermée en amont) forment un seul ensemble et elle calcule les intérêts sur ce solde fusionné. Elle débite ou crédite les intérêts sur le compte de la société centralisatrice (Aviva France). La fusion de comptes n'est qu'une centralisation temporaire ou notionnelle et ne sert que de base de calcul, chaque société conservant la propriété et la gestion de ses fonds, dans la limite de seuils définis par Aviva France ;
- Cash pooling physique : au-delà d'un certain seuil (variable suivant les filiales), la Trésorerie Groupe effectue des virements entre les comptes des filiales et le compte pivot de la société centralisatrice (Aviva France). Les comptes de filiales sont donc régulièrement nivelés, via le transfert effectif des fonds. Les opérations de centralisation intra-groupe sont matérialisées via des écritures de compte courant avec Aviva France, généralement en fin de trimestre.

## C.5 Risque opérationnel

Conformément à la définition du risque opérationnel par la Directive Solvabilité II, le risque opérationnel auquel Aviva Vie est exposée est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

L'identification et la calibration des risques opérationnels sont réalisées au niveau d'Aviva France. Une répartition par entité juridique (Aviva Vie, AER) est réalisée en fin de processus.

### C.5.1 Méthodologie de calibration des risques

Aviva France a développé une méthodologie par approche bayésienne pour la calibration du risque opérationnel dans le cadre des travaux Solvabilité II.

Pour chaque scénario, trois éléments sont définis :

- Exposition : le nombre d'objets indépendamment exposés au risque opérationnel ;
- Occurrence : la probabilité que l'événement se cristallise durant une année ;
- Impact : le coût lié à la survenance du risque opérationnel identifié.

L'exposition, l'occurrence et l'impact sont des variables aléatoires conditionnées par les indicateurs de risques clés et les jugements d'experts. Des simulations sont ensuite réalisées pour déterminer l'ensemble de la distribution empirique des pertes associée à chaque scénario.

Les neuf principales étapes du processus de calibrage sont :

- Identification des scénarii : cette étape consiste à déterminer les scénarios qui feront l'objet d'une analyse et d'une quantification. Pour ce faire sont utilisés notamment les éléments ci-dessous :
  - o Les données locales telles que les pertes internes, les exercices d'évaluations des risques, les défaillances (audit, regulatory, risk), les anciens scénarios et scénarios partagés par le groupe et entités du groupe ;
  - o Les données externes notamment base de perte et études ORIC<sup>2</sup>, risques émergents etc..
- Evaluation des scénarii par les experts : cette étape consiste notamment à évaluer, pour chaque scénario identifié, des intervalles de niveaux d'exposition, d'occurrence et d'impact, identifier les indicateurs clés, estimer les scénarii défavorables et définir les relations de dépendance. L'approche est basée sur l'évaluation du cas extrême et du cas probable ;

---

<sup>2</sup> ORIC est un consortium dédié au secteur de l'assurance géré par 40 compagnies d'assurance et de réassurances. La base ORIC est un recueil d'incidents et de risques classifiés en 7 catégories de risques.

- Evaluation de la structure des scénarii : modélisation des scénarii et construction de l'arbre de décision ;
- Intégration des risques de haute fréquence / faible impact (Loss Distribution Approach ou LDA) via une distribution de perte modélisée grâce aux risk events non couverts par les scénarii identifiés ;
- Définition des corrélations entre scénarii en analysant les dépendances causales, entre chaque scénario et un ensemble prédéfini de 7 facteurs environnementaux et réciproquement (Conformité et relations avec les régulateurs, Relations avec les clients, Ressources humaines et compétences, Environnement de contrôle interne, Ressources informatiques et logistiques, Environnement économique, Stratégie de l'entreprise) ;
- Agrégation des distributions des pertes de chaque scénario et de la fonction de perte des composantes de la LDA pour obtenir la distribution de la perte de risque opérationnel pour chacun des trois facteurs de risques opérationnels (OR1, OR2, OR3) :
  - o OR1 : Risques liés au cycle économique ;
  - o OR2 : Risques liés au cycle assurantiel et risque de rachat ;
  - o OR3 : Risques idiosyncratiques ;

Agrégation avec les autres catégories de risque de l'entité ;

- Validation : vérification de la conformité de la méthodologie appliquée et de la cohérence des résultats au niveau de l'entité et du Groupe ;
- Documentation.

#### C.5.1.1 Description du processus d'identification des scénarii

L'étape d'identification des scénarii (étape 1 présentée ci-dessus) permet à l'entité locale d'identifier un ensemble de risques auxquels elle serait exposée localement. En complément à ces risques locaux le Groupe identifie des risques Groupe pouvant avoir un impact local. Cet ensemble de risques est ensuite ventilé en trois catégories de scénarii :

- Scénarii modélisés par le Groupe : il s'agit des scénarii couvrant des ressources partagées par les entités du Groupe ;
- Scénarii requis par le Groupe : il s'agit d'une liste de scénarii décrivant le profil de risque d'Aviva que chaque entité doit considérer et étudier ;
- Scénarii identifiés localement : il s'agit des scénarii qui sont identifiés par les experts locaux et qui relèvent de risques non inclus dans les deux autres catégories.

Pour s'assurer que la liste des scénarii identifiés reflète l'environnement de risques de chaque entité, différentes sources de données sont utilisées dans le processus d'identification :

- Scénarii des exercices précédents ;
- Reporting interne et évaluation des risques ;
- Thèmes *ORIC* et scénarii *ORIC* ;
- Données de pertes internes ;
- Données de pertes externes ;
- Scénarii identifiés par les autres entités du Groupe Aviva.

#### C.5.2 Risque de concentration

Le risque de concentration peut correspondre à un risque de dépendance vis-à-vis d'un prestataire, risque de concentration des partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Cependant, ce risque est considéré comme entièrement capté par définition dans les scénarii. Il est donc analysé et quantifié à travers ces scénarii.

### C.5.3 Atténuation des risques

#### C.5.3.1 Politiques du Groupe permettant une atténuation du risque opérationnel

Le cadre de gestion du risque opérationnel est défini dans une politique de gestion documentée (Risk Management Framework Policy - RMF Policy).

Ce cadre intègre plusieurs contrôles obligatoires des « Business standards », recensant les principaux contrôles clés, détaillés ci-dessous :

- Standard Procurement & Outsourcing lié à la gestion des relations avec les fournisseurs et prestataires ;
- Standard People contenant des exigences en matière de gestion des ressources humaines ;
- Standard Legal and Company Secretarial portant sur les obligations juridiques et qui permet de limiter les risques liés à l'exécution des conditions générales des contrats ;
- Standard Customer Experience portant sur la protection des clients ;
- Standard Health & Safety portant sur la protection des salariés et des bâtiments (obligations de sécurités réglementaires) ;
- Etc.

Au total le Groupe a mis en place une cinquantaine de standards applicables aux fonctions, activités et entités. Ce cadre de gestion des risques au niveau opérationnel permet au top management de piloter l'activité. Ainsi un processus de revue et de certification des standards est mis en oeuvre tous les six mois.

Pour plus d'informations sur la RMF Policy, se référer à la partie B.3.1.1.

#### C.5.4 Stress tests par scénario

Des tests de sensibilité sont réalisés sur la calibration à différentes étapes du processus :

##### C.5.4.1 Etape de calibrage

Sur chaque jugement d'expert utilisé lors du calibrage des scénarii, une analyse complémentaire est réalisée dans l'outil SMART en introduisant pour chaque jugement d'expert, une hypothèse plus favorable et une hypothèse plus défavorable.

##### C.5.4.2 Agrégation

L'agrégation des scénarios de risques opérationnels se fait, en accord avec la méthodologie Groupe, à l'aide d'une copule gaussienne renforcée.

# Section D

## Valorisation à des fins de solvabilité

D.1	ACTIFS .....	77
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES .....	86
D.3	AUTRES PASSIFS .....	92
D.4	METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE .....	94

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan prudentiel Solvabilité II, ainsi que le bilan comptable correspondant, et les écarts entre ces deux bilans s'établissent comme suit, pour la société Aviva Vie, au 31 décembre 2020 :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecart d'acquisition	-	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	18,5	(18,5)
Actifs incorporels	-	12,2	(12,2)
Immobilisations corporelles pour usage propre	4,1	4,1	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	432,2	1 407,3	(975,1)
Participations	1 771,9	1 482,5	289,4
Actions	1 686,5	189,9	1 496,6
Obligations	26 633,7	23 881,9	2 751,8
Fonds d'investissement	9 884,6	9 105,0	779,6
Produits dérivés	229,8	-	229,8
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	10,8	9,5	1,3
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	17 151,5	17 151,5	-
Autres prêts	132,4	130,4	2,0
Avances sur polices	403,7	394,0	9,7
Provisions techniques cédées	74,3	75,0	(0,7)
Dépôts auprès des cédantes	90,5	90,5	-
Créances nées d'opérations d'assurance	6,1	6,1	-
Créances nées d'opérations de réassurance	0,6	0,0	0,6
Autres créances	152,7	152,7	-
Trésorerie et équivalent trésorerie	226,6	226,6	-
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	10,1	463,9	(453,8)
<b>Total de l'actif</b>	<b>58 902,1</b>	<b>54 801,6</b>	<b>4 100,5</b>
Provisions techniques hors UC	35 651,6	32 460,7	3 190,9
Provisions techniques UC	16 639,7	17 140,7	(501,0)
Provisions autres que les provisions techniques	16,7	16,7	-
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	71,4	71,4	-
Impôts différés passifs	132,9	-	132,9
Produits dérivés	71,0	-	71,0
Dettes envers les établissements de crédit	9,8	9,8	-
Dettes financières autres que celles envers les ét. de crédit	1 908,0	1 908,0	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	615,5	127,0	488,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	11,5	11,5	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	90,0	90,0	-
Dettes subordonnées éligibles en tant que fonds propres S2	290,0	290,0	-
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0,2	191,7	(191,5)
<b>Total du passif</b>	<b>55 508,3</b>	<b>52 317,5</b>	<b>3 190,8</b>
<b>Actif net</b>	<b>3 393,8</b>	<b>2 484,1</b>	<b>909,7</b>

Tableau 35 – Aviva Vie - Ecart entre le bilan Solvabilité II et le bilan comptable au 31/12/2020

## D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

### D.1.1 Ecarts d'acquisition

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Ecarts d'acquisition	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Tableau 36 – Aviva Vie - Ecarts d'acquisition au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2020, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'Aviva Vie.

### D.1.2 Frais d'acquisition reportés

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Frais d'acquisition reportés	-	18,5	(18,5)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>18,5</b>	<b>(18,5)</b>

Tableau 37 – Aviva Vie - Frais d'acquisition reportés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation Solvabilité II.

### D.1.3 Actifs incorporels

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Actifs incorporels	-	12,2	(12,2)
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>12,2</b>	<b>(12,2)</b>

Tableau 38 – Aviva Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 12 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs incorporels ne peuvent être comptabilisés et valorisés à une valeur autre que zéro que s'ils peuvent être vendus séparément, et qu'il existe un prix coté sur un marché actif pour des actifs incorporels identiques ou similaires.

### Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2020, les actifs incorporels inscrits au bilan comptable d'Aviva Vie sont constitués, pour environ 4,0 M€, par des malis techniques de fusion. Pour de tels actifs, dont la valeur résiduelle est indissociable du bilan dans lequel ils figurent, la valorisation à des fins de solvabilité est de zéro.

Les autres actifs incorporels, dont la valeur résiduelle au 31 décembre 2020 est d'environ 8,2 M€, ont également été jugés avoir une valeur de zéro à des fins de solvabilité.

#### D.1.4 Immobilisations corporelles pour usage propre

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier d'exploitation	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	4,1	4,1	-
<b>Total</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>	<b>-</b>

Tableau 39 – Aviva Vie - Actifs incorporels au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers d'exploitation sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les autres immobilisations corporelles conservent une valeur identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur résiduelle, nette d'amortissement, en date de clôture.

En l'absence d'immobilier d'exploitation au 31 décembre 2020, le montant inscrit au bilan Solvabilité II est identique au montant issu du bilan comptable d'Aviva Vie.

#### D.1.5 Immobilier

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Immobilier	432,2	1 407,3	(975,1)
<b>Total</b>	<b>432,2</b>	<b>1 407,3</b>	<b>(975,1)</b>

Tableau 40 – Aviva Vie - Actifs immobiliers au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les actifs immobiliers doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Les valeurs de réalisation retenues sont déterminées sur la base d'expertises quinquennales, qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant, et reflètent à la fois la valeur vénale des biens concernés, et leur valeur d'usage, dans un contexte de marché actif.

Seuls les immeubles détenus en direct ont vocation à être présentés dans cette rubrique. Les parts de sociétés immobilières sont classées en « fonds d'investissement », si elles sont assimilées à des FIA (ce qui est le cas des SCPI, des OPCI, et de certaines SI), ou en « actions » dans le cas contraire.

### Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2020, un montant total de 1 407,3 M€ est inscrit au bilan comptable d'Aviva Vie, correspondant au total de la valeur nette comptable des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI, tel que détaillé dans le tableau ci-après :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles de placement en direct	299,0	(43,0)	256,0	432,2
Immeubles d'exploitation en direct	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières & OPCI (FIA)	371,0	(18,4)	352,6	386,1
Parts de sociétés immobilières (Autres)	804,4	(5,7)	798,7	1 240,0
<b>Total</b>	<b>1 474,4</b>	<b>(67,1)</b>	<b>1 407,3</b>	<b>2 058,3</b>

**Tableau 41 – Aviva Vie – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières et OPCI au 31/12/2020**

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, pour un total de (975,1) M€, s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI, pour (1 151,3) M€ (en VNC) ;
- La valorisation des immeubles de placement en direct à leur valeur de réalisation pour 176,2 M€.

### D.1.6 Participations

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Participations	1 771,9	1 482,5	289,4
<b>Total</b>	<b>1 771,9</b>	<b>1 482,5</b>	<b>289,4</b>

**Tableau 42 – Aviva Vie – Participations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020**

#### Valorisation à des fins de solvabilité et différence par rapport au bilan comptable

Le détail des participations figurant au bilan comptable d'Aviva Vie au 31 décembre 2020, et le traitement qui leur est appliqué à des fins de solvabilité est présenté dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Détail des Participations en VNC	Qualification retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenu pour les participations au bilan Solvabilité II
Aviva Epargne Retraite (AER)	810,8	Participation	Valorisation Solvabilité II
Aviva Retraite Professionnelle (ARP)	110,0	Participation	Valorisation économique de type Solvabilité II
Union Financière de France (UFF)	250,0	Participation	Valeur de marché
Epargne Actuelle	89,6	Participation	Valorisation économique
SACAF	3,3	Participation	Valorisation économique
Aviva Développement Vie	0,2	Participation	Valorisation économique
Aviva Investissement	100,0	Action ordinaire (non cotée)	
Aviva Impact Investing France	36,8	Action ordinaire (non cotée)	
Aviva France Ventures	30,0	Action ordinaire (non cotée)	
Sofragi	51,7	Action ordinaire (cotée)	
Autres	0,1	Actions ordinaires (non cotées)	
<b>Total</b>	<b>1 482,5</b>		

**Tableau 43 – Aviva Vie - Détail des participations et méthodes de valorisation au 31/12/2020**

Au 31 décembre 2020, il n'existe au bilan d'Aviva Vie qu'une seule participation dans une société d'assurance soumise à la réglementation Solvabilité II : Aviva Epargne Retraite. Celle-ci est valorisée de sorte à refléter la part d'Aviva Vie dans l'actif net de cette société, évalué selon les principes Solvabilité II.

Au cours de l'exercice 2018, Aviva a créé en France une nouvelle entité juridique de type FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire), dénommée Aviva Retraite Professionnelle (ARP), dont Aviva Vie est actionnaire unique. Bien que cette entité ne soit pas soumise en propre à la réglementation Solvabilité II, les titres correspondants sont valorisés, au bilan d'Aviva Vie, de sorte à refléter un actif net correspondant évalué, en vision économique, selon les principes Solvabilité II.

La participation d'Aviva Vie dans UFF est valorisée de sorte à refléter, en vision « solo », la valeur de marché de la quote-part d'Aviva Vie dans cette société cotée.

Epargne Actuelle est une société de services auxiliaires non réglementée, détenue à 100% par Aviva Vie. Les titres correspondants sont valorisés, au bilan d'Aviva Vie, de sorte à refléter un actif net correspondant évalué, en vision économique, selon les principes Solvabilité II.

Il en va de même pour SACAF et pour Aviva Développement Vie, toutes deux sociétés de services auxiliaires non réglementées, détenues à 100% par Aviva Vie.

Le détail des participations figurant au bilan Solvabilité II d'Aviva Vie au 31 décembre 2020 s'établit ainsi comme suit :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valorisation retenue pour le bilan Solvabilité II	Traitement retenue pour le bilan Solvabilité II
Aviva Epargne Retraite (AER)	1 238,9	Part Aviva Vie de l'actif net du bilan Solvabilité II (100%)
Aviva Retraite Professionnelle (ARP)	(115,0)	Part Aviva Vie de l'actif net du bilan Solvabilité II (100%)
Union Financière de France (UFF)	234,9	Part Aviva Vie de la valeur de marché (74,99%)
Epargne Actuelle	412,0	Part Aviva Vie de l'actif net économique (100%)
SACAF	1,1	Part Aviva Vie de l'actif net économique (100%)
Aviva Développement Vie	0,0	Part Aviva Vie de l'actif net économique (100%)
<b>Total</b>	<b>1 771,9</b>	

Tableau 44 – Aviva Vie - Détail des participations figurant au bilan Solvabilité II au 31/12/2020

### D.1.7 Actions

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Action cotées	254,7	168,4	86,3
Action non cotées	1 431,8	21,5	1 410,3
<b>Total</b>	<b>1 686,5</b>	<b>189,9</b>	<b>1 496,6</b>

Tableau 45 – Aviva Vie – Actions au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 10 octobre 2014, les actions, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

### Différence par rapport au bilan comptable

L'écart global de 1 496,6 M€ constaté entre la valeur figurant au bilan comptable et la valeur retenue au bilan Solvabilité II, sur ces rubriques, s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières depuis la rubrique « Immobilier », en actions non cotées, pour 798,7 M€ (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation des ces parts de sociétés immobilières à leur valeur de réalisation pour 441,3 M€ ;
- Le reclassement, depuis le poste « Participations », des actions non qualifiées de participations en vision Solvabilité II (cf. D.1.6), pour 166,9 M€ en actions non cotées, et pour 51,7 M€ en actions cotées ;
- La valorisation des actions cotées (pour 34,6 M€) et non cotées (pour 3,4 M€) à leur valeur de réalisation.

### D.1.8 Obligations

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Obligations souveraines	12 336,8	10 800,8	1 536,0
Obligations d'entreprise	12 121,0	11 038,6	1 082,4
Obligations structurées	2 175,9	2 042,5	133,4
Titres garantis	-	-	-
<b>Total</b>	<b>26 633,7</b>	<b>23 881,9</b>	<b>2 751,8</b>

Tableau 46 – Aviva Vie - Obligations au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les obligations, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture. Pour les titres cotés (qui constituent l'essentiel du portefeuille d'Aviva Vie), la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Pour la valorisation à des fins de solvabilité, ces valeurs de réalisation s'entendent y compris les éventuels intérêts courus et non échus en date de clôture.

#### Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2020, un montant total de 23 881,9 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Aviva Vie au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligatoire, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation. Le tableau ci-dessous présente le détail de ce chiffre, ainsi que les valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation correspondantes :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valeur nette comptable hors surcote/décote	Correction de valeur surcote/décote	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation (hors intérêts courus)	Intérêts courus	Valeur de réalisation (yc intérêts courus)
Obligations souveraines	10 800,8	(22,9)	10 777,9	12 225,7	111,1	12 336,8
Obligations d'entreprise	11 038,6	11,4	11 050,0	11 976,5	144,5	12 121,0
Obligations structurées	2 042,5	1,7	2 044,2	2 170,6	5,3	2 175,9
Titres garantis	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>23 881,9</b>	<b>(9,8)</b>	<b>23 872,1</b>	<b>26 372,8</b>	<b>260,9</b>	<b>25 633,7</b>

Tableau 47 – Aviva Vie - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2020

L'écart global de 2 751,8 M€ constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement du montant net de surcote / décote obligataire, depuis les comptes de régularisation correspondants, à l'actif (180,0 M€) et au passif (189,8 M€), pour (9,8) M€ ;
- La valorisation des obligations à leur valeur de réalisation hors intérêts courus et non échus, pour 2 500,7 M€ ;
- Le reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif, pour 260,9 M€.

### D.1.9 Fonds d'investissement

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Parts d'OPCVM	9 498,5	9 105,0	393,5
Parts de sociétés immobilières et d'OPCI	386,1	-	386,1
<b>Total</b>	<b>9 884,6</b>	<b>9 105,0</b>	<b>779,6</b>

Tableau 48 – Aviva Vie - Fonds d'investissement au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Outre les parts d'OPCVM, les parts d'OPCI et de sociétés immobilières assimilées à des FIA sont également classées en « fonds d'investissement » dans le bilan Solvabilité II.

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, les parts de fonds d'investissement, comme tous les autres actifs de placement, doivent être valorisées à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Pour les parts d'OPCVM et d'OPCI, il est retenu la dernière valeur liquidative disponible en date de clôture.

Pour les parts de SCPI, la valeur de réalisation est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

#### Différence par rapport au bilan comptable

Au 31 décembre 2020, un montant total de 9 105,0 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'Aviva Vie au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Parts d'OPCVM	9 120,9	(15,9)	9 105,0	9 498,5
<b>Total</b>	<b>9 120,9</b>	<b>(15,9)</b>	<b>9 105,0</b>	<b>9 498,5</b>

Tableau 49 – Aviva Vie - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2020

L'écart constaté entre ce montant et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- Le reclassement des parts de sociétés immobilières et OPCI depuis la rubrique « Immobilier », en VNC, pour 352,6 M€ (cf. paragraphe D.1.5) ;
- La valorisation des fonds d'investissement (yc parts de sociétés immobilières) à leur valeur de réalisation, pour 427,0 M€.

### D.1.10 Produits dérivés

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Produits dérivés	229,8	-	229,8
<b>Total</b>	<b>229,8</b>	<b>-</b>	<b>229,8</b>

Tableau 50 – Aviva Vie – Produits dérivés (actif) au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Les produits dérivés doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Il s'agit principalement de contrats de vente forward, couvrant des actifs obligataires dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement.

#### Différence par rapport au bilan comptable

Ces montants sont, pour l'essentiel, exclus du bilan comptable, établi en valeur historique.

### D.1.11 Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	10,8	9,5	1,3
<b>Total</b>	<b>10,8</b>	<b>9,5</b>	<b>1,3</b>

Tableau 51 – Aviva Vie – Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dépôts sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée, pour 1,3 M€, des intérêts courus et non échus afférents, reclassés depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

### D.1.12 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Placements en représentation de contrats en UC	17 151,5	17 151,5	-
<b>Total</b>	<b>17 151,5</b>	<b>17 151,5</b>	<b>-</b>

Tableau 52 – Aviva Vie - Placements en représentation de contrats en UC au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 10 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, comme tous les autres actifs de placement, les placements en représentation de contrats en UC doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

Cette approche est identique à celle suivie dans les états financiers comptables de la société, et il n'existe donc aucun écart entre les deux référentiels sur cette rubrique.

### D.1.13 Autres prêts

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Autres prêts	132,4	130,4	2,0
<b>Total</b>	<b>132,4</b>	<b>130,4</b>	<b>2,0</b>

Tableau 53 – Aviva Vie – Autres prêts au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

L'essentiel de ce poste est constitué, pour un montant de 130 M€, par un prêt subordonné consenti en 2019 par Aviva Vie à sa filiale Aviva Epargne Retraite.

Ces prêts sont des actifs dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture, augmentée, pour 2,0 M€, des intérêts courus et non échus afférents, reclassés depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

### D.1.14 Avances sur polices

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Avances sur polices	403,7	394,0	9,7
<b>Total</b>	<b>403,7</b>	<b>394,0</b>	<b>9,7</b>

Tableau 54 – Aviva Vie - Avances sur polices au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Dans la mesure où elles sont indissociables du portefeuille de contrats dont elles sont issues, la valorisation à des fins de solvabilité des avances sur polices reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société.

La différence de 9,7 M€ qui ressort sur cette rubrique par rapport au bilan comptable correspond au reclassement des intérêts courus et non échus depuis le compte de régularisation correspondant à l'actif.

### D.1.15 Dépôts auprès des cédantes

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dépôts auprès des cédantes	90,5	90,5	-
<b>Total</b>	<b>90,5</b>	<b>90,5</b>	<b>-</b>

Tableau 55 – Aviva Vie - Dépôts auprès des cédantes au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dépôts sont des actifs liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

### D.1.16 Trésorerie et équivalents trésorerie

Au 31/12/2019 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Trésorerie et équivalents trésorerie	226,6	226,6	-
<b>Total</b>	<b>226,6</b>	<b>226,6</b>	<b>-</b>

Tableau 56 – Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

### D.1.17 Autres postes d'actif

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	6,7	6,1	0,6
Autres créances (hors assurance)	152,7	152,7	-
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	10,1	463,9	(453,8)
<b>Total</b>	<b>169,5</b>	<b>622,7</b>	<b>(453,2)</b>

Tableau 57 – Aviva Vie - Autres postes d'actif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant, pour lesquels il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments d'actif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

La différence de (453,2) M€ qui ressort sur ces rubriques par rapport au bilan comptable correspond pour l'essentiel au reclassement :

- De la décote obligatoire en obligations, pour (180,2) M€ (cf.D.1.8)
- Des intérêts courus et non échus en obligations, pour (260,9) M€ (cf.D.1.8), en dépôts, pour (1,3) M€ (cf.D.1.11), en prêts, pour (2,0) M€ (cf.D.1.13), et en avances sur polices, pour (9,7) M€ (cf.D.1.14) ;
- Des provisions pour sinistres à payer depuis les provisions techniques cédées pour 0,6 M€ (cf D.2.1.2).

## D.2 Provisions techniques

### D.2.1 Valorisation des provisions techniques

Au 31 décembre 2020, les provisions techniques aux bilans comptables et Solvabilité II de l'entité Aviva Vie se décomposent comme suit :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
<b>Provisions techniques vie (hors UC)</b>	<b>35 404,3</b>	<b>32 193,0</b>	<b>3 211,3</b>
Meilleure estimation	35 215,8		
Marge de risque	188,5		
<b>Provisions techniques UC</b>	<b>16 639,7</b>	<b>17 140,7</b>	<b>(501,0)</b>
Meilleure estimation	16 351,4		
Marge de risque	288,3		
<b>Provisions techniques Non Vie</b>	<b>247,3</b>	<b>247,8</b>	<b>(0,5)</b>
<b>Autres provisions techniques</b>	<b>-</b>	<b>19,9</b>	<b>(19,9)</b>
<b>Total brut de réassurance</b>	<b>52 291,3</b>	<b>49 601,4</b>	<b>2 689,9</b>
Part des réassureurs :			
Provisions techniques Vie	(71,3)	(72,0)	0,7
Provisions techniques Non Vie	(3,0)	(3,0)	-
<b>Total réassurance</b>	<b>(74,3)</b>	<b>(75,0)</b>	<b>0,7</b>
<b>Total net de réassurance</b>	<b>52 217,0</b>	<b>49 526,4</b>	<b>2 690,6</b>

Tableau 58 – Aviva Vie - Provisions techniques au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### D.2.1.1 Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation à des fins de solvabilité des provisions techniques correspond à la somme de :

- La meilleure estimation des passifs ;
- La marge de risque.

##### D.2.1.1.1 Calcul de la meilleure estimation des passifs

Le modèle de projection ALM des passifs techniques est composé de deux sous-modules :

- Un modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique ;
- Un modèle stochastique actif-passif de projection des résultats.

#### Modèle déterministe de projection des cash-flows de passif technique

A partir de données par contrats agrégées sur des lignes homogènes de contrats appelés « points de modèle » et des hypothèses de meilleure estimation (déclinées en hypothèses de mortalité, option de rente, frais, rachat, ...), le modèle Prophet déterministe projette des flux de passif par point de modèle sur 50 ans à un pas mensuel.

Au cours de la projection, le modèle déterministe revalorise les provisions mathématiques aux taux garantis et modélise les flux de passif suivants : primes, prestations, frais chargements et commissions.

Ce modèle permet d'obtenir un scénario central de flux de passif.

### Modèle stochastique actif-passif de projection des résultats (modèle ALS)

Le modèle stochastique est alimenté principalement par les tables d'hypothèses liées au passif projeté dans le modèle déterministe, les tables de cash-flow de passif issues du modèle déterministe, les données d'actif et 3 000 scénarios économiques (les tables de scénarios économiques utilisées par Aviva Vie sont construites dans l'outil Barrie et Hibbert).

Dans sa globalité, ce modèle génère des résultats moyens actualisés de 3 000 scénarios et projetés sur un horizon de 50 ans à un pas annuel.

L'ensemble des interactions entre l'actif et le passif modélisés se déroulent au sein des différents modules du modèle de projection stochastique. L'impact de l'environnement économique est pris en compte au sein de ce modèle, notamment via la modélisation du comportement dynamique des assurés, de la participation aux bénéfices discrétionnaire et de la volatilité des actifs UC sur les flux déterministes.

Les résultats issus des modules du modèle de projection sont utilisés à des fins de calcul de différents indicateurs dont la meilleure estimation des passifs (« Best Estimate Liabilities ») et la valeur des contrats en portefeuille (« Value of In-Force »).

Parmi les modules du modèle de projection stochastique, il existe notamment un module externe utilisé pour le calcul de la provision pour Garantie Plancher : le modèle « GMDB ou *Guaranteed Minimum Death Benefits* » qui utilise les composantes du modèle ALS pour évaluer le coût de la provision pour Garantie Plancher (GMDB) sous Solvabilité II.

### Hypothèses de calcul de la meilleure estimation des passifs

- L'ajustement de volatilité

L'ajustement de volatilité est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à 7 bps pour l'année 2020. Pour rappel, l'ajustement de volatilité utilisé au 31/12/2019 était de 7 bps également.

- Les frais

Les hypothèses de frais ont été mises à jour en 2020, sur base des frais observés en 2019.

- La courbe des taux

La courbe des taux utilisée est celle des taux swap au 31/12/2020 incluant « l'ajustement de volatilité » et « l'ajustement du spread de crédit » (« Credit Rateadjustment », ou « CRA »).

- L'ajustement du spread de crédit

« L'ajustement du spread de crédit » est appliqué sur les fonds euros et UC et correspond à -10 bps en fin d'année 2020, comme en fin d'année 2019.

- Les rachats

Les hypothèses de rachats sur les portefeuilles AFER et non AFER d'Aviva Vie, ainsi que sur le portefeuille de Prévoyance VAD ont été mises à jour en 2020, sur la base des données historiques d'une profondeur de 10 années.

- La table de mortalité

Sur le périmètre AFER, l'hypothèse d'abattement de la table TD 88-90 (table de mortalité standard sur le marché) a été revue et s'établit à 36%, inchangée depuis le précédent exercice. Elle est la même pour les deux genres (masculin et féminin). Les ratios S/P ont été mis à jour à fin 2017 sur les portefeuilles Prévoyance d'Aviva Vie sur la base des données historiques d'une profondeur de 10 années.

Plus généralement, il est tenu compte de l'ensemble des risques d'assurance vie présentés ci-avant en C.1.1.1, et notamment des autres risques d'assurance vie.

### D.2.1.1.2 Calcul de la marge de risque

La méthode de calcul de la marge de risque est fonction d'une approche coût du capital et du capital requis (« Solvency Capital Requirement » ou SCR) pour les risques non répliquables, soit typiquement les risques d'assurance classiques.

Il s'agit des risques suivants :

- Mortalité ;
- Mortalité catastrophique ;
- Longévité ;
- Rachat ;
- Contrepartie ;
- Risque opérationnel ;
- Frais.

La méthodologie de calcul retenue pour l'établissement de la marge pour risque est celle des ratios d'évolution du risque (« carriers »). Elle consiste à évaluer le capital requis en fonction de l'évolution du facteur de risque considéré. Les capitaux requis pour chaque module hors risque de marché sont projetés le long de l'écoulement du « carrier » retenu par risque :

- Pour les risques Mortalité / Longévité / Rachat / Contrepartie : utilisation de la chronique projetée de provisions techniques en vision meilleure estimation ;
- Pour le risque opérationnel : utilisation de la chronique projetée de provision mathématique ;
- Pour le risque sur les frais : utilisation de la chronique du nombre de polices.

La marge pour risque finale correspond à 6% (taux de coût de capital utilisé par Aviva) de la valeur actuelle de la chronique de capitaux requis calculés.

Risque	«Carrier» choisi
Contrepartie de réassurance	BEL
Longévité	BEL
Mortalité	BEL
Pandémie	BEL
Rachat "exposed"	BEL
Rachat "supported"	BEL
Rachat Massif	BEL
Frais	Nombre de polices
Risque Opérationnel lié au cycle économique	Provision mathématique
Risque Opérationnel lié au rachat	Provision mathématique
Risque Opérationnel lié idiosyncratique	Provision mathématique
Prévoyance non modélisée	BEL

Tableau 59 – Aviva Vie - Tableau récapitulatif des « carriers »

### D.2.1.2 Différence par rapport au bilan comptable

A fin 2020, dans le bilan d'Aviva Vie, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.

Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Dans le bilan Solvabilité II, les provisions mathématiques sont modélisées dans le Best Estimate, comme décrit précédemment.

- **La provision pour participation aux bénéfices.** En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du huitième exercice suivant sa dotation.

Dans le bilan Solvabilité II, cette provision est modélisée dans le Best Estimate.

- **La provision pour garantie plancher**, qui couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Elle est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Pour Aviva Vie, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision pour garantie plancher est annulée.

- **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision globale de gestion est annulée.

- **La provision d'égalisation**, qui est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférente aux opérations d'assurance de Groupe contre le risque décès. Elle concerne les contrats temporaires décès et emprunteurs.

**Dans le bilan Solvabilité II**, la provision d'égalisation est annulée.

- **Les provisions pour sinistres à payer vie et non-vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».

Les provisions pour sinistres à payer vie sont reclassées en autres dettes dans le bilan Solvabilité II.

**Les provisions pour sinistres à payer non-vie** sont modélisées dans le Best Estimate.

- **La provision pour risques croissants**, égale à la différence des valeurs actuelles des engagements respectifs pris par l'assureur et par les assurés. Elle est constituée par des contrats d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité ou dépendance à primes périodiques constantes, contrats pour lesquels le risque croît avec l'âge des assurés.

Dans le bilan Solvabilité II, la provision pour risques croissants est modélisée dans le Best Estimate.

- **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

Dans le bilan Solvabilité II, comme pour les provisions mathématiques, les provisions techniques des contrats en UC sont modélisées dans le Best Estimate.

L'écart global de 2 690,6 M€ constaté entre le montant du bilan social et la valeur retenue au bilan Solvabilité II s'explique par :

- L'allocation de la réserve de capitalisation en passif technique pour 540,4 M€ ;
- L'allocation des plus-values latentes, issues de la revalorisation de l'actif, en passif technique à hauteur de 3 595,7 M€ ;
- L'annulation des FAR pour (18,5) M€ ;
- L'annulation des provisions globales (provision globale de gestion, provision pour garantie plancher et provision pour risque d'exigibilité) pour (84,2) M€ ;
- Le reclassement des provisions pour sinistres à payer en autres dettes à hauteur de (487,8) M€ ;
- Le constat de la « Value of In-Force » (constat des profits futurs, permettant de passer en vision « Best Estimate »), à hauteur de (929,4) M€ ;
- Le constat de la marge pour risque à hauteur de 476,8 M€ ;
- Le reclassement depuis le BEL vers les fonds excédentaires d'un montant de PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) admissible à fin 2020, de (402,4) M€, en conformité avec les modalités exposées dans la fiche technique publiée en janvier 2020 par l'ACPR, à la suite de la parution au Journal Officiel du 28 décembre 2019 de l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance.

## D.2.2 Méthodologies et hypothèses actuarielles pour le calcul des provisions techniques SII

Aviva France utilise la correction de volatilité pour l'évaluation des provisions techniques, du SCR, du MCR et des fonds propres éligibles. Celle-ci s'élevait à 7 bps à fin 2020.

Les indicateurs hors correction de volatilité sont présentés ci-dessous :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Impact du retrait de la correction de volatilité	Au 31-12-2020 hors correction de volatilité
Fonds Propres Eligibles	3 684	(385)	3 299
SCR	2 789	2 669	5 458
Surplus	895	(3 054)	(2 159)
Ratio de couverture	132%	(72%)	60%
Best Estimate Liabilities	51 815	11	51 826
MCR	1 159	205	1 365

**Tableau 60 – Aviva Vie - Indicateurs de solvabilité avant et après correction de validité**

Le retrait de la correction de volatilité, aurait un impact fortement défavorable, à la fois sur les Fonds Propres Eligibles (baisse) mais aussi, et surtout, sur le SCR (hausse), dans la mesure où ce retrait concerne non seulement la correction de volatilité centrale, mais aussi la correction de volatilité dynamique, qui joue fortement sur le risque de crédit.

## D.2.3 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

La principale incertitude réside dans une éventuelle évolution de la réglementation fiscale française en vigueur. Celle-ci est actuellement favorable aux contrats d'épargne à long terme, offrant une fiscalité réduite sur les bénéfices au-delà d'un certain horizon de temps.

De tels changements apparaissent peu probables à court terme, au vu des dernières déclarations du gouvernement français, mais pourraient avoir un impact sur l'encours de provisions techniques.

L'évolution de la longévité apparaît comme moins sensible, du fait de l'équilibrage, sur ce point, entre impacts liés aux « épargnants » et impacts liés aux « rentiers ».

#### **D.2.4 Evolution des hypothèses utilisées**

Il n'y a pas eu d'évolutions majeures dans les hypothèses sous-jacentes concernant les provisions techniques courant 2020.

#### **D.2.5 Déductions transitoires**

Aviva Vie n'a pas fait l'objet de demande de déduction transitoire.

## D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

### D.3.1 Provisions autres que les provisions techniques

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Provisions autres que les provisions techniques	8,8	8,8	-
Provision pour retraite et autres avantages	7,9	7,9	-
<b>Total</b>	<b>16,7</b>	<b>16,7</b>	<b>-</b>

Tableau 61 – Aviva Vie - Provisions autres que les provisions techniques au bilan SII et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Les provisions pour engagements de retraite sont évaluées selon des méthodes actuarielles dans le bilan comptable, et conservent de ce fait, à des fins de solvabilité, leur valeur comptable.

Les autres provisions, correspondent pour l'essentiel à des provisions pour litiges.

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management. Cette règle a notamment été appliquée aux litiges relatifs à certains contrats présentant des facultés d'arbitrage à cours connu. Ce risque est comptabilisé en provisions techniques.

Les autres provisions sont conservées, à des fins de solvabilité, à la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société, en raison du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent, et donc d'un éventuel ajustement pour actualisation des montants en question.

### D.3.2 Dettes pour dépôts espèces des réassureurs

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	71,4	71,4	-
<b>Total</b>	<b>71,4</b>	<b>71,4</b>	<b>-</b>

Tableau 62 – Aviva Vie - Dettes pour dépôts espèces des réassureurs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Ces dettes correspondent à des engagements liquides, dont la valeur n'est quasiment pas sujette à d'éventuelles variations de valeur. Leur valorisation à des fins de solvabilité reste identique à celle retenue dans les états financiers comptables de la société, c'est-à-dire à leur valeur faciale en date de clôture.

### D.3.3 Impôts différés passifs

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Impôts différés passifs	132,9	-	132,9
<b>Total</b>	<b>132,9</b>	<b>-</b>	<b>132,9</b>

Tableau 63 – Aviva Vie - Impôts différés passifs au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 15 du Règlement Délégué 2015/35 du 10 octobre 2014, des impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires constatées entre les valeurs économiques des actifs et passifs du bilan, valorisés à des fins de solvabilité, et les valeurs fiscales correspondantes issues des comptes sociaux de la société.

Conformément aux dispositions de la Loi de Finance en vigueur, le calcul des impôts différés à fin 2020 tient compte de la diminution progressive du taux d'impôt sur les sociétés de 32,02 % à 25,83 % entre 2021 et 2022, pour les différences temporaires ayant vocation à se dénouer après le 31 décembre 2020.

Aviva Vie n'appliquant pas le principe optionnel des impôts différés dans ses comptes sociaux individuels, l'intégralité du solde d'impôts différés constaté au bilan économique apparaît en différence par rapport au bilan comptable.

### D.3.4 Produits dérivés

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Produits dérivés	71,0	-	71,0
<b>Total</b>	<b>71,0</b>	<b>-</b>	<b>71,0</b>

Tableau 64 – Aviva Vie - Produits dérivés au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Les produits dérivés doivent être valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture. Il s'agit principalement de contrats de vente forward, couvrant des actifs obligataires dans le cadre d'une stratégie de désinvestissement.

#### Différence par rapport au bilan comptable

Ces montants sont, pour l'essentiel, exclus du bilan comptable, établi en valeur historique.

### D.3.5 Autres postes de passif

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Bilan Solvabilité II	Bilan comptable	Ecart
Dettes envers les établissements de crédit	9,8	9,8	-
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	1 908,0	1 908,0	-
Dettes nées d'opérations d'assurance	615,5	127,0	488,5
Dettes nées d'opérations de réassurance	11,5	11,5	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	90,0	90,0	-
Autres passifs non mentionnés par ailleurs	0,2	191,7	(191,5)
<b>Total</b>	<b>2 635,0</b>	<b>2 338,0</b>	<b>297,0</b>

Tableau 65 – Aviva Vie - Autres postes de passif au bilan Solvabilité II et au bilan comptable au 31/12/2020

#### Valorisation à des fins de solvabilité

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant, pour lesquels il n'existe pas de différence fondamentale entre la valorisation à des fins de solvabilité et la valeur retenue dans les états financiers comptables de la société.

Ceci découle, en particulier, du caractère jugé non significatif de l'effet de la valeur « temps » de l'argent sur ces rubriques, qui ne nécessitent donc pas d'ajustement spécifique lié à leur actualisation.

Ce jugement repose sur l'examen de la ventilation de ces éléments de passif selon leur durée résiduelle, qui ne fait pas apparaître de montant significatif dont la durée excède une année.

La différence de 297,0 M€ qui ressort sur ces rubriques par rapport au bilan comptable correspond pour l'essentiel au reclassement :

- de la surcote obligatoire en obligations, pour (189,8) M€ (cf D.1.8))
- des provisions pour sinistres à payer depuis les provisions techniques pour 488,4 M€ (cf D.2.1.2)

### D.4 Méthode de valorisation alternative

Cette section n'est pas applicable à l'entité Aviva Vie. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

# Section E

## Gestion du capital

E.1	FONDS PROPRES.....	96
E.2	DÉTERMINATION DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS .....	100
E.3	UTILISATION DU SOUS MODULE « RISQUE ACTION FONDÉ SUR LA DURÉE » DANS LE CALCUL DU SCR .....	102
E.4	DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ .....	103
E.5	NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS .....	107

## E. Gestion du capital

---

### E.1 Fonds propres

Les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requis sont dérivés du bilan prudentiel Solvabilité II.

Les fonds propres correspondent à la somme des fonds propres de base (tels que définis par l'article 88 de la Directive) et des fonds propres auxiliaires (tels que définis par l'article 89 de la Directive).

**Les fonds propres de base** se composent des éléments suivants :

- L'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel Solvabilité II évalué conformément à l'article 75 de la Directive ;
- Les passifs subordonnés répondant aux critères d'éligibilité dans le cadre de Solvabilité II.

L'excédent visé au point 1) se compose des éléments suivants :

- Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- Les éventuels fonds excédentaires qui ne sont pas considérés comme des engagements d'assurance et de réassurance conformément à l'article 91, paragraphe 2, de la Directive ;
- Les éventuelles actions privilégiées libérées et le compte de primes d'émission lié ;
- Une réserve de réconciliation constituée du report à nouveau, résultat de l'exercice et autres réserves issus des comptes sociaux, ajustés de l'impact des différences d'évaluation liées au passage du référentiel comptable au référentiel Solvabilité II.

En conformité avec les modalités exposées dans la fiche technique publiée en janvier 2020 par l'ACPR, à la suite de la parution au Journal Officiel du 28 décembre 2019 de l'arrêté ministériel relatif aux fonds excédentaires en assurance, un montant de PPB (Provision pour Participation aux Bénéfices) admissible a été reclassé depuis le BEL vers les fonds excédentaires à fin 2020.

Cet excédent est diminué, le cas échéant :

- Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- Du montant de dividende prévu et non encore distribué au titre de l'exercice ;
- De toute autre restriction applicable prévue par la Directive.

**Les fonds propres auxiliaires** se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes.

Au 31 décembre 2020, ces fonds propres de base sont constitués :

- Du capital social de la société, entièrement libéré, et des primes qui y sont liées ;
- De l'accumulation des réserves non distribuées, en vision Solvabilité II (c.a.d. en vision « réserve de réconciliation » SII) ;
- Des fonds excédentaires constitués par la prise en compte de la PPB admissible ;
- D'une dette subordonnée éligible en tant que fonds propres de base, émise par la société en 2019.

Les fonds propres éligibles Solvabilité II d'Aviva Vie s'établissent comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
Capital social libéré	1 205,5	1 205,5
Primes liées au capital	300,8	300,8
Réserve de réconciliation	1 485,1	2 593,7
PPB admissible en fonds excédentaires	402,4	419,1
Dette subordonnée éligible	290,0	290,0
<b>Total Fonds Propres éligibles</b>	<b>3 683,8</b>	<b>4 809,1</b>

**Tableau 66 – Aviva Vie - Fonds propres Solvabilité II à fin 2020 et fin 2019**

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan prudentiel :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
Excédent des actifs par rapport aux passifs	3 393,8	4 519,1
Prise en compte dette subordonnée éligible	290,0	290,0
Déduction du dividende prévu	-	-
<b>Total Fonds Propres éligibles</b>	<b>3 683,8</b>	<b>4 809,1</b>

**Tableau 67 – Aviva Vie - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent actifs/passifs à fin 2020 et fin 2019**

### E.1.1 Classification des fonds propres

Les éléments de fonds propres sont classés en trois niveaux (appelés « Tier » en anglais), respectivement 1 (étant le meilleur niveau de fonds propres), 2 et 3.

Ce classement est fonction de la qualité des éléments de fonds propres (en particulier, fonds propres de base ou fonds propres auxiliaires) et de leur disponibilité pour absorber les pertes.

Seuls les éléments répondant aux critères d'éligibilité applicables à chacun des niveaux peuvent prétendre à l'éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et au minimum de capital requis (MCR). Les éléments ne répondant aux critères d'aucun niveau sont déclassés, c'est-à-dire ne font pas partie des fonds propres prudentiels Solvabilité II.

Par ailleurs, des exigences ou limites quantitatives d'éligibilité sont fixées, pour chaque niveau de fonds propres.

A fin 2020, tout comme à fin 2019, les fonds propres d'Aviva Vie sont exclusivement constitués d'éléments de fonds propres de base. Le capital social, les primes liées au capital, la réserve de réconciliation et la PPB admissible relèvent intégralement du Niveau 1. La dette subordonnée éligible émise en 2019 relève du Niveau 2.

Les fonds propres Solvabilité II d'Aviva Vie, éligibles en couverture du capital de solvabilité requis (SCR) s'établissent comme suit, au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	1 205,5	-	-
Primes liées au capital	300,8	-	-
Réserve de réconciliation	1 485,1	-	-
PPB admissible en fonds excédentaires	402,4	-	-

Dette subordonnée éligible	-	290,0	-
<b>Total Fonds Propres éligibles (SCR)</b>	<b>3 393,8</b>	<b>290,0</b>	<b>-</b>

**Tableau 68 – Aviva Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du SCR par Tier au 31/12/2020**

Les fonds propres Solvabilité II d'Aviva Vie, éligibles en couverture du minimum de capital requis (MCR) font l'objet d'une restriction en ce qui concerne la dette subordonnée de niveau 2, les fonds propres de niveau 2 n'étant éligibles en couverture du MCR qu'à hauteur de 20% de ce dernier.

Ils s'établissent comme suit, au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2019 En millions d'euros	Fonds Propres Niveau 1	Fonds Propres Niveau 2	Fonds Propres Niveau 3
Capital social libéré	1 205,5	-	-
Primes liées au capital	300,8	-	-
Réserve de réconciliation	1 485,1	-	-
PPB admissible en fonds excédentaires	402,4	-	-
Dette subordonnée éligible	-	231,9	-
<b>Total Fonds Propres éligibles (MCR)</b>	<b>3 393,8</b>	<b>231,9</b>	<b>-</b>

**Tableau 69 – Aviva Vie - Classification des fonds propres éligibles en couverture du MCR par Tier au 31/12/2020**

### E.1.2 Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II

Ce passage peut être résumé de la façon suivante :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
<b>Fonds Propres comptables (*)</b>	<b>2 484,0</b>	<b>2 462,9</b>
Evaluation des placements en valeur de réalisation (nette de fiscalité différée)	2 672,2	2 155,5
Evaluation des provisions techniques à leur valeur Solvabilité II (nette de fiscalité différée)	(2 706,8)	(1 263,0)
Reclassement PPB admissible en fonds excédentaires	402,4	419,1
Extourne des actifs incorporels	(12,2)	(8,4)
Valorisation des participations	508,5	720,9
Autres	45,7	32,1
<b>Excédent des actifs par rapport aux passifs Au bilan prudentiel Solvabilité II</b>	<b>3 393,8</b>	<b>4 519,1</b>
Dette subordonnée éligible	290,0	290,0
Déduction du dividende prévu	-	-
<b>Fonds Propres Solvabilité II</b>	<b>3 683,8</b>	<b>4 809,1</b>

(\*) issu des comptes individuels d'Aviva Vie en normes françaises, avant affectation du résultat.

**Tableau 70 – Aviva Vie - Passage synthétique des fonds propres sociaux aux fonds propres Solvabilité II à fin 2020 et fin 2019**

### E.1.3 Ajustements et restrictions

L'analyse des fonds propres de la société Aviva Vie n'a pas mis en évidence dans les comptes au 31 décembre 2020 d'ajustements ni de restrictions notables affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres au sein de l'Entreprise.

### E.1.4 Absorption de pertes

Aucun des éléments de fonds propres de niveau 1 de l'Entreprise ne correspond aux éléments visés à l'article 69, point a), iii) et v) et point b).

## E.2 Détermination du capital de solvabilité requis

### E.2.1 Capital de Solvabilité Requis (SCR)

Aviva Vie a opté pour un modèle interne permettant d'approximer le bilan par l'utilisation de la méthode dite de « fonctions de pertes ». Les résultats sont ensuite agrégés à des niveaux de risques différents.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) calculé par le modèle correspond à la « Value at Risk », (ou « VaR ») des fonds propres de base à un niveau de confiance de 99.5% sur une période d'une année.

Cette méthodologie implique à la fois :

- La prise en compte d'une augmentation des fonds propres provenant des affaires nouvelles de la première année ;
- Ainsi que la prise en compte d'une augmentation du SCR via des fonctions de perte « affaires nouvelles », intégrées au sein de chaque fonction de perte.

Le SCR d'Aviva Vie peut être présenté comme suit :

SCR diversifié En millions d'euros	Au 31-12-2020	%	Au 31-12-2019	%
Risque de souscription	204	7%	313	12%
Risque de marché	2 149	77%	1 341	53%
Risque de crédit	318	11%	399	16%
Risque opérationnel	60	2%	52	2%
Autres (yc exigences supplémentaires)	57	2%	449	18%
<b>Total</b>	<b>2 789</b>	<b>100%</b>	<b>2 554</b>	<b>100%</b>

Tableau 71 – Aviva Vie - SCR diversifié à fin 2020 et fin 2019

Le SCR diversifié d'Aviva Vie s'établit à 2 789 M€, en augmentation de 9% par rapport à fin 2019, reflétant notamment :

- L'impact lié aux changements d'hypothèses et de calibrages ;
- L'impact lié aux réajustements de modèle dans le cadre du projet SBMC (*Saving Business Model Change*) ;
- La baisse du risque de souscription, plus particulièrement le risque de rachat du fait de l'augmentation de la réserve de capitalisation résiduelle grâce aux plus values réalisées lors de la vente des actifs et qui permettent de lisser absorber les pertes de l'assureur ;
- La hausse du risque de marché provenant plus particulièrement du risque de taux dans un contexte de courbe plus basse en 2020 par rapport à 2019.

Il convient de rappeler qu'il est tenu compte, dans les modèles de projection, de la réduction progressive du taux de l'impôt sur les sociétés, prévue par la Loi de finances en vigueur, entre 2020 et 2022. Le taux d'impôt différé effectif à fin 2020 correspond à la moyenne observée sur les profits nets issus de la projection, soit environ 23.7% (contre 24,6% à fin 2019).

A fin 2020 (comme à fin 2019), des exigences supplémentaires de capital ont été ajoutées au SCR diversifié d'Aviva Vie. Ces montants, dont l'impact est présenté dans le tableau ci-après, intègrent un ajustement pour

incertitude sur les corrélations entre risques, un ajustement pour incertitude sur la régression des fonctions de perte, un ajustement au titre du risque opérationnel, ainsi qu'un élément lié à la méthode de consolidation du SCR dans le périmètre de l'entité Aviva Vie. Il est à noter qu'en 2020 un ajustement supplémentaire au titre de l'impact des couvertures « swaptions » a été intégré au SCR en liaison avec les managements actions adoptées par Aviva Vie pour faire face à la forte baisse des taux observée dans le courant de l'année et ayant occasionné une forte exposition au risque de taux :

En millions d'euros (net de taxes)	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
SCR non diversifié	5 702	4 998
Diversification entre risques	53%	63%
SCR diversifié avant exigences supplémentaires	2 656	1 854
Exigences supplémentaires de capital	133	700
<b>SCR diversifié total</b>	<b>2 789</b>	<b>2 554</b>

Tableau 72 – Aviva Vie - SCR diversifié total

### E.2.2 Capital requis minimum (MCR)

Le MCR (Minimum Capital Requirement, ou capital requis minimum) est le capital minimal que l'assureur doit détenir en permanence, et en-dessous duquel les ressources financières de l'entreprise deviendraient insuffisantes. Il est soumis à un plancher de 25 % et un plafond de 45 % du SCR.

Son calcul s'établit comme suit :

- Application d'une formule linéaire simple et facilement auditable en fonction des primes et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- Retraitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné.

Le MCR d'Aviva Vie s'établit comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
SCR	2 788,9	2 554,1
Plancher du MCR (25% du SCR)	697,2	638,5
Plafond du MCR (45% du SCR)	1 255,0	1 149,4
<b>MCR</b>	<b>1 159,4</b>	<b>1 088,4</b>

Tableau 73 – Aviva Vie - MCR à fin 2020 et fin 2019

### E.2.3 Besoin global de Solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Aviva Vie ressort comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2020	Au 31-12-2019
Fonds Propres Eligibles	3 683,8	4 809,1
SCR	2 788,9	2 554,1
Surplus par rapport au SCR	894,9	2 255,0

<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>132%</b>	<b>188%</b>
Fonds Propres Eligibles	3 625,6	4 736,8
MCR	1 159,4	1 088,4
Surplus par rapport au MCR	2 466,2	3 648,4
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>313%</b>	<b>435%</b>

*Tableau 74 – Aviva Vie – Couverture du SCR et du MCR à fin 2020 et fin 2019*

### **E.3 Utilisation du sous module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR**

Aviva Vie n'utilise pas le sous-module « risque action fondé sur la durée » dans le calcul du SCR.

## E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Afin de faire le parallèle entre la Formule Standard et le Modèle Interne, une comparaison entre les risques calculés sous chacune des deux métriques a été effectuée.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette comparaison, selon la nomenclature des modules de risque de la Formule Standard.

Il est à noter que les quantiles 1 sur 200 (« Standalones ») des risques sont présentés bruts d'impôts différés, et que l'effet de la fiscalité différée est indiquée dans la ligne « Capacité d'absorption par les impôts différés ».

En millions d'euros			
Risques	SCR Modèle Interne	SCR Formule Standard	Ecart
<b>SCR diversifié hors add-on</b>	2 656	2 597	59
Risques Marché	4 469	2 526	1 943
Risques Non Marché	1 269	1 301	(32)
Autres	532	0	532
Capacité d'absorption des impôts différés	(331)	(281)	(50)
Effet diversification	55%	27%	29%

Tableau 75 – Aviva Vie (hors AER) - Comparaison entre la Formule Standard et le Modèle Interne au 31/12/2020

Les risques pris en compte en Modèle Interne et non en Formule Standard sont inclus dans la catégorie « Autres ».

Il est à noter que l'effet diversification est plus important en modèle interne qu'en formule standard, (55 % vs 24%).

Les différences par groupe de risques entre modèle interne et formule standard s'expliquent à la fois par des différences de calibrages mais aussi par des différences concernant les risques modélisés (voir partie suivante).

### Remarque

En ce qui concerne la filiale d'assurance d'Aviva Vie, à savoir Aviva Epargne retraite (AER), détenue à 100% :

- En Formule Standard, la méthode de mise en équivalence est utilisée. Cette méthode impacte uniquement la catégorie « Risques Marché », AER étant considérée comme une participation stratégiques d'Aviva Vie ;
- En Modèle Interne, la méthode dite « par transparence » (où tous les actifs et passifs sous-jacents des filiales sont soumis à des chocs différenciés) est utilisée pour AER (société ayant également opté, pour la Modèle Interne), impactant ainsi toutes les catégories de risques.

Les chiffres du tableau ci-dessus sont présentés hors ces effets liés à la prise en compte de la filiale AER.

Les principales différences entre le modèle interne et la formule standard sont présentées dans les sections suivantes.

### E.4.1 Périmètre de modélisation

Risques modélisés en Modèle Interne et non en Formule Standard :

- Pente des Taux ;
- Courbure des Taux ;
- Volatilité Taux ;
- Volatilité Action ;
- Inflation.

### E.4.2 Différences de calibrage

#### E.4.2.1 Risque de souscription

#### Risque de rachats

Facteur de risque	Portefeuille	Rachat	Niveau du choc en Modèle Interne	Distribution du facteur de risque en modèle interne	Niveau du choc en Formule Standard
Rachat à la Hausse	AFER	Total Partiel Euro Partiel UC	95% 109% 97%	Loi de Gumbel	+/- 50%
	AVIE hors AFER	Total Partiel	46% 68%		
Rachat à la baisse	AFER	Total Partiel Euro Partiel UC	-39% -45% -40%		
	AVIE hors AFER	Total Partiel	-19% -28%		
Rachat Massif	AFER	Total Partiel Euro Partiel UC	40%	Loi Normale	40%
	AVIE hors AFER	Total Partiel			

Tableau 76 – Aviva Vie - Calibrage du risque de rachats

Concernant les rachats massifs, le choc appliqué en première année atteint 40% de rachats aussi bien en modèle interne qu'en formule standard.

De manière générale, le risque de rachat est plus important en modèle interne qu'en formule standard en raison de l'application d'un niveau de choc bien plus élevé sur les rachats à la hausse en modèle interne qu'en formule standard.

#### Risque de mortalité

Facteur de risque	Niveau du choc en Modèle Interne	Distribution du facteur de risque en Modèle Interne	Niveau du choc en Formule Standard
Mortalité	+ 15,97%	Normal	+ 15%

Tableau 77 – Aviva Vie - Calibrage du risque de mortalité

## Risque de longévité

Facteur de risque	Niveau du choc en Modèle Interne	Distribution du facteur de risque en Modèle Interne	Niveau du choc en Formule Standard
Longévité	Choc de -1,68% appliqué comme suit : $qx_{\text{baisse}} = qx * (1 - 1.68\%)^i$ avec $i$ = année de projection qx : probabilité de décès d'un individu d'âge X	Normal	-20% pour chaque année de production

Tableau 78 – Aviva Vie - Calibrage du risque de longévité

En modèle interne, un choc cumulatif de -1.68% est appliqué chaque année sur la table de mortalité alors qu'en formule standard, un choc instantané de -20% est appliqué sur la première année.

## Risque de taux

Maturité	Choc à la Hausse		Choc à la Baisse	
	Formule Standard	Modèle Interne	Formule Standard	Modèle Interne
3	1,0%	0,9%	0,00%	(0,8)%
5	1,0%	0,9%	0,00%	(0,8)%
10	1,0%	1,1%	0,00%	(0,9)%
15	1,0%	1,2%	0,00%	(1,1)%
20	1,0%	1,3%	0,00%	(1,1)%

Tableau 79 – Aviva Vie - Calibrage du risque de taux

Le tableau ci-dessus montre que les chocs de taux appliqués en modèle interne sont plus sévères que ceux appliqués en formule standard, dans un souci d'appliquer des chocs qui reflètent au mieux la réalité des risques inhérents au portefeuille d'Aviva Vie.

## Risque actions

Eléments du facteur de risque « Actions non stratégiques »	Niveau du choc en Modèle Interne	Distribution du facteur de risque en modèle interne	Niveau du choc en Formule Standard
Actions non Stratégiques hors hedge funds et « equity Solvabilité II »	-42,73%	Hyperbolique	-38.92% pour les pays de l'espace économique de l'EEA ou de l'OCDE (Actions de type 1) -48.92% ailleurs (Actions de type 2)
Hedge Funds	-34,5%		-48.92%
Equity Solvabilité II	-24,83%		-48,92%

Tableau 80 – Aviva Vie - Calibrage du risque Actions

- Le risque actions calculé selon le modèle interne est très supérieur à celui calculé en formule standard. Ceci s'explique principalement par les raisons suivantes :

- Les « Actions non Stratégiques hors hedge funds et equity Solvabilité II », représentent la partie la plus importante des actions non stratégiques et sont davantage stressées en modèle interne.
- Le risque de volatilité actions est modélisé en modèle interne et non en formule standard.
- Les « Equity Solvabilité II » sont des OPCVM à dominante actions, contenant des instruments de couverture (notamment des options « put »). Ils ont été acquis par la société dans la perspective de limiter l'exposition au risque Action.

Le choc appliqué en modèle interne à ces supports s'élève à - 24.83%, afin de correspondre à leur spécificité. En effet, la couverture se déclenche à partir d'une baisse de la valeur des actions de 25%.

## Risque immobilier

Facteur de risque	Niveau du choc en Modèle Interne	Distribution du facteur de risque en modèle interne	Niveau du choc en Formule Standard
Immobilier	-27.44%	Hyperbolique	-25,0%

Tableau 81 – Aviva Vie - Calibrage du risque Immobilier

### E.4.2.2 Risque de Crédit

La comparaison des stress de crédit en formule standard et en modèle interne a été effectuée sur la base de la comparaison entre :

- Les valeurs de marché stressées des actifs exposés au risque de crédit ;
- Et leurs valeurs de marché dans le scénario central.

La calibration du stress de crédit en modèle interne est réalisée par le Groupe sur la base de l'exposition du portefeuille d'Aviva France au risque de crédit.

Le tableau ci-dessous présente le stress de crédit moyen du portefeuille en 20209 :

Au 31-12-2017	Formule Standard	Modèle Interne
Stress de crédit moyen	-4,04%	-5,35%

Tableau 82 – Aviva Vie - Calibrage du risque de crédit

Les stress de crédits sont plus sévères en modèle interne qu'en formule standard, reflétant ainsi au mieux l'exposition d'Aviva Vie au risque de crédit.

### E.4.2.3 Risque Opérationnel

Contrairement à la formule standard, il existe trois types de facteurs de risque pour le risque opérationnel en modèle interne.

- OR1 : Risque Opérationnel lié au cycle économique ;
- OR2 : Risque Opérationnel lié aux rachats ;
- OR3 : Risque Opérationnel idiosyncratique.

Ces trois facteurs de risque sont modélisés par des distributions empiriques générés dans un outil dédié au risque opérationnel (voir section dédiée à ce sujet en C.5).

## Capacité d'absorption par les impôts différés

La prise en compte dans le SCR des impacts liés à la fiscalité, au titre de la capacité d'absorption par les impôts différés, est plafonnée au montant d'impôt différé inscrit au passif du bilan SII, aussi bien en approche modèle interne qu'en approche formule standard (étant rappelé que ce montant n'est pas identique entre les deux approches, du fait des impôts différés relatifs à la marge pour risque).

Le plafond ainsi fixé est atteint, et limite effectivement la capacité d'absorption par les impôts différés à fin 2020, aussi bien en approche modèle interne qu'en approche formule standard.

### **E.4.3 Prise en compte de la 1ère année de capitalisation et de la contribution des affaires nouvelles**

La formule standard, contrairement au modèle interne, ne prend pas en compte :

- Les profits futurs découlant de la 1ère année de capitalisation ;
- Les profits futurs générés par les affaires nouvelles qui seront souscrites pendant l'année à venir ;
- Les risques inhérents à ces profits futurs (pris en compte en modèle interne via les fonctions de perte associées aux affaires nouvelles « New Business »).

### **E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis**

Aviva Vie respecte le minimum de capital requis et le niveau de solvabilité requis.

## F. Annexes : Etats QRT (en milliers d'euros)

### F.1 Etat S.02.01.02 – Bilan Solvabilité II

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	-
Actifs d'impôts différés	R0040	-
Excédent du régime de retraite	R0050	-
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 140
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	40 649 477
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	432 177
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1 771 906
Actions	R0100	1 686 485
Actions – cotées	R0110	254 683
Actions – non cotées	R0120	1 431 802
Obligations	R0130	26 633 736
Obligations d'État	R0140	12 336 772
Obligations d'entreprise	R0150	12 121 000
Titres structurés	R0160	2 175 964
Titres garantis	R0170	-
Organismes de placement collectif	R0180	9 884 632
Produits dérivés	R0190	229 800
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	10 742
Autres investissements	R0210	-
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	17 151 616
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	536 055
Avances sur police	R0240	403 682
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	-
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	132 373
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	74 334
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	3 004
Non-vie hors santé	R0290	-
Santé similaire à la non-vie	R0300	3 004
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	71 330
Santé similaire à la vie	R0320	52 354
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	18 977
Vie UC et indexés	R0340	-
Dépôts auprès des cédantes	R0350	90 543
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 063
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	619
Autres créances (hors assurance)	R0380	152 645
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	-
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	226 593
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	10 023
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>58 902 106</b>

<b>Passifs</b>		<b>Valeur</b>
		<b>Solvabilité II</b>
		<b>C0010</b>
Provisions techniques non-vie	<b>R0510</b>	247 308
Provisions techniques non-vie (hors santé)	<b>R0520</b>	-
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0530</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0540</b>	-
Marge de risque	<b>R0550</b>	-
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	<b>R0560</b>	247 308
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0570</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0580</b>	247 308
Marge de risque	<b>R0590</b>	-
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	<b>R0600</b>	35 404 336
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	<b>R0610</b>	110 331
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0620</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0630</b>	110 331
Marge de risque	<b>R0640</b>	-
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	<b>R0650</b>	35 294 006
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0660</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0670</b>	35 105 549
Marge de risque	<b>R0680</b>	188 457
Provisions techniques UC et indexés	<b>R0690</b>	16 639 739
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0700</b>	-
Meilleure estimation	<b>R0710</b>	16 351 443
Marge de risque	<b>R0720</b>	288 296
Autres provisions techniques	<b>R0730</b>	
Passifs éventuels	<b>R0740</b>	-
Provisions autres que les provisions techniques	<b>R0750</b>	8 836
Provisions pour retraite	<b>R0760</b>	7 915
Dépôts des réassureurs	<b>R0770</b>	71 383
Passifs d'impôts différés	<b>R0780</b>	132 928
Produits dérivés	<b>R0790</b>	70 993
Dettes envers des établissements de crédit	<b>R0800</b>	9 782
		1 907 978
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	<b>R0810</b>	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	<b>R0820</b>	615 474
Dettes nées d'opérations de réassurance	<b>R0830</b>	11 487
Autres dettes (hors assurance)	<b>R0840</b>	89 988
Passifs subordonnés	<b>R0850</b>	290 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	<b>R0860</b>	-
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	<b>R0870</b>	290 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	<b>R0880</b>	204
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>55 508 352</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>3 393 755</b>

## F.2 Etat S.05.01.02 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	-	65 628	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-		-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>									
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	-	1 254	-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0200</b>	-	64 374	-	-	-	-	-	-	-
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	-	65 636	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	-		-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>									
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	-	1 253	-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0300</b>	-	64 382	-	-	-	-	-	-	-
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	-	85 544	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	-		-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>									
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	-	(1 086)	-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0400</b>	-	86 629	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	-	186	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	-		-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>									
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	-		-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0500</b>	-	186	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses engagées	<b>R0550</b>	-	17 511	-	-	-	-	-	-	-
Autres dépenses	<b>R1200</b>									
Total des dépenses	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour:réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	-	-	-					65 628
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 254
Net	<b>R0200</b>	-	-	-	-	-	-	-	64 374
<b>Primes acquises</b>									-
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	-	-	-					65 636
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	-	-	-	-	-	-	-	1 253
Net	<b>R0300</b>	-	-	-	-	-	-	-	64 382
<b>Charge des sinistres</b>									-
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	-	-	-					85 544
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	-	-	-	-	-	-	-	(1 086)
Net	<b>R0400</b>	-	-	-	-	-	-	-	86 629
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									-
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	-	-	-					186
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	-	-	-					-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>				-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0500</b>	-	-	-	-	-	-	-	186
Dépenses engagées	<b>R0550</b>	-	-	-	-	-	-	-	17 511
<b>Autres dépenses</b>									-
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								17 511

		Ligne d'activité pour: <b>engagements d'assurance vie</b>						Engagements de réassurance vie		
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total
		<b>C0210</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>	<b>C0240</b>	<b>C0250</b>	<b>C0260</b>	<b>C0270</b>	<b>C0280</b>	<b>C0300</b>
<b>Primes émises</b>										
Brut	<b>R1410</b>	9 567	1 509 758	1 046 605	110 224	-	-	-	-	2 676 155
Part des réassureurs	<b>R1420</b>	4 588	14 689	-	4 487	-	-	-	-	23 764
Net	<b>R1500</b>	4 980	1 495 068	1 046 605	105 737	-	-	-	-	2 652 390
<b>Primes acquises</b>										
Brut	<b>R1510</b>	9 567	1 509 758	1 046 605	110 254	-	-	-	-	2 676 184
Part des réassureurs	<b>R1520</b>	4 588	14 689	-	4 482	-	-	-	-	23 759
Net	<b>R1600</b>	4 980	1 495 068	1 046 605	105 772	-	-	-	-	2 652 425
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	<b>R1610</b>	3 586	2 590 772	765 485	19 857	33 679	-	-	-	3 413 379
Part des réassureurs	<b>R1620</b>	1 817	3 886	-	373	1 469	-	-	-	7 544
Net	<b>R1700</b>	1 769	2 586 886	765 485	19 484	32 211	-	-	-	3 405 835
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	<b>R1710</b>	(2 894)	1 386 766	(213 018)	(2 894)	-	-	-	-	1 171 772
Part des réassureurs	<b>R1720</b>	(1 330)	6 065	-	(1 330)	-	-	-	-	(7 353)
Net	<b>R1800</b>	(1 563)	1 392 831	(213 018)	(1 563)	-	-	-	-	1 179 125
Dépenses engagées	<b>R1900</b>	1 381	179 638	176 331	36 588	9 999	-	-	-	403 938
Autres dépenses	<b>R2500</b>									-
Total des dépenses	<b>R2600</b>									403 938

### F.3 Etat S.05.02.01 - Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	-	-	-	-	-	-
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
<b>Primes émises</b>								
Brut – assurance directe	<b>R0110</b>	65 628	-	-	-	-	-	65 628
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0120</b>	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0130</b>	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0140</b>	1 254	-	-	-	-	-	1 254
Net	<b>R0200</b>	64 374	-	-	-	-	-	64 374
<b>Primes acquises</b>		-						-
Brut – assurance directe	<b>R0210</b>	65 636	-	-	-	-	-	65 636
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0220</b>	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0230</b>	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0240</b>	1 253	-	-	-	-	-	1 253
Net	<b>R0300</b>	64 382	-	-	-	-	-	64 382
<b>Charge des sinistres</b>		-						-
Brut – assurance directe	<b>R0310</b>	85 544	-	-	-	-	-	85 544
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0320</b>	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0330</b>	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0340</b>	- 1 086	-	-	-	-	-	- 1 086
Net	<b>R0400</b>	86 629	-	-	-	-	-	86 629
<b>Variation des autres provisions techniques</b>		-						-
Brut – assurance directe	<b>R0410</b>	186	-	-	-	-	-	186
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	<b>R0420</b>	-	-	-	-	-	-	-
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	<b>R0430</b>	-	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	<b>R0440</b>	-	-	-	-	-	-	-
Net	<b>R0500</b>	186	-	-	-	-	-	186
Dépenses engagées	<b>R0550</b>	17 511	-	-	-	-	-	17 511
Autres dépenses	<b>R1200</b>							-
Total des dépenses	<b>R1300</b>							17 511

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400	BE (Belgique)	-	-	-	-	-
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
<b>Primes émises</b>							
Brut	R1410	2 665 273	10 881	-	-	-	2 676 155
Part des réassureurs	R1420	23 764		-	-	-	23 764
Net	R1500	2 641 509	10 881	-	-	-	2 652 390
<b>Primes acquises</b>							
Brut	R1510	2 665 302	10 881	-	-	-	2 676 184
Part des réassureurs	R1520	23 759	-	-	-	-	23 759
Net	R1600	2 641 543	10 881	-	-	-	2 652 425
<b>Charge des sinistres</b>							
Brut	R1610	3 412 722	657	-	-	-	3 413 379
Part des réassureurs	R1620	7 544		-	-	-	7 544
Net	R1700	3 405 178	657	-	-	-	3 405 835
<b>Variation des autres provisions techniques</b>							
Brut	R1710	1 171 772	-	-	-	-	1 171 772
Part des réassureurs	R1720	7 353)	-	-	-	-	(7 353)
Net	R1800	1 179 125	-	-	-	-	1 179 125
Dépenses engagées	R1900	401 907	2 031	-	-	-	403 938
Autres dépenses	R2500						
Total des dépenses	R2600						403 938

#### F.4 Etat S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
			Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	-	-			-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	-	-			-			-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>											
Meilleure estimation											
Meilleure estimation brute	<b>R0030</b>	35 105 549		2 416 529	13 934 914		-	-	-	-	51 456 992
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	18 977		-	-		-	-	-	-	18 977
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	<b>R0090</b>	35 086 572		2 416 529	13 934 914		-	-	-	-	51 438 015
Marge de risque	<b>R0100</b>	188 457	288 296			-			-	-	476 753
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>											
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	-	-			-			-	-	-
Meilleure estimation	<b>R0120</b>	-		-	-		-	-	-	-	-
Marge de risque	<b>R0130</b>	-	-			-			-	-	-
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	35 294 006	16 639 739			-			-	-	51 933 745

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
		C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	-			-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	-			-	-	-
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
Meilleure estimation brute	<b>R0030</b>			-	110 331	-	110 331
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>			-	52 354	-	52 354
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	<b>R0090</b>			-	57 977	-	57 977
Marge de risque	<b>R0100</b>	-			-	-	-
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	-			-	-	-
Meilleure estimation	<b>R0120</b>		-	-	-	-	-
Marge de risque	<b>R0130</b>	-			-	-	-
<b>Provisions techniques – Total</b>	<b>R0200</b>	-			110 331	-	110 331

## F.5 Etat S.17.01.02 - Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0010</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque													
Meilleure estimation													
Provisions pour primes													
Brut	<b>R0060</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour sinistres													
Brut	<b>R0160</b>	-	247 308	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	-	3 004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	-	244 304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total meilleure estimation – brut	<b>R0260</b>	-	247 308	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total meilleure estimation – net	<b>R0270</b>	-	244 304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marge de risque	<b>R0280</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques													
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marge de risque	<b>R0310</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions techniques – Total													
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	-	247 308	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	-	3 004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	-	244 304	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0010</b>	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	-	-	-	-	-
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	<b>R0060</b>	-	-	-	-	-
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	-	-	-	-	-
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres						
Brut	<b>R0160</b>	-	-	-	-	247 308
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	-	-	-	-	3 004
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	-	-	-	-	244 304
Total meilleure estimation – brut	<b>R0260</b>	-	-	-	-	247 308
Total meilleure estimation – net	<b>R0270</b>	-	-	-	-	244 304
Marge de risque	<b>R0280</b>	-	-	-	-	-
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	-	-	-	-	-
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	-	-	-	-	-
Marge de risque	<b>R0310</b>	-	-	-	-	-
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	-	-	-	-	247 308
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	-	-	-	-	3 004
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	-	-	-	-	244 304

## F.6 Etat S.19.01.21 - Sinistres en non-vie

### Sinistres payés bruts (non cumulés) (valeur absolue)

Année d'accident

Année		Année de développement															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 et +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	<b>R0100</b>															100	
N-14	<b>R0110</b>	6 901	3 864	851	410	121	160	90	81	80	73	64	46	43	37	27	
N-13	<b>R0120</b>	6 578	4 382	1 062	370	85	98	66	59	37	33	29	30	25	27		
N-12	<b>R0130</b>	6 004	4 554	1 012	225	47	40	27	20	14	13	16	19	12			
N-11	<b>R0140</b>	5 299	4 132	1 128	283	59	60	37	32	30	27	27	23				
N-10	<b>R0150</b>	4 698	3 650	674	289	68	55	105	40	32	24	26					
N-9	<b>R0160</b>	5 329	4 205	1 085	311	118	65	59	47	61	37						
N-8	<b>R0170</b>	6 151	4 209	825	197	52	106	38	29	25							
N-7	<b>R0180</b>	7 680	5 588	1 573	514	88	80	52	52								
N-6	<b>R0190</b>	9 377	7 164	2 106	937	166	145	131									
N-5	<b>R0200</b>	10 707	8 789	2 013	839	230	98										
N-4	<b>R0210</b>	15 348	11 954	2 977	1 122	311											
N-3	<b>R0220</b>	18 181	13 893	2 728	852												
N-2	<b>R0230</b>	22 555	18 374	5 012													
N-1	<b>R0240</b>	25 070	20 194														
N	<b>R0250</b>	35 986															

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	<b>C0170</b>	<b>C0180</b>
<b>R0100</b>	100	100
<b>R0110</b>	27	12 849
<b>R0120</b>	27	12 879
<b>R0130</b>	12	12 002
<b>R0140</b>	23	11 135
<b>R0150</b>	26	9 661
<b>R0160</b>	37	11 316
<b>R0170</b>	25	11 632
<b>R0180</b>	52	15 626
<b>R0190</b>	131	20 024
<b>R0200</b>	98	22 676
<b>R0210</b>	311	31 713
<b>R0220</b>	852	35 654
<b>R0230</b>	5 012	45 940
<b>R0240</b>	20 194	45 264
<b>R0250</b>	35 986	35 986
Total	<b>R0260</b> 62 912	<b>334 457</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées  
(valeur absolue)**

Année d'accident

Année		Année de développement															Fin d'année (données actualisées)		
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		15 et +	
		<b>C0200</b>	<b>C0210</b>	<b>C0220</b>	<b>C0230</b>	<b>C0240</b>	<b>C0250</b>	<b>C0260</b>	<b>C0270</b>	<b>C0280</b>	<b>C0290</b>	<b>C0300</b>	<b>C0310</b>	<b>C0320</b>	<b>C0330</b>	<b>C0340</b>		<b>C0350</b>	
Précédentes	<b>R0100</b>																672	<b>R0100</b>	672
N-14	<b>R0110</b>	1 320	403	209	2 671	823	640	578	609	533	507	409	395	336	325	285		<b>R0110</b>	285
N-13	<b>R0120</b>	1 607	697	2 262	1 969	666	545	395	497	346	262	231	211	199	178			<b>R0120</b>	178
N-12	<b>R0130</b>	1 642	4 641	2 900	2 067	406	254	187	147	83	87	93	81	87				<b>R0130</b>	87
N-11	<b>R0140</b>	10 613	8 188	3 954	502	479	345	307	224	219	195	175	148					<b>R0140</b>	148
N-10	<b>R0150</b>	16 707	7 595	3 577	427	383	382	203	175	138	147	126						<b>R0150</b>	126
N-9	<b>R0160</b>	18 903	10 933	3 806	1 115	556	508	453	392	299	288							<b>R0160</b>	288
N-8	<b>R0170</b>	19 699	10 240	2 081	663	626	488	425	444	424								<b>R0170</b>	424
N-7	<b>R0180</b>	21 393	10 141	3 735	885	686	461	359	345									<b>R0180</b>	345
N-6	<b>R0190</b>	21 392	12 060	8 866	1 113	994	982	953										<b>R0190</b>	953
N-5	<b>R0200</b>	23 387	14 519	8 626	1 129	1 176	1 075											<b>R0200</b>	1 075
N-4	<b>R0210</b>	33 590	25 196	9 555	2 234	1 824												<b>R0210</b>	1 824
N-3	<b>R0220</b>	48 404	27 710	11 557	2 489													<b>R0220</b>	2 489
N-2	<b>R0230</b>	52 355	33 984	20 641														<b>R0230</b>	20 641
N-1	<b>R0240</b>	59 828	32 378															<b>R0240</b>	32 378
N	<b>R0250</b>	72 209																<b>R0250</b>	72 209
Total																		<b>R0260</b>	<b>134 123</b>

## F.7 Etat S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		<b>C0010</b>	<b>C0030</b>	<b>C0050</b>	<b>C0070</b>	<b>C0090</b>
Provisions techniques	<b>R0010</b>	52 291 383	-	-	10 855	-
Fonds propres de base	<b>R0020</b>	3 683 755	-	-	(94 696)	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	<b>R0050</b>	3 683 755	-	-	(94 696)	-
Capital de solvabilité requis	<b>R0090</b>	2 788 898	-	-	2 627 965	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	<b>R0100</b>	3 625 633	-	-	(94 696)	-
Minimum de capital requis	<b>R0110</b>	1 159 392	-	-	194 823	-

## F.8 Etat S.23.01.22 - Fonds propres

Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050

<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	1 205 529	1 205 529		-	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	300 794	300 794		-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	-	-		-	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	-		-	-	-
Fonds excédentaires	R0070	402 386	402 386			
Actions de préférence	R0090	-		-	-	-
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	-		-	-	-
Réserve de réconciliation	R0130	1 485 047	1 485 047			
Passifs subordonnés	R0140	290 000		-	290 000	-
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	-				-
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	-	-	-	-	-
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	-	-	-	-	-
Total fonds propres de base après déductions	R0290	3 683 755	3 393 755	-	290 000	-
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	-			-	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	-			-	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	-			-	-
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	-			-	-
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	-			-	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	-			-	-
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	-			-	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	-			-	-
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	-			-	-
Total fonds propres auxiliaires	R0400	-			-	-
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	3 683 755	3 393 755	-	290 000	-
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	3 683 755	3 393 755	-	290 000	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	3 683 755	3 393 755	-	290 000	-
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	3 625 633	3 393 755	-	231 878	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 788 898				
Minimum de capital requis	R0600	1 159 392				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	132%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	313%				

**C0060**

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	<b>R0700</b>	3 393 755
Actions propres (détenues directement et indirectement)	<b>R0710</b>	-
Dividendes, distributions et charges prévisibles	<b>R0720</b>	-
Autres éléments de fonds propres de base	<b>R0730</b>	1 908 708
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	<b>R0740</b>	-
Réserve de réconciliation	<b>R0760</b>	1 485 047
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	<b>R0770</b>	124 063
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	<b>R0780</b>	-
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	<b>R0790</b>	124 063

### **F.9 Etat S.25.01.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard**

La société Aviva Vie n'est pas concernée par cet état.

### **F.10 Etat S.25.02.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel**

La société Aviva Vie n'est pas concernée par cet état.

**F.11 Etat S.25.03.21 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral**

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>
Risques de souscription		526 639
Risques de marché & de crédit		2 879 909
Risques opérationnels		264 456
Autres risques		(41 073)
Capacité d'absorption des impôts différés		(330 822)
<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		<b>C0100</b>
Total des composants non diversifiés	<b>R0110</b>	3 299 108
Diversification	<b>R0060</b>	(510 211)
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	<b>R0160</b>	-
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>2 788 898</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	-
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>2 788 898</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0300</b>	(966 592)
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	<b>R0310</b>	(383 871)
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	<b>R0420</b>	-
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	-
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	-

**F.12 Etat S.28.01.01 - Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

La société Aviva Vie n'est pas concernée par cet état.

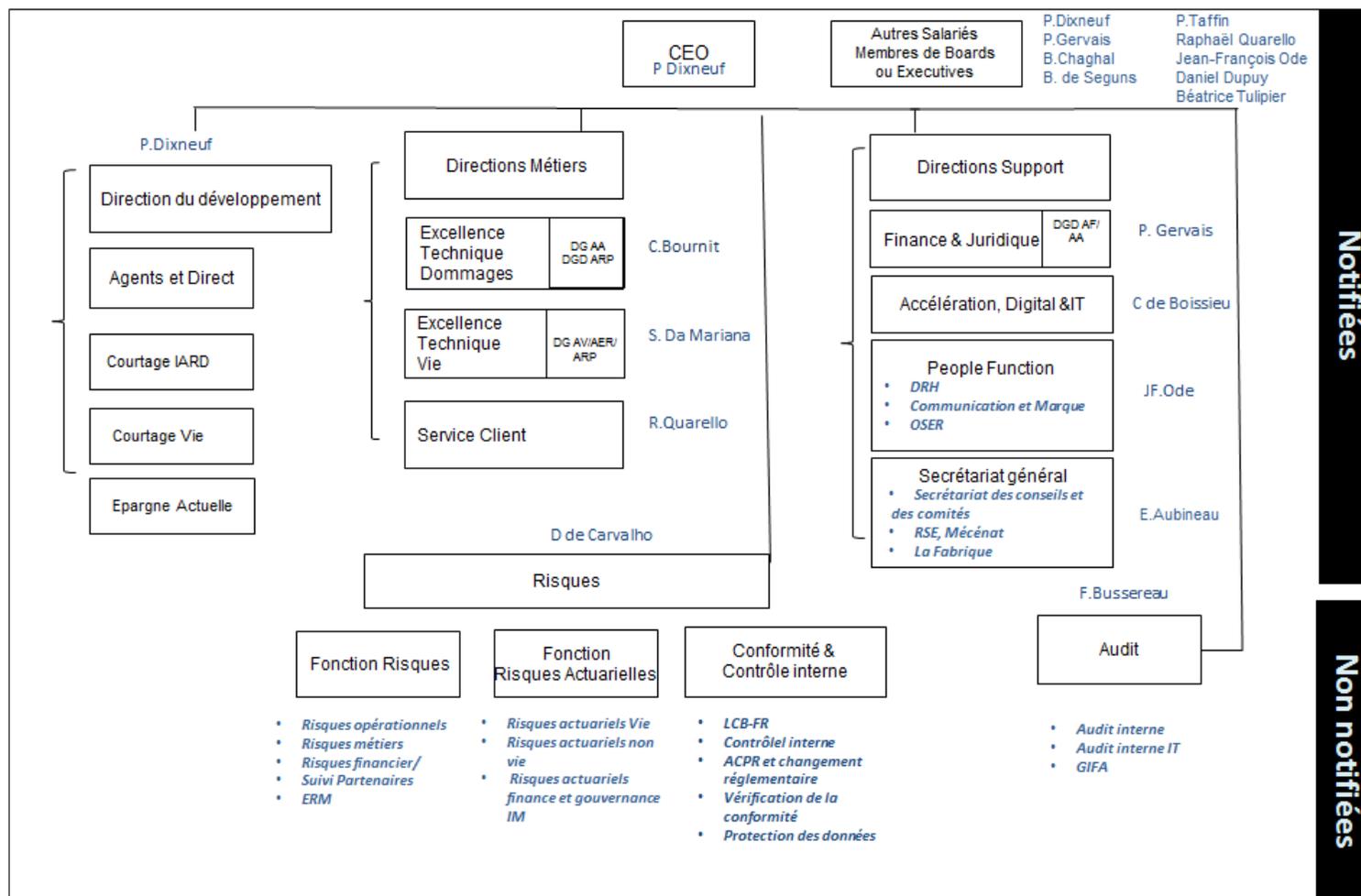


**Calcul du MCR global**

		<b>C0130</b>
MCR linéaire	<b>R0300</b>	1 159 392
Capital de solvabilité requis	<b>R0310</b>	2 788 898
Plafond du MCR	<b>R0320</b>	1 255 004
Plancher du MCR	<b>R0330</b>	697 224
MCR combiné	<b>R0340</b>	1 159 392
Seuil plancher absolu du MCR	<b>R0350</b>	3 700
		<b>C0130</b>
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	1 159 392

<b>Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie</b>		<b>Activités en non-vie</b>	<b>Activités en vie</b>
		<b>C0140</b>	<b>C0150</b>
Montant notionnel du MCR linéaire	<b>R0500</b>	32 004	1 127 388
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	<b>R0510</b>	-	2 582 452
Plafond du montant notionnel du MCR	<b>R0520</b>	-	1 255 004
Plancher du montant notionnel du MCR	<b>R0530</b>	-	697 224
Montant notionnel du MCR combiné	<b>R0540</b>	-	1 159 392
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	<b>R0550</b>	-	3 700
Montant notionnel du MCR	<b>R0560</b>	32 004	1 127 388

Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Aviva France



## Annexe 2 : Glossaire

Terme	Définition
<b>ACPR</b>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
<b>AEC</b>	Available Economic Capital = fonds propres disponibles
<b>AER</b>	Aviva Epargne Retraite SA
<b>AFER</b>	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Aviva Vie et AER
<b>AF</b>	Aviva France
<b>AIF</b>	Aviva Investors France (AIF)
<b>ALCo</b>	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
<b>Algo</b>	Algorithms (Plate-forme IBM utilisée pour le modèle vie et l'agrégation)
<b>ALM</b>	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
<b>AMSB</b>	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
<b>Bottom Up Risk Assessment</b>	Analyse des risques par les équipes de la première ligne de défense, il est constitué des risques identifiés et modélisés, complété par le processus RCSA
<b>BGS</b>	Besoin Global de Solvabilité
<b>BRC</b>	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Aviva France
<b>CIC</b>	Complementary Identification Code
<b>COR</b>	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
<b>EIOPA</b>	European Insurance and Occupational Pensions Authority
<b>FRCF</b>	Financial Reporting Control Framework = Cadre de contrôle du reporting financier. Evaluation de la qualité de l'environnement de Contrôle Interne des processus métiers et informatiques concourant à la production des états financiers IFRS, MCEV, Capital économique et normes locales
<b>GI</b>	General Insurance. Assurance non vie / dommage
<b>IFRS</b>	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
<b>IFT</b>	Instruments financiers à terme
<b>LCR</b>	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
<b>LEI</b>	Legal Entity Identifier
<b>Liquidité</b>	La liquidité des actifs indique la capacité à convertir facilement et rapidement les actifs en cash.
<b>LoB</b>	Line of Business, branche d'activité
<b>MCR</b>	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
<b>NACE</b>	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
<b>ORC</b>	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
<b>ORCF</b>	Operational Risk and Control Framework
<b>ORSA</b>	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
<b>PRA</b>	Prudential Regulation Authority, organe de régulation des compagnies d'assurance britanniques et celui d'Aviva Plc
<b>QIS</b>	Quantitative Impact Study
<b>Ratio de couverture</b>	Fonds propres / capital de solvabilité requis
<b>RCSA</b>	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
<b>REC</b>	Required Economic Capital = capital économique requis

Terme	Définition
<b>Risque de réputation</b>	Le risque de réputation correspond à l'impact que peuvent avoir certains sujets sensibles sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes internes et externes
<b>RMF</b>	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
<b>SCR</b>	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
<b>SST</b>	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité
<b>Top Down Risk Assessment</b>	Analyse par la Direction Générale des risques principaux et des risques émergents
<b>UC</b>	Supports en unités de compte
<b>U.E.S</b>	Unité Economique et Sociale